

Des relevés de la petite caisse en font foi Le magasin de la SAQ de Farnham n'a plus de secret pour l'hôtel de ville

GRANBY (par Gérard Vachon) — D'après le témoignage rendu, hier, par M. Lucien Laque, conseiller de Farnham, devant la Commission municipale du Québec, avant le mois de février 1972, la "petite caisse" de la cité pouvait aussi bien servir à payer les services d'un concierger, à régler des achats effectués à la Régie des alcools du Québec qu'à rembourser le prix d'un repas à une secrétaire qui ne pouvait aller dîner chez elle à cause d'une tempête de neige.

Le témoin a mis une "bonne demi-heure" à remettre à la Commission des photocopies de recus témoignant du fait que la "petite caisse" constituait, en quelque sorte, une source inépuisable, et à déposer de-

vant les commissaires Bolduc et Boucher sur la question.

Les sommes remboursées par la petite caisse pouvaient se chiffrer de \$1,50 jusqu'à \$295,45 comme l'indiquent les pièces déposées par le témoin.

Il faut signaler d'une part que les montants déboursés par la petite caisse n'étaient pas censés dépasser \$200 et que, d'autre part, des factures devaient être présentées par la ou les personnes qui étaient intéressées à se faire rembourser un achat effectué pour le compte de l'hôtel de ville, ce qui, selon le témoin, n'a pas toujours été le cas.

En effet, il a présenté à la Commission des photocopies illustrant une trentaine d'irrégularités commises au

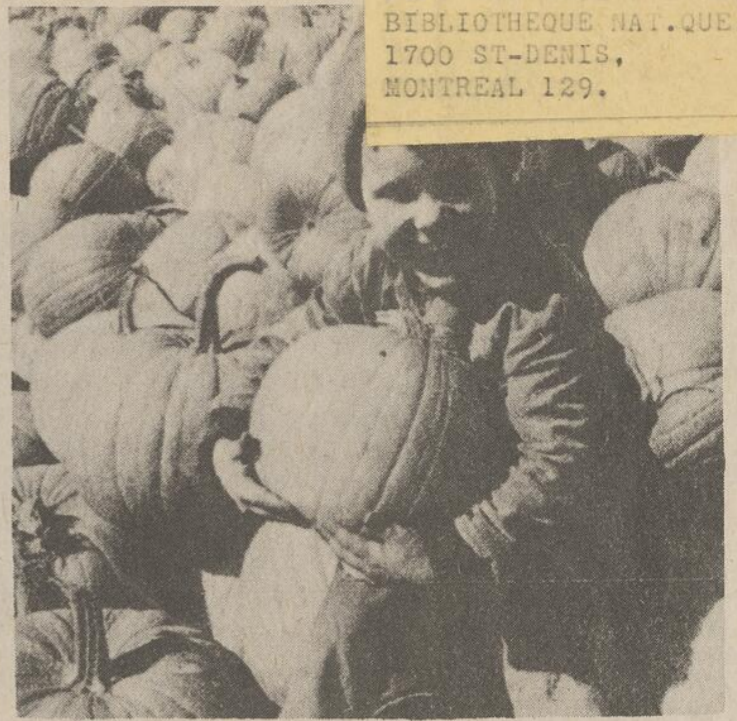
cours de la seule année 1971 et prouvant ses assertions.

Les pièces à conviction étaient nombreuses et un coup d'oeil rapide de la part des commissaires n'a sûrement pas manqué de leur faire constater que le magasin de la Régie des alcools du Québec, de Farnham, était un endroit très fréquenté par les "commis" de l'hôtel de ville qui en ressortaient avec des bouteilles d'eau de vie qui étaient acheminées vers "le cabinet du maire (réception civique)" comme l'indiquent les copies des reçus ou des relevés de chèques présentés par le témoin.

M. Laque a fait remarquer à la Commission que, dans bien des cas, aucune facture comme tel n'avait

été présent par celui qui désirait se faire rembourser, et que, malgré ça, l'argent était versé à la personne en question. Les commissaires ont également pu constater que, et ce à plusieurs reprises, celui qui désirait se faire rembourser n'avait qu'à griffonner quelques chiffres sur un bout de papier et le tour était joué.

M. Laque a cité, entre autres, des comptes présentés et signés par M. Normand Laque un "8 juin 1971, \$83,25", par M. Gérard Harbec un "11 janvier 1971, \$152,50, cabinet du maire (réception civique)", estampée par la Régie des alcools du Québec, mais pas de facture, et par plusieurs autres personnes pour des motifs semblables ou aussi



C'est ce soir l'Halloween..!

Creusez vos citrouilles, allumez vos chandelles et préparez pommes et bonbons. Ce soir, nombre de bambins sonneront à votre porte et manieront comme le veut la tradition un brin païenne de cette veillée de la fête des Morts. Toutefois, il sera nécessaire de prendre quelques précautions. On sait que chaque année, cette soirée débutée dans la joie se termine dans le drame. Prévenir est souvent mieux que... guérir.

(Photo de la Presse Canadienne)

Une première à l'ONU Droit de veto appliqué par trois puissances

NATIONS UNIES Reuter — Pour la première fois dans l'histoire des Nations unies, trois pays membres du Conseil de sécurité ont opposé simultanément mercredi soir, leur veto: ils se sont opposés à une résolution prévoyant l'expulsion de l'Afrique du Sud des Nations unies.

Les trois pays sont la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

C'est la première fois que le Conseil de sécurité avait à se prononcer sur un texte prévoyant l'expulsion d'un membre de l'ONU. Expliquant le veto de son pays, l'ambassadeur de la France M. Louis de Guiringaud, avait déclaré:

"La discrimination, la ségrégation la séparation des hommes sont depuis toujours à l'opposé des conceptions de la France chrétienne et de la France révolutionnaire qui, toutes deux, n'ont jamais accepté qu'un système de lois oblige des hommes qui devraient être nés libres et égaux en droit, à ne pas communiquer entre eux, à se conduire comme des étrangers..."

Expliquant les raisons de la position des Etats-Unis, l'ambassadeur John Scall avait pour sa part déclaré qu'il n'existait pas d'exemple dans l'histoire d'un Etat paria qui se soit réformé dans l'exil.

Le délégué britannique M. Yvon Richard, a vivement attaqué la politique d'apartheid, système diabolique d'une morale répugnante et inacceptable. "C'est une politique dégradante, plus pour ceux qui l'appliquent que pour ceux à qui elle est appliquée, a-t-il dit, ajoutant toutefois que son pays voterait contre une expulsion qui ne résoudrait rien. Elle n'encouragerait pas le gouvernement sud-africain à changer d'attitude ou de politique et rendrait plus difficile sinon impossible, la tâche pour l'organisation mondiale de seconder et d'exploiter les déclarations faites à l'ONU ou en Afrique du Sud, laissant entrevoir quelques possibilités de changement dans la bonne direction, a-t-il dit.

La Voix de l'Est

VOL. 39 — NO 120 GRANBY, JEUDI 31 OCTOBRE 1974 15 CENTS

Dans la région

Les personnes âgées auront droit à trois nouveaux centres d'accueil

GRANBY (par Ginette LAURIN) — La région sud de Montréal (6C), territoire couvert par le Conseil régional de la santé et des services sociaux, sera dotée de dix centres d'accueil pour les personnes du troisième âge, d'ici la fin de l'année 1978.

Cowansville, Acton Vale et Lac Brome sont parmi les

explicé que 25% de la superficie des centres seront consacrés à des locaux de rassemblement, pour des loisirs, des travaux, et l'équipement servant justement au divertissement.

Soulignons que ces projet de construction comble une lacune au niveau de la région sud de

le thème était "l'humanisation des soins dans les centres d'accueil et les centres hospitaliers de soins prolongés" a permis de lever le voile et de découvrir le vrai visage des problèmes. Toutefois, malgré les nombreuses critiques, plusieurs ont trouvé des solutions pour remédier à la situation.

Ainsi, les bénéficiaires ont demandé au ministère de respecter les besoins du milieu, tout en gardant quand même un niveau d'uniformité entre les

foyers. Car, les discussions en ateliers ont révélé que certains endroits étaient pourvus de choses nécessaires à une activité, tandis que d'autres n'avaient pas les outils essentiels.

Par ailleurs, tous ces sujets ont été pris en considération par Mme Lise Bacon, qui désire, ainsi que tous les membres du ministère, améliorer la qualité des soins et services, afin de rendre la vie plus agréable à toutes les personnes du troisième âge.



Mme Lise BACON (Photos Studio Riki)

dix municipalités qui bénéficieront d'un programme, mis sur pied par le ministère des Affaires sociales, à Québec.

mettront d'augmenter sérieusement le nombre de lits, étant donné que les dix centres d'accueil comptent 760 lits.

Montréal, puisque quatre personnes sur cent jouissent de ces établissements et que le gouvernement estime à six personnes sur cent, une norme valable.

Cette importante nouvelle a été divulguée, hier, par Mme Lise Bacon, ministre d'Etat aux Affaires sociales, lors d'un colloque régional organisé par le Conseil régional de la santé et des services sociaux, région sud de Montréal, à la demande, d'ailleurs, du ministère des Affaires sociales.

La construction des cen-

Mme Lise Bacon a aussi souligné que les prochains CA seront munis de chambres simples, ceci dans le but de ne pas regrouper les gens qui désirent garder quand même une certaine autonomie. Naturellement, il y aura des chambres doubles, mais pour les couples seulement.

Aussi, le ministre d'Etat a

En outre, le point saillant de la journée a été la rencontre des responsables et bénéficiaires des centres d'accueil et des membres du ministère des Affaires sociales, pour discuter des divers problèmes auxquels ont à faire face les usagers de ces centres.

Le colloque régional dont

Maison de transition Me Robichaud n'obtient pas gain de cause à sa requête

GRANBY — (par Alain Gazaille) — Le procureur spécial de la ville de Granby dans le dossier de la maison de transition, Me Yvon Robichaud, n'a pu obtenir gain de cause à sa requête auprès de la Cour supérieure.

Quant à la mise en cause du Solliciteur général, Me Robichaud a affirmé que c'est probablement la personne la plus intéressée dans cette affaire. Mais le juge Carrier-Fortin ne l'a pas pris de cette oreille, il a pressé le procureur de la ville d'être plus explicite à ce sujet.

Me Robichaud demandait trois choses à la Cour: la production par le Joins-toi de ses lettres patentes (sa charte), la radiation dans la requête du Joins-toi de l'avis légal de Me Guy Arsenault, conseiller juridique de la ville, et un délai dans la procédure pour la mise en cause du Solliciteur général du Canada.

Ce qui a fait dire à Me Robichaud qu'il fera la preuve que la maison de transition est un pénitencier. Pour lui, il est clair que la maison de transition accueillait des détenus qui devraient être derrière les barreaux. D'ailleurs, il ne fait pas de distinction entre un détenu qui purge sa peine au pénitencier et un détenu sous le coup d'une libération conditionnelle.

Sur le premier point, aucune difficulté. Le procureur du Joins-toi, Me Gilles Poussard, a remis devant le juge une photocopie de la charte à Me Robichaud.

Le juge Carrier-Fortin n'a pas été de l'avis de Me Robichaud. Il a déclaré qu'il ne voyait pas l'incidence du Solliciteur général par rapport à des libérés conditionnels. Ces derniers relèvent, selon lui, de la Loi sur la libération conditionnelle et non du Solliciteur général.

Sur le second point, Me Robichaud a plaidé que l'avis de Me Arsenault constituait l'opinion d'un avocat qui n'a rien à voir avec la cause puisqu'il ne représente aucune des parties. Pour lui, il s'agit, dans la requête en mandamus, d'un avis superflu et non pertinent, et même illégal.

Pour sa part, dans sa défense sur le premier point, soit les lettres patentes, Me Gilles Poussard a déclaré que si le procureur de la ville les lui avait demandées, il les aurait eues par la poste.

Me Robichaud a même ajouté qu'à ce niveau-là, il pourrait tout aussi bien se citer lui-même, puisqu'il est aussi procureur de la ville de Granby et que son opinion diffère de celle de Me Arsenault.

Sur le second point, soit l'avis de Me Arsenault, il a mis de l'avant que cet avis juridique n'était pas cité dans la requête comme une simple opinion de droit mais comme un fait. M. Poussard entend démontrer, lors du procès, la mauvaise foi et l'injustice du conseil municipal de Granby qui a pris une décision discriminatoire. Or, Me Arsenault fournit au conseil des opinions légales, basées sur les règlements de la cité. Le conseil a passé outre à l'avis en question. Pour Me Poussard, c'est un fait qui l'aidera dans son plaidoyer.

A Saigon La fête nationale commence bien mal

SAIGON Reuter — Une quarantaine de personnes ont été blessées, dont dix grièvement, jeudi matin au cours de deux heures de combats de rue entre des manifestants protestant contre la corruption officielle et les forces de l'ordre.

Les affrontements ont éclaté lorsque les manifestants, au nombre de 2,000 ont tenté de forcer les barricades pour bloquer leur passage vers le centre de la ville. Ils étaient encerclés

Me Poussard n'a pas eu à se défendre puisque le juge Carrier-Fortin avait déjà pris position sur le sujet.

Cette procédure en moyen dilatoire ne constituait, dans le dossier de la maison de transition, qu'un bref intermédiaire. Normalement, la procédure pour le procès devrait suivre son cours. A la dernière assemblée du conseil de ville, Me Robichaud a affirmé qu'il n'était pas dans son intention de "retarder indûment" ce procès.

Passible de 7 ans de prison Pincé à la frontière avec 17 livres de marijuana

PHILIPPSBURG — Un individu de citoyenneté étrangère mais résidant à Montréal depuis un certain temps, qui voyageait à bord d'un autobus de la compagnie Vermont Transit Ltd assurant la liaison Boston-Montréal, a été découvert et intercepté par des douaniers canadiens alors qu'il transportait quelque 17 livres de marijuana dans le but de faire entrer cette drogue en contrebande au Canada.

gissait d'une inspection de routine jusqu'à ce que leur attention soit attirée par des sacs de polythène contenus dans une valise que transportait l'individu avant pignon sur l'Avenue du Parc, à Montréal.

Les douaniers ont découvert 17 sacs contenant environ une livre chacun d'une substance inconnue. Une vérification rapide leur a permis de constater qu'il s'agissait effectivement de la marijuana, que l'individu essayait d'introduire en contrebande au Canada.

de l'importation de 17 livres de marijuana au Canada.

On sait qu'il est possible de sept ans de pénitencier, s'il est trouvé coupable de l'accusation d'importation retenue contre lui. Car, la quantité n'a aucune espèce d'importance relativement à la peine prévue: ce qui importe, c'est uniquement la question d'importation et rien d'autre.

Cet individu, qui est passible d'un minimum de sept ans d'emprisonnement pour importation de stupéfiants, a été mis aux arrêts par des policiers de la Gendarmerie fédérale de Bedford qui ont également saisi la drogue évaluée à quelque \$2,650 sur le marché clandestin.

Ce coup de filet a été effectué au début de la nuit d'hier au poste douanier de Phillipsburg, comté de Missisquoi. Comme tous les passagers du véhicule, le suspect a été soumis à l'inspection des douaniers à son entrée en sol canadien.

C'en est fait.

Pour les douaniers, il s'a-

Après interrogatoire, les agents fédéraux ont conduit leur homme à la prison commune de Cowansville, où il est présentement détenu en attendant sa comparution lundi devant un juge de la cour des Sessions, alors qu'il aura à répondre

La Haye: otages libérés de force

Les quatre prisonniers à l'origine de ce siège ont été arrêtés indemnes.

L'opération, à laquelle ont également participé des officiers de police, a été lancée par des hommes formés au combat au corps à corps. Elle a été qualifiée de "réussite parfaite" par le porte-parole du ministère de la Justice, lequel a précisé que la décision de passer à l'action avait été préalablement approuvée par le gouvernement.

L'unité de fusiliers-marins engagée se trouvait dans la prison depuis lundi.

Avant de lancer l'opération, les autorités avaient réussi à inspirer un sentiment de sécurité injustifié aux quatre prisonniers, conduits par le Palestinien Adnana Ahmad Nuri. L'assaut a été réalisé sans un seul coup de feu.

le sourire matinal

— Comment s'est-il suicidé, enfin...?
— Avec une gomme à effacer de 5',
— Oui! Il s'est effacé



La météo

Régions des Cantons de l'Est: Minimum de 45 à 50 (7 à 10). Nuageux avec quelques éclaircies. Risque de quelques averses. Maximum 60 à 65 (16 à 18). Vendredi: plutôt nuageux et doux.

Nouvelles Régionales



S'adressant à un groupe de 150 personnes, M. Rosaire Raymond, candidat à la mairie, a dressé les grandes orientations qu'il entendait donner à la politique municipale.

S'adressant surtout aux professeurs

La revue Pro se révèle de plus en plus comme un outil de travail

COWANSVILLE (JdB) — La revue Pro, fondée il y a quelques mois, dans le cadre de l'application du plan directeur de la Commission scolaire Dvignon, ne cesse de s'affirmer comme un outil de travail des plus précieux pour les professeurs du cycle élémentaire.

Ce n'est pas pour rien que le premier comité à être mis sur place fut celui de la revue informative, puisque Pro permet aux membres du corps enseignant de se tenir au courant des diverses expériences menées dans les différents milieux scolaires, de s'y sensibiliser. En un mot, il est devenu évident que cette revue joue un rôle primordial de bulletin de liaison, renseignant les professeurs sur ce qui a trait à la vie scolaire, dans le contexte du plan directeur.

Le numéro d'octobre 1974 reflète bien les grands objectifs que le comité responsable, composé de professeurs, de principaux et de personnes-ressources, a voulu donner à cette revue.

Au sommaire de ce numéro, on trouve un bilan de ce qui a été fait à date et de ce qui est prévu pour 1974-1975 vis-à-vis le plan de développement de l'enseignement; un intéressant dossier sur l'environnement physique et biologique et ses incidences sur le développement de l'enfant; une section trait d'union échange de vues de professeurs des différents milieux scolaires de Davignon; un sondage sur la visite parents-enfants à la maternelle, sans oublier le reportage consacré, cette fois à l'école St-Joseph de Dunham.

qu'on serait peut-être tenté de croire, la revue Pro ne contient pas que des articles intéressants, elle s'efforce également de procurer aux enseignants des moyens d'action des plus concrets. C'est ainsi que dans le numéro d'octobre, on trouve des extraits d'un intéressant document, préparé par M. Bernard Jasmin, sur la peinture de jeux et de figures géométriques sur la cour d'école.

Méthode qui répond à différents objectifs dont notamment résoudre des problèmes des dîneurs et de récréation sur la cour, prolonger le cours d'éducation physique (en promouvant l'esprit créatif et inventif de l'enfant, l'activité physique et le développement de certaines adresses tout en permettant la plus d'expériences socia-

les possibles.)

M. Bernard Jasmin suggère notamment l'idée du serpent dessiné sur la cour qui permet des exercices aussi nombreux que variés tout en laissant une place énorme à l'imagination des professeurs, des enfants.

Et ces jeux dessinés pourraient aussi fournir d'utiles suggestions aux parents pour occuper leurs enfants tout en contribuant de façon concrète, à leur développement.

La seule assemblée publique de la campagne

Fidèle à son slogan, M. Rosaire Raymond en a parlé avant l'élection

COWANSVILLE (JdB) — Quelque 150 personnes ont participé à la seule assemblée publique, tenue dans le cadre de la campagne électorale municipale, celle organisée par le candidat à la mairie, M. Rosaire Raymond.

est important, a-t-il déclaré, que la population sache exactement quelles seront les responsabilités que devra assumer le prochain maire de Cowansville. C'est important pour qu'elle puisse choisir, au meilleur de sa connaissance, celui qui sera capable d'accomplir tout le travail qu'il reste à faire.

création de la réserve d'eau ont été les principales actions qui ont contribué à bâtir cette infrastructure qui devait permettre la création de centaines d'emplois."

M. Rosaire Raymond souligne également que Cowansville a mis sur pied un commissariat industriel grâce à un nouveau programme du gouvernement québécois. Le commissaire a, précisé-t-il, en mains plusieurs dossiers d'industries qui pourraient venir s'établir dans notre ville. Cependant, nous devons entreprendre dès à présent les autres actions susceptibles de nous permettre de rivaliser avec nos voisins dans le domaine du développement industriel dont: accroissement du nombre d'acres de terrain industriel de la ville, révision du plan de zonage pour permettre à l'entreprise privée qui le désire de fournir des terrains; régularisation des pressions et débits de

l'eau; promotion de la construction domiciliaire; recherche d'un climat de confiance et de fierté envers notre ville. Telles sont les grandes lignes de l'orientation que j'entends donner au secteur d'activités industrielles."

Tour d'horizon

M. Raymond a profité de son assemblée publique pour faire un tour d'horizon des plus complets de la situation de Cowansville, ne laissant aucun point dans l'ombre. A quelques heures de l'élection, M. Raymond a tenu sa parole de s'entretenir avec la population et de l'écouter parler. "Si on en parlait avant, au lieu d'après", est mieux qu'un slogan, une option fondamentale pour M. Raymond.

Cette fin de semaine

Les "24 heures Optimistes": deux jours... époustouflants!

COWANSVILLE (JdB) — Cette fin de semaine, les Cowansvillois seront vraiment gâtés!

Optimistes", organisées par les membres locaux de ce mouvement d'envergure internationale. Cette année, en effet, les Optimistes de Cowansville, connus pour leur dynamisme et leur ingéniosité, ont décidé de concentrer en une seule fin de semaine toutes les activités qu'ils organisent habituellement tout au long de l'année, en vue de récolter les fonds nécessaires à l'opération du club.

me de deux bourses assez appréciables, mais dont le montant dépendra de la réponse et de la générosité de la population cowansvilloise.

Dimanche 3 novembre, ce sera le traditionnel marcheton Optimiste dont le départ se fera des locaux de la Banque Canadienne Nationale, coin des rues Sud et Ste-Thérèse. Le circuit a été pensé en fonction de la journée des élections puisqu'il passera à proximité des bureaux de vote, afin de sensibiliser davantage la population et de solliciter ceux qui ne l'ont pas encore été.

Outre les élections municipales, ils vivront, pour la première fois de leur vie, les "24 heures

Les "24 heures Optimistes" débuteront samedi le 2 novembre à 1 heure p.m. par une proclamation officielle par le maire de Cowansville, M. Roland Désourdy à l'hôtel de ville et par une levée de drapeau. Aussitôt après le lancement officiel des "24 heures Optimistes" des jeunes de Cowansville se disperseront dans toutes les rues de la ville afin d'offrir à la population des rubans Optimistes, dont les fonds recueillis permettront, une fois de plus, à cet organisme, de venir en aide à notre jeunesse locale de quelque façon que ce soit.

Chaque participant ne pourra pas excéder le maximum de cinq milles fixés cette année, alors qu'il se tiendra le grand souper dansant à l'école polyvalente Massey-Vanier, au son d'un orchestre de quatorze musiciens. A cet événement prestigieux participeront différents clubs Optimistes de la région, dont le club parrain des Optimistes de Cowansville, celui de St-Jean.

Une partie des recettes de cette soirée sera versée au théâtre amateur de Cowansville sous forme de deux bourses assez appréciables, mais dont le montant dépendra de la réponse et de la générosité de la population cowansvilloise.

Chaque participant ne pourra pas excéder le maximum de cinq milles fixés cette année, alors qu'il se tiendra le grand souper dansant à l'école polyvalente Massey-Vanier, au son d'un orchestre de quatorze musiciens. A cet événement prestigieux participeront différents clubs Optimistes de la région, dont le club parrain des Optimistes de Cowansville, celui de St-Jean.

PRIX DU MARCHÉ

MONTREAL (PC) — Cours des denrées, transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points, 84; 93 points, 85; Commission canadienne de l'industrie laitière, 85.

Fromage: blanc, 88; coloré, 88.3

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, No 1 en sacs de 50 lb, 52.5 à 56; procédé par rouleur, No 1, 54; pour nourrissement, en sacs, rouleur et vaporisation, 44.

Lait de beurre en poudre, procédé par vaporisation et rouleur, 48.5

pour nourrissement, 44 à 46. Lait évaporé, 48 contenants, de 16 onces, \$13.35.

Lactosérum en poudre, pour nourrissement: procédé par rouleur 7 3/4 à 9, procédé par vaporisation, 16; procédé par vaporisation non-hydroscopique, 25.5.

Prix des oeufs, prix moyens des grossistes aux détaillants, en boîte d'une douzaine: A-extra-gros, 81.5; A-gros, 78.4; A-moyens, 73.1; A-petits, 57; A-pee-wee, 37.

Betteraves: \$3.00 pour 50 lb; \$1.75 à \$2.00 pour 25 lb.



Les Dames auxiliaires de St-Léon ont un exécutif assez dynamique, dans l'ordre habituel: Mme Paul Deshaies, présidente; Mme Omer Daniel, vice-présidente; Mme Philippe Galipeau, secrétaire; Mme Ulric Loiselle, 2ème vice-présidente. N'apparaît pas sur la photo Mme Fernande Couture, trésorière.

Les Dames auxiliaires, une présence active dans St-Léon

COWANSVILLE (JdB) — Les Dames auxiliaires de St-Léon mènent, depuis plusieurs années, une existence active qu'indispensable au sein d'une paroisse en pleine expansion, et confrontée à certains problèmes de croissance.

Mme Paul Deshaies exerce la présidence de cet organisme depuis cinq ans déjà c'est-à-dire depuis la fondation de ce mouvement des Dames auxiliaires; actuellement, elle est secondée dans sa tâche par Mme Omer Daniel, vice-présidente; Mme Ulric Loiselle, 2ème vice-présidente; Mme Philippe Galipeau, secrétaire; Mme Fernande Couture, trésorière.

Cet exécutif est épaulé par un groupe d'une vingtaine de Dames auxiliaires, qui veillent à la préparation et à l'organisation de différentes activités.

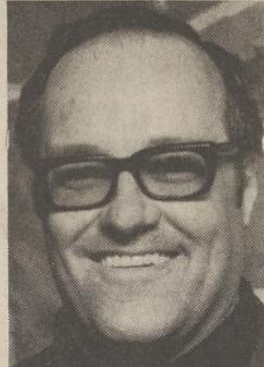


C'est ainsi que chaque mois, les Dames auxiliaires de St-Léon organisent une partie de cartes qui est très populaire et qui regroupe, chaque fois un nombre intéressant de participants et de participantes aussi. En plus, les Dames auxiliaires tiennent chaque premier vendredi du mois, un comptoir familial, fort achalandé lui aussi.

Avec l'argent recueilli par ces diverses activités, les Dames auxiliaires veillent à meubler la

chapelle permanente du Centre communautaire, mais aussi à dépanner, en vêtements et en nourriture une dizaine de familles résidant dans la paroisse.

Au sein de la paroisse St-Léon, les Dames auxiliaires constituent une présence indispensable qui compte et avec laquelle il faut compter, si on veut maintenir une participation effective et concrète des citoyens à la vie de la paroisse. Depuis leur fondation les Dames auxiliaires ont répondu à un besoin et elles entendent continuer, à oeuvrer dans ce sens, pendant longtemps encore.

MAINTENANT OUVERT

Guy Brousseau,
Propriétaire

Gaétan Pomerleau,
Technicien

Jean-Claude Côté,
Installation d'antennes

WATERLOO

ÉLECTRONIQUE INC.

5049, rue FOSTER
WATERLOO

Viens chercher ta Marina...

CHOIX DE 35 VOITURES

DE 35 LIVRAISON IMMÉDIATE

\$2,850.





Yves Tranchemontagne, prés.



4367, rue FOSTER, WATERLOO 539-1282

Nouvelles de Granby



KEBEC
BAR-B-Q
PIZZERIA
LIVRAISON GRATUITE
19, CENTRE 372-3838

Villa la Liberté et le Carré Joyeux La mise en chantier de deux HLM est un pas vers la réalisation du trio

GRANBY — (par Alain Gazeille) — C'est avec bonne humeur que les autorités municipales et les représentants de tous les organismes gouvernementaux intéressés au projet ont officiellement mis en chantier cette semaine les deux nouveaux HLM, complétant ainsi la série de trois.

Le premier, Villa la Liberté, sur les berges du lac Boivin, contiendra 38 logements, spécialement réservés aux personnes âgées autonomes. Le second, les Résidences du Carré Joyeux, aura une vocation nettement familiale puisque sur les 68 logements qui seront construits, 28 auront plus de trois chambres à coucher.

Il s'agissait nonooboisément des invités spéciaux pour la cérémonie de mise en chantier. On retrouvait bien sûr les représentants de l'entrepreneur en construction qui est le même pour les deux projets, la firme Les Entreprises Telar Inc., de Sherbrooke, mais aussi les représentants de l'Office municipal d'habitation, de la Société d'habitation du Québec, du ministère des Affaires sociales, du député Richard Verreault, de la paroisse Notre-Dame et de la Commission d'urbanisme.

Mais la cérémonie aura donné prétexte au maire de Granby pour ramener à une autre proportion les propos

tenus par M. Jean Lapierre qui était le représentant du député libéral Richard Verreault. M. Lapierre, dans son allocution, a rappelé que le gouvernement fédéral fête cette semaine son premier anniversaire. Il a donné comme preuve du "fédéralisme rentable" que les HLM étaient financés à 90% par le fédéral, à 5% par le provincial et à 5% par le municipal; qu'en plus, le fédéral défrayait 50% du déficit opérationnel de l'OMH, l'organisme chargé de la gestion des HLM, tandis que la province en paie 40% et le municipal 10%. Pour cela, il a remercié le gouvernement fédéral.

Le maire Paul-O. Trépanier n'a pas caché son désaccord sur ces remerciements au gouvernement fédéral. Il a clairement fait entendre que les agissements du fédéral dans le domaine de l'habitation sociale constituaient des empiétements sur les droits des provinces. Il a démontré cela en rappelant qu'après la Dernière Guerre mondiale, le fédéral s'est trouvé à gérer des sommes énormes, dues aux impôts directs, qui n'étaient pas justifiées par les dépenses usuelles. D'où l'entrée en scène du fédéral dans plusieurs domaines de compétence provinciale afin de dépenser son argent. Le maire a aussi

expliqué qu'à cette époque, Ottawa comptait plus de personnes compétentes que les gouvernements provinciaux; c'était pratiquement "une tâche" a-t-il dit, d'être à ce moment un fonctionnaire provincial. Avec l'arrivée de Jean Lesage, la renommée de la fonction publique provinciale a été rehaussée. Le Québec reprit de plus en plus sa place dans ses juridictions. Puis il y eut la mise en vigueur d'un système de péréquation pour les provinces.

Pour le maire, il ne faut pas remercier Ottawa de ses largesses, mais plutôt lui reprocher de prélever de l'argent qui devrait être prélevé par Québec.

Puis il a souligné que la priorité actuelle était au niveau municipale, que d'ici deux ans, les villes allaient étouffer.

Mais le maire ne fut pas le seul à prendre la parole. Ainsi, le curé de la paroisse Notre-Dame, M. Hectorien Chapdeleine, mit l'accent dans son allocution sur l'importance de la qualité de vie dans les villes. Il a signalé qu'il était regrettable que les villes ne se soient pas construites, dès le départ, à partir d'un plan d'urbanisme. Il a cependant admis que les budgets votés maintenant avaient un caractère plus humaniste qu'auparavant. Concernant les HLM, il faut éviter, selon lui, de

concerner les gens comme des rondins. Il est important que les gens vivent dans une atmosphère de sécurité, dans une atmosphère d'amitié.

Pour sa part, le conseiller Bernard Trudel, représentant de la ville au sein de l'OMH, n'a pas manqué de féliciter M. Eugène Brodeur, coordonnateur de la rénovation urbaine, pour l'immense travail qu'il a accompli dans ce domaine. Il a aussi mis de l'avant le travail bénévole de M. Serge Mailhot, actuel président de l'OMH, et celui de M. Jean-Paul Breton, ancien président de cet organisme et aujourd'hui surveillant de chantier des HLM.

Pour M. Trudel, l'aspect qui le touche le plus dans le programme, c'est qu'un des HLM ait été réservé pour les personnes âgées, "ces personnes qui ont fait le Granby d'aujourd'hui" a-t-il dit. Il a déclaré espérer, par ailleurs, qu'une seconde Villa Bonheur soit construite à Granby.

D'autre part, le maire Trépanier n'a pas manqué de souligner la rentabilité, au niveau municipal, des concentrations de logements. Ainsi, a-t-il dit, aux USA, une étude a démontré de façon très précise qu'il en coûtait 56% moins cher à une ville pour mettre en place les infrastructures nécessaires à une concentration plutôt que pour le même nombre d'unités de logement en maison unifamiliale.

Le maire a aussi rappelé que le logement social constituait, dans le contexte actuel la seule solution pour les grosses familles. L'entreprise privée, a-t-il dit, n'est pas capable de répondre aux besoins des familles. Depuis plusieurs années, il ne s'est rien construit à Granby n'ayant plus de trois chambres à coucher. Cela n'est pas rentable

pour l'entrepreneur car il doit imposer un lourd loyer, inaccessible aux grandes familles.

Pour en revenir aux HLM, proprement dit, il en coûtera \$1,234,054 pour la réalisation et l'équipement des 68 logements des Résidences du Carré Joyeux, HLM situé dans le centre du quadrilatère formé par les rues St-Joseph, St-Jacques, St-Antoine et Cowie. Le terrain a une superficie de 143,500 pieds carrés. Il s'agit plus exactement d'un complexe qui comptera 11 immeubles. Nous retrouvons à cet endroit 20 logements d'une chambre à coucher, 20 de deux chambres, 20 de trois chambres, six de quatre chambres et deux de cinq chambres. Sans être luxueux, ces logements ne constitueront pas le minimum en matière d'habitation. Ils respectent les standards contemporains de confort.

Pour ce qui est de la Villa la Liberté, son coût de réalisation et d'équipement s'élève à \$641,691. Nous y retrouverons 38 logements dans un immeuble en forme de "L", soit huit studios d'une chambre à coucher pour personnes seules, 20 logements d'une chambre pour personnes seules ou couples et 10 logements de deux chambres. Signalons qu'en fonction de la vocation particulière de ce HLM, certains équipements seront ajoutés spécialement comme, par exemple, une main-courante dans les corridors. De plus, une certaine vie communautaire sera facilitée à cet endroit par la présence de locaux communs, comme un salon au sous-sol donnant sur un vaste patio.

L'entrepreneur a 200 jours pour terminer les Résidences du Carré Joyeux et 180 pour la Villa la Liberté. Ce qui nous porte au mois de mai 1975.



Il ne faut pas se fier aux apparences. On a rasé une maison afin de construire un HLM de 38 logements pour personnes âgées: Villa la Liberté. De gauche à droite, lors de la mise en chantier: MM. J.P. Gervais, de la Société d'habitation du Québec (SHQ), Lauréat Richard, président de Les Entreprises Telar Inc., Yvon Campbell, inspecteur en bâtiment de la ville de Granby remettant le permis de construction, Jean Lapierre, représentant de M. Richard Verreault, député, et pelle à la main, Serge Mailhot, président de l'Office municipal d'habitation (OMH), organisme gestionnaire des HLM.

(Photo C-Line Jobin)



Sur le site des Résidences du Carré Joyeux, nous retrouvons: MM. Eugène Brodeur, coordonnateur de la rénovation urbaine; Serge Mailhot, président de l'OMH; le maire Paul-O. Trépanier, Bertrand Tessier, vice-président de Les Entreprises Telar Inc. et le curé Hectorien Chapdeleine, de la paroisse Notre-Dame.

(Photo C-Line Jobin)



Pour la 17e fois depuis le début de 1974, les membres du conseil municipal de Granby ont rendu visite aux dirigeants d'une entreprise de la ville. Sur la vignette, nous voyons, de gauche à droite: M. Bernard Trudel, conseiller municipal; M. Roger Rougier, gérant général de Sinda et vice-président de Roudan Inc.; M. Paul-O. Trépanier, maire de la Princesse; M. Claude Robidoux, conseiller municipal.

(Photo C-Line Jobin)

Et de 17... Danis & Frères concentrera ses opérations dans le parc industriel

GRANBY (FB) — La compagnie granbyenne Danis & Frère Inc. concentrera toutes ses opérations manufacturières dans le parc industriel de la Princesse, à compter du printemps 1975.

C'est dans le but de rationaliser la production, afin de faire face à une compétition grandissante sur le marché des meubles, que la compagnie se départit de ses locaux situés au coin des rues Douville et Saint-Urbain et installe toute sa machinerie à l'usine du 825, boulevard Industriel, implantée en 1967.

C'est ce qu'a révélé le gérant général de Danis, M. Roger Rougier, à l'occasion d'une visite industrielle effectuée par le conseil municipal de la Princesse, la 17e du genre.

M. Rougier a précisé que le terrain appartenant à la compagnie, dans le parc industriel, a des dimensions suffisantes pour permettre d'envisager sans problème des programmes d'expansion future, expansion pouvant être nécessitée

par la situation du marché du meuble et la situation économique en général.

"Nous avons compris qu'il vaut mieux concentrer la production", a indiqué M. Rougier, spécifiant que l'usine du boulevard Industriel ne sert actuellement qu'à l'assemblage des pièces fabriquées à l'usine de la rue Douville, achetée par les Meubles BCB Inc., entreprise nouvellement créée à Granby.

Baisse des ventes

Par ailleurs, M. Rougier a touché un mot sur la baisse des ventes depuis un an, expliquant que le trop grand stockage de meubles par les marchands, il y a deux ans, a provoqué cette situation défavorable pour les fabricants.

Les marchands ont

stocké en grandes quantités en raison d'une production inférieure de meubles, il y a deux ans, et en raison de difficultés dans les livraisons.

D'autre part, la montée inflationniste, dans les coûts de production contribue également à cette baisse des ventes, cette année. A titre d'exemple, M. Rougier a déclaré que certains matériaux ont vu leurs prix plus que doubler.

Aussi, il faut repenser la production sous certains aspects, a noté M. Rougier, signalant que l'emploi de l'orme est de plus en plus réduit, en raison de la disparition progressive de cet arbre, atteint d'une maladie.

Pour pallier à ce manque, les fabricants se dirigent de plus en plus dans la production de meubles en érable et en

pin.

Malgré la baisse des ventes, Danis & Frère Inc. a accordé, en 1974, une augmentation horaire de \$1.20, répartie sur un an et demi, à ses 60 employés, a ajouté M. Rougier, révélant que le sa-

laire horaire moyen passe ainsi de \$2.70 à 3.90.


En 1973-74, Danis & Frère, qui fabrique des dinettes de bois portant le nom commercial "Sinda", a réalisé un chiffre d'affaires de \$1,650,000, au prix d'usine.

POUR CERTAINES GENS, ON COMMENCE À VIVRE À 55 ANS

A 55 ans, accomplir un travail qu'on n'aime plus, ce n'est pas ce qu'on appelle vivre. La vie qui commence à 55 ans, ce peut être des jours passés à jouer au golf, des voyages à l'étranger, une nouvelle voiture, une nouvelle maison, un nouveau mode de s'y préparer.

Choisissez, dès maintenant, la date à laquelle vous désirez prendre votre retraite. Ensuite, placez l'argent dont vous n'avez pas un besoin immédiat dans un plan enregistré d'épargne-retraite. Plus tôt vous commencerez à le faire, plus tôt vous pourrez prendre votre retraite. En vertu de l'article 146 de la Loi de l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire, chaque année, de votre revenu imposable, jusqu'à concurrence de \$4,000 pour constituer un plan enregistré d'épargne-retraite.

Si vous êtes intéressé, écrivez-moi ou téléphonez-moi. Je vous aiderai à faire les préparatifs nécessaires.



GERARD CARON
REPRESENTANT
15, CENTRE, GRANBY
372-3375

La Métropolitaine
ou l'épargne, c'est tout de suite.

M. F. Cournoyer réélu président du local 480

ACTON VALE (DNC) — Les employés syndiqués de Caoutchoucs Acton Ltée, groupés dans le local 480 de l'Union fédérale du caoutchouc CTC, FTQ, ont tenu leur assemblée mensuelle et à cette occasion, M. Florent Cournoyer président sortant a été réélu pour un second mandat.

Par ailleurs, M. Denis Dubois a été réélu au poste de secrétaire-archiviste. Les autres délégués d'ateliers n'ont pas à reconstruire d'opposition. Ainsi furent réélus MM. Gilles Dorais, montage; Gabriel Denis, moulins; Marcel Witte, taillage; Donia Brunelle, emballage; Mme Henriette Marier, couture; M. Marcel Thibeault, entretien et expédition et Mme Jeannette Tremblay, quartiers.

ATTENTION, ATTENTION

10% D'ESCOMPTE SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

LINGERIE DUROCHER ENR.
24 JOHNSON GRANBY 372-4384

ARAMIS



CONSEIL # 14

Le numéro **8553** rapporte **\$232**

OUVERTURE

LUNDI, 4 NOVEMBRE



MERCERIE RICHARD

HABITS ET UNIFORMES SUR MESURE
HABITS TOUT FAITS
CHEMISES - BAS - CRAVATES
338 A, PRINCIPALE, GRANBY 378-2422


RICHARD QUINAL
Depuis 12 ans dans la mercerie à Granby

THÉÂTRE PALACE
GRANBY — Tél.: 372-4466

SECOND FILM SEPT ARCHÉES TACHÉES DE SANG à 7 h 30 p.m. L'EXORCISME: à 9 h 20 p.m.

Il faut exorciser... 18 ANS Adultes

Magdalena LA POSSEDEE DU DIABLE



COULEUR

ADMISSION \$2.25 LAISSEZ-PASSER VALABLES

PROCHAIN SPECTACLE MARDI, LE 5 NOVEMBRE ENRICO MACIAS BILLETTS EN VENTE

LA VOIX DE L'EST — JEUDI 31 OCTOBRE 1974 — PAGE 3

Editorial

Quand les résultats couronnent les efforts

Nous avons déjà écrit que l'Office du tourisme de la ville de Granby avait atteint l'âge adulte, en 1974. Nous pouvons ajouter, aujourd'hui, qu'il a également agi en homme. En prenant connaissance du volumineux rapport qui vient d'être compilé sur les activités de l'Office, au cours de l'année, on se rend compte que les objectifs que l'on s'était fixés ne sont pas demeurés des vœux pieux et de belles paroles.

Le tourisme prenant une place de plus en plus importante dans l'économie de notre province et, notamment dans nos villes, l'Office du tourisme se devait d'être plus qu'un kiosque où on se contente de distribuer des pamphlets et des cartes géographiques. Le touriste a besoin d'être accueilli avec chaleur et courtoisie et il ne suffit plus de répondre à son besoin d'information en lui remettant de la "paperasse" et en lui disant que toutes les informations sont là.

C'est malheureusement ce qui se fait ailleurs. Mais Granby, Princesse des Cantons de l'Est et Porte de l'Estrie a atteint un niveau touristique qui l'oblige à développer ses moyens d'attractions et la réception de ses touristes.

La construction d'un bureau d'information touristique, que l'on tient avec raison à appeler "un centre d'accueil", et l'engagement d'un directeur des relations publiques et d'un directeur de l'information ont certes contribué aux énormes succès que l'Office du tourisme de Granby a connus pendant la dernière belle saison.

La réputation de la Princesse des Cantons de l'Est, sur le plan touristique, est depuis des années excellente et on connaissait déjà l'excellence gastronomique de ses restaurants. Le célèbre Jardin zoologique de la ville de Granby est à l'origine de l'affluence touristique chez nous et du plaisir que les visiteurs retiennent de leur passage à Granby.

Mais depuis des années, même si le nombre de visiteurs augmentait chaque année, grâce à l'attraction indéniable qu'exerce le Jardin zoologique, il fallait faire quelque chose pour montrer aux visiteurs tout ce que nous avions d'autres.

Car il n'y a pas que le Zoo à voir à Granby. Depuis des années, et nous saluons ici les pionniers de l'Office du tourisme, on a tenté de mettre sur pied un organisme qui saurait structurer un plan d'action visant justement à élargir le potentiel touristique que nous possédions.

Il est toutefois difficile de réaliser tous les objectifs, toutes les ambitions, tous les idéaux que nous avons en tête, quand les budgets suffisent à peine à défrayer le coût du chauffage ou d'électricité, quand le travail ne se fait que bénévolement, quand l'information touristique ne se fait que durant les mois d'été.

Il s'agissait là des années d'adolescence de l'Office du tourisme de Granby, faites de tâtonnements, de recherches, d'erreurs et d'incompétence (rarement, mais parfois). Il est donc arrivé ce qui devait arriver: après tant de reflux, de frustration, parce que nous ne pouvions faire tout ce que nous aurions dû faire, il fallait que ça éclate un jour. Et tout a éclaté en 1974.

Le tourisme, à Granby, c'est maintenant 12 mois par année. La ville accorde un budget intéressant et permettant, du moins, d'espérer le rôle que veut jouer l'Office du tourisme. On embauche un directeur général qui, à son départ, est immédiatement remplacé par un directeur des relations publiques. Arrive aussi un directeur de l'information et des secrétaires permanentes.

On construit un magnifique "centre d'accueil" et c'est un véritable départ. Le travail effectué auparavant n'a pas été inutile. Loin de là. Les prédécesseurs ont préparé la route, ils ont tracé le chemin.

L'orientation de l'Office du tourisme a également changé. Ou plutôt a-t-on élargi nos horizons. Bien sûr, on apporte une grande importance à l'accueil des visiteurs. On a même amélioré l'accès aux attractions que cache la ville de Granby.

Mais l'Office du tourisme s'est lancé, cette année, dans la promotion de la ville des parcs et des fontaines par toute l'Amérique. Le tourisme étant devenu une industrie de plus en plus rentable, il fallait que Granby aille chercher la part du gâteau.

Les relations publiques revêtent donc un aspect tout à fait nouveau dans la planification du tourisme et sa nécessité se prouve chaque jour. Déjà, les résultats se font sentir et ça ne fait que commencer, nous en sommes certains.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous constatons que l'Office du tourisme est plus qu'une petite organisation boiteuse et parasite. Les preuves sont faites et il faudrait être avocat du diable ou de bien mauvaise foi pour ne pas avoir confiance en cet organisme.

Et les autorités municipales devront en tenir compte lors de la préparation du budget de la ville. L'Office du tourisme a bien fait fructifier les "talents" que nous lui avons remis. Il lui en faut donc plus encore.

Jean Naud

United Aircraft entreprend d'augmenter sa production



(Reproduction autorisée par La Presse, Montréal)

(Droits Réservés)

Par la Chambre de commerce du Canada Recommandations sur le prochain budget du gouvernement fédéral

par Fay LA RIVIERE

Le gouvernement devrait geler ses dépenses, s'abstenir d'imposer de nouvelles taxes, rendre permanentes les clauses d'amortissement accéléré, maintenir flottant le taux de change du dollar canadien et éviter les changements brusques dans le volume de la masse monétaire.

Telles sont les principales recommandations que la Chambre de commerce du Canada soumet au gouvernement relativement au prochain budget, attendu avant le 15 novembre prochain.

Psychologie

Dans son mémoire de 32 pages soumis aux ministres des Finances et du Revenu national, MM. John Turner et Ron Basford, la Chambre de commerce suggère d'autre part un plan de combat psychologique contre l'inflation.

Selon la Chambre de commerce, en effet, l'inflation est devenue un "souti psychologique" et il est de "responsabilité du Gouvernement de remettre l'inflation dans son contexte en ce qui concerne l'opinion publique".

Ainsi, note l'organisme porte-parole du monde des affaires, un ralentissement du taux d'inflation est à prévoir au cours des prochains mois et ce ralentissement "s'il était compris du public, pourrait influencer sa psychologie en ce qui concerne les demandes salariales".

D'autre part, continue le mémoire, la "notion populaire" selon laquelle les profits des investissements croissent plus vite que les salaires réels des ouvriers "ne devrait pas se perpétuer".

Selon la Chambre de commerce, le salaire horaire moyen s'est accru de façon constante ces dernières années, tandis que "le revenu moyen des détenteurs d'actions ou d'obligations a décliné et est devenu négatif vis-à-vis du pouvoir d'achat".

Fiscalité

Ainsi, même si les profits bruts ont augmenté, les profits nets seraient res-

tés stables, ce qui, pour la Chambre de commerce, démontre que la différence est allouée à l'expansion de l'économie.

"C'est pourquoi, dit le mémoire, les propositions gouvernementales visant à contrôler le soi-disant "profits excessifs" ou à surtaxer les profits corporatifs sont non seulement inappropriées mais néfastes pour l'objectif primordial.

Le budget de mai dernier, était conçu, selon les termes mêmes du minist-

tre des Finances, "pour accroître la capacité de l'économie de produire avec efficacité les biens et services requis".

Il proposait d'une part, le maintien des allègements fiscaux spéciaux pour les entreprises de transformation et un allègement du fardeau fiscal des petites entreprises, mais d'autre part, un régime fiscal plus sévère pour les entreprises minières et pétrolières, les institutions financières et une surtaxe de 10 pour cent sur les autres sociétés du secteur tertiaire.

Ça c'est de l'inflation!

Que diriez-vous d'avoir à payer \$4,000 par mois pour la location d'un appartement ou \$46 la livre de steak. C'est ce à quoi il faut s'attendre si l'on vit à Tokyo, la ville la plus chère au monde.

Les Nord-Américains qui se plaignent chez eux de la hausse des prix voient le problème sous un jour beaucoup plus sombre en visitant le Japon.

Le loyer de \$4,000 par mois est ce qu'un homme d'affaires canadien, récemment installé à Tokyo, doit payer pour loger sa famille dans un appartement de trois chambres à coucher, au centre-ville de Tokyo.

On peut trouver à se loger pour moins, si l'on est plus modeste, mais le prix courant de deux ou trois chambres à coucher varie autour de \$1,500 à \$2,000 par mois et on ne saurait guère trouver à se loger pour moins de \$800.

Un fonctionnaire de l'ambassade canadienne à Tokyo a trouvé récemment, dans un grand marché de la capitale japonaise, du steak à \$46 la livre; c'était du meilleur, il va sans dire, mais les acheteurs ne refusent pas de payer \$6 à \$10 la livre pour les pièces de bœuf les moins chères. Une boîte d'une demi-livre de café coûte environ \$10 et les oranges se vendent de \$2.50 à \$3 la livre.

Un flacon de whisky importé de bonne qualité peut coûter de \$40 et

plus; l'essence se vend autour de \$1.25 le gallon.

Les voitures japonaises parmi les moins chères au monde, coûtent plus que ne peut se le permettre l'ouvrier japonais moyen et une Ford Mustang importée peut coûter jusqu'à \$10,000.

Bond de 23 pour cent

L'indice japonais des prix à la consommation a grimpé de 23 pour cent en 1973, le taux le plus élevé du monde industrialisé, et menace de monter encore plus cette année.

Certains prix sont, par ailleurs, comparables à ceux d'Amérique du Nord: la course en taxi commence à 170 yens environ 60 cents et les billets de transport en commun coûtent moins cher qu'au Canada: le métro de Tokyo coûte 50 cents, ou 17 cents.

Les Japonais, de plus, ne connaissent pas la coutume occidentale du pourboire. La plupart des garçons et messagers le refusent poliment, quoique plusieurs restaurants ajoutent des frais de service de 10 pour cent et le gouvernement, une taxe de 10 pour cent.

Côté divertissement, dans les grands cafés de Tokyo, de charmantes "hôtesse" se précipitent auprès du client dès son arrivée. Si vous vous laissez aller à lui payer un verre, il pourra vous en coûter \$20. Si vous insistez, votre compte de dépenses en souffrira terriblement.

Le projet de charte québécoise des droits de l'homme regroupe des principes déjà connus

Le projet de charte québécoise des droits de l'homme est essentiellement un regroupement dans un même texte d'une série de principes déjà reconnus dans la loi actuelle.

Cependant, le projet offre aux citoyens des mécanismes nouveaux pour le respect de leurs droits, en instituant la "Commission des droits de la personne".

C'est ainsi que le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a présenté à la presse le projet de loi 50 intitulé "Loi sur les droits et libertés de la personne", projet qu'il a déposé dès la reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

Le bill 50 est l'aboutissement de plusieurs années de travaux et il vise à affirmer solennellement les libertés et droits fondamentaux de la personne, afin que ceux-ci soient garantis par la volonté col-

lective et mieux protégés contre toute violation.

Deux parties

Le projet comporte deux parties. La première définit les droits et l'autre prévoit les moyens de leur mise en oeuvre.

Ainsi, le bill affirme quatre catégories de droits: — droits civils, incluant les dispositions anti-discriminatoires: le droit à la vie, à la sûreté, à la liberté, au secours, à la protection de la propriété, au respect de la vie privée, à l'égalité tous devant la loi et à la sauvegarde de la dignité.

— droits politiques: ils comprennent les éléments de base qui fondent notre système démocratique parlementaire, comme le droit pour tout citoyen, d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale, le droit

de vote et celui d'être candidat aux élections.

— droits judiciaires: en cas d'arrestation ou détention, le droit d'être traité avec humanité et respect, d'être promptement informé, dans une langue comprise, des raisons de son arrestation; le droit de prévenir ses proches, de faire appel à un avocat et d'être conduit sans délai devant un tribunal.

Deux grands principes sont consacrés: le premier suivant lequel toute personne arrêtée ou détenue a droit de recourir à l'habas corpus; le second suivant lequel tout accusé est présumé innocent jusqu'à son jugement. Ces dispositions s'appliquent également aux enquêtes des coroners et des commissaires aux incendies, ainsi qu'aux commissions d'enquête.

— Droits économiques et sociaux: le droit des individus de recevoir une instruction publique gratuite, ainsi que l'aide financière pour assurer un niveau de vie décent en cas de besoin. À travail égal, salaire égal dans une même entreprise, et le droit pour chacun d'exercer son métier à des conditions de travail justes et raisonnables.

Tout enfant a droit à la protection et à la sécurité de sa famille ou de ceux qui en tiennent lieu. Les parents ont le droit d'exiger pour leurs enfants, dans le réseau public, un enseignement religieux et moral, conforme à leurs convictions. Ils ont aussi le droit de choisir des établissements privés.

Sur le plan culturel, un article garantit le droit des personnes d'une minorité ethnique de maintenir ou de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe.

Commission des droits

Le gouvernement a mis un soin particulier à donner une force juridique aux droits énumérés dans ce projet 50, a noté le ministre Choquette.

D'une part, une personne qui s'estime lésée pourra s'adresser elle-même à un tribunal pour faire cesser la violation dont elle se dit victime et obtenir une réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.

Elle pourra également s'adresser à la Commission des droits de la personne, dont les fonctions sont de promouvoir la charte, faire des recommandations au gouvernement, enquêter sur les cas de discrimination, établir un programme de recherche et d'éducation sur les droits de l'homme.

Composée d'au moins trois membres, la Commission devra d'abord convaincre les parties de régler leur différend à l'amiable, mais en cas d'échec elle peut intervenir devant les tribunaux au nom de la victime.

Mesures de guerre

En fait, les dispositions ont valeur de principes qui ne sont pas le lot de nos lois. Le ministre a donné deux cas d'ex-

ceptions qui seront maintenus: les femmes n'ont pas accès dans les tavernes et les avocats sont volontairement écartés dans les cas devant la Cour des petites créances.

La Charte, dit-il encore, établit de grands principes qui orienteront la législation et la refonte des lois actuelles. La législation actuelle sera modifiée progressivement pour se conformer, autant que possible, aux principes, de la charte.

Ces principes pourront toutefois être suspendus, par exemple après la proclamation de la loi des mesures de guerre, mais les dispositions se rapportant aux droits judiciaires seront maintenus, lesquels touchent particulièrement les conditions de détention.

Ce qu'il en pense

De l'avis de deux économistes canadiens, l'inflation devrait diminuer l'an prochain au Canada.

Forrest Rogers, conseiller économique à la Banque de Nouvelle-Ecosse, et G. E. Angevine, conseiller économique à la Banque de Commerce, émettent cette opinion.

Selon eux, le taux d'inflation ne devrait pas dépasser 9 p.c. en 1975 et il pourrait même tomber à 8.5 p.c.

Mais MM. Rogers et Angevine croient que les taux d'intérêt vont rester élevés.

Tous deux parlaient à Toronto mardi d'un colloque sur le bâtiment. Reste que les avis sont partagés au sujet des taux d'intérêt.

Ainsi, à London, en Ontario, l'un des dirigeants de la Banque Royale a déclaré mardi, dans une interview, que les taux d'intérêt baisseront de deux pour cent l'an prochain. Douglas M. Gardiner, vice-président de la Banque Royale, a parlé ainsi.

Baisse du dollar canadien

Un autre banquier a dit que le dollar canadien va continuer à baisser par rapport au dollar américain. G. V. Gestrin, vice-président de la Banque de Commerce, a exprimé cette opinion à Ottawa, au congrès annuel de l'Association canadienne des exportateurs.

Au début de l'année, le dollar canadien valait quatre cents de plus que le dollar américain. Aujourd'hui il ne vaut qu'un cent et une fraction de plus que le dollar américain.

Selon M. Gestrin, la baisse du dollar canadien proviendra de la détérioration de notre balance des paiements, détérioration qui est déjà en cours. M. Gestrin prévoit pour 1975 un déficit d'environ \$2.5 milliards dans notre balance des paiements, au regard d'un déficit d'environ \$1.7 milliard en 74. Ce déficit tire son origine d'une baisse de nos exportations et d'une hausse de nos importations.

La Voix de l'Est



Journal quotidien publié par
La Voix de l'Est Ltée
136 Principale, Granby

Journal fondé en 1935

La Presse Canadienne est seule autorisée à faire emploi, pour la publication de toutes les dépêches attribuées à la Presse Canadienne, à la Presse Associée ou à l'agence Reuters, ainsi que de toutes informations qui originent de la salle de la rédaction de La Voix de l'Est. Tous droits de reproduction des dépêches, y compris celles de notre rédaction, sont réservés.

TARIFS D'ABONNEMENT

	Camélot	Poste	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par jour	15					
Samedi	25	Canada	4.50	13.00	26.00	50.00
Semaine	1.00					
Année	50.00	Etats-Unis	6.00	15.00	26.00	50.00

Courrier de la deuxième classe Enregistrement No 0679

Les autorités l'ont dévoilé cette semaine

Le plan directeur d'urbanisme a pour but de redonner vie à la municipalité de Marieville

MARIEVILLE (FB) — Les autorités de Marieville ont dévoilé leur plan directeur d'urbanisme devant des représentants québécois et canadien, cette semaine.

Le plan directeur, présenté à l'occasion d'une journée consacrant la mise en place du parc industriel de Marieville, vise à redonner vie à la municipalité à tous les points de vue, a déclaré

M. Georges Robert, urbaniste conseil de la ville.

"Se trouvant à proximité de Montréal, Marieville n'est pas dans la banlieue de la Métropole", a indiqué M. Robert, ajoutant que la municipalité doit s'affirmer en tant qu'entité distincte, grâce, entre autres, au plan d'urbanisme.

Notant que le centre-ville de Marieville manque d'établissements

commerciaux intéressants et attirants pour la population, M. Robert a déclaré que le réaménagement du centre-ville commercial est une préoccupation première du plan d'urbanisme.

Par ailleurs, le plan d'urbanisme prévoit l'aménagement d'un parc de maisons mobiles.

Préliminaire

Le plan directeur d'urbanisme, dévoilé cette semaine, n'est que préliminaire, a précisé M. Robert, puisqu'il n'a fait l'objet d'aucune approbation de la part du conseil municipal et que certaines modifications restent à apporter à l'ensemble.

Le plan d'urbanisme est établi en fonction

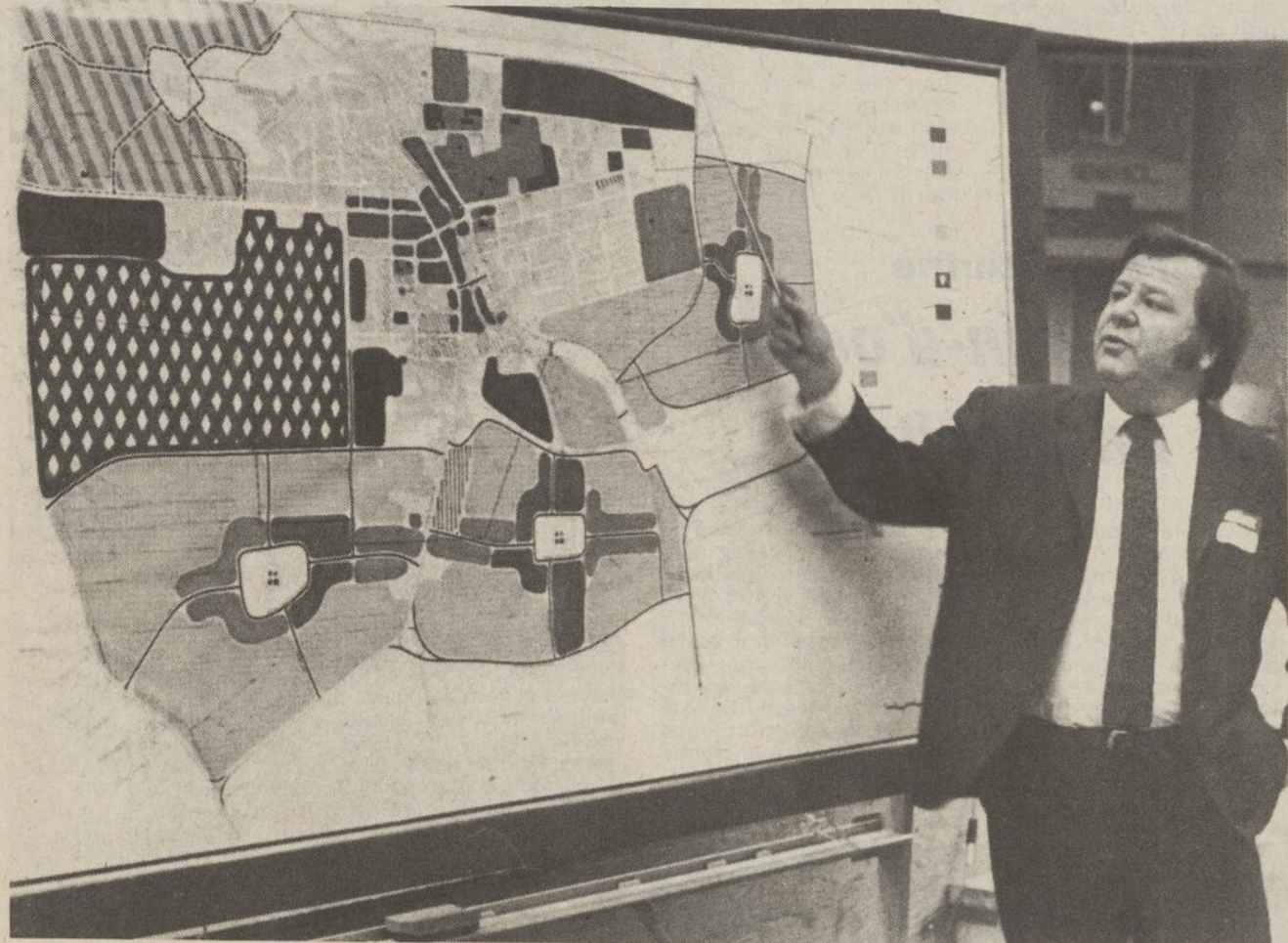
d'un développement régional, a souligné M. Robert, expliquant que la commission d'urbanisme de Marieville regroupe la ville et la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, pour une population totale de quelque 6.500 personnes.

D'autre part, des consultations doivent être finalisées entre la commission d'urbanisme de Marieville et le ministère des Transports, le Canadien National, l'Hydro-Québec, la compagnie Bell Canada et la société Radio-Canada, qui possède

des installations à Marieville.

Quant aux coûts entraînés par la réalisation du projet, ils ne sont pas encore déterminés, a déclaré M. Robert, précisant, toutefois, qu'un programme d'investissement, réparti sur cinq années, est en voie d'élaboration pour la construction des égouts, aqueducs, etc.

"On peut compter sur la participation de la Société centrale d'hypothèques et de logement", a terminé l'urbaniste conseil.



"Marieville n'est pas dans la banlieue de Montréal et doit s'affirmer dans ce sens par son plan d'urbanisme", a déclaré M. Georges Robert, urbaniste conseil de Marieville, alors qu'il dévoilait le plan directeur devant des représentants gouvernementaux.

(Photo Jeannot Petit)

"L'affaire" de la niveleuse et du tracteur

"On n'a pas honte de se promener dans la rue avec une Galion..."

GRANBY (par Gérard Vachon) — Même si la chose peut sembler bizarre, la "machinerie lourde" a retenu l'attention des commissaires de la CMQ qui siègent de nouveau, hier, à la Cour provinciale de Granby.

Il ne faut cependant pas se méprendre quant au but visé par les commissaires ou le procureur de la Commission, Me Louis Jolin, lorsqu'il a été question d'auto-niveleuse et de tracteur sur chenilles, achetés par la ville de Farnham entre le 1er janvier 1971 et le 1er juillet 1974, période qui intéresse plus particulièrement les enquêteurs.

Il y a quelques semaines, toujours dans le cadre de cette enquête, nous avons mentionné le fait que la ville avait demandé des soumissions concernant l'achat d'une auto-niveleuse et d'un tracteur sur chenilles.

Nous rapportions, à ce moment-là, que des soumissions avaient été présentées au conseil municipal de Farnham qui, pour sa part, au cours d'une assemblée tenue dans la salle des comités, c'est-à-dire en caucus, avait décidé de rejeter toutes les soumissions présentées par des entreprises de Montréal, pour demander d'autres soumissions, cette fois, en faisant publier un appel d'offres dans le journal L'Avenir de Brome-Missisquoi (le premier appel d'offres avait été publié dans La Voix de l'Est et La Presse).

Une seule soumission était présentée à la suite de cette dernière publication et elle était l'œuvre

de Les Equipements Lague Ltée, de Farnham. La Commission a donc soulevé de nouveau la question, au cours des audiences d'hier, en demandant au témoin Lucien Lague des précisions.

M. Lague a expliqué que le 17 août 1973, à l'occasion d'une séance où la majorité des membres du conseil étaient présents, un certain M. Chouinard, représentant de la maison Hewitt Equipment, était venu à l'hôtel de ville pour fournir des "prix oraux sur une auto-niveleuse de marque Caterpillar que la ville voulait acquérir".

Au cours de la même journée, les mêmes personnes auraient rencontré MM. Janvier Gladu et Jean-Guy Daigle, respectivement gérant des ventes et vendeur pour Les Equipements Lague, de Farnham, qui ont "dressé, par écrit, un prix pour un tracteur sur chenilles de marque John Deere, modèle 9300 et ont laissé une copie."

"Si ces prix ne sont pas dans les dossiers de l'hôtel de ville, d'expliquer M. Lague, c'est qu'ils nous ont été remis à cette occasion-là et non envoyés par lettre."

"Mais pourquoi avez-vous demandé de nouvelles soumissions?" a lancé Me Louis Jolin. "C'est d'abord parce que M. Gladu (de Les Equipements Lague Ltée) avait oublié de soumissionner, ensuite parce que c'est une question de service, de souligner le témoin en précisant que les machines lourdes sont difficiles

à transporter lorsqu'il est question de les faire réparer (surtout quand on les a achetées à Montréal) et enfin que les trois autres soumissionnaires étaient de Montréal".

Constatant sans doute que les commissaires semblaient insatisfaits de cette réponse, M. Lague a déclaré que "Les Equipements Lague avaient donné des prix avant" et que "on voulait leur donner une chance de faire une soumission".

Soulignant lui-même que M. Roger Lague, administrateur de Les Equipements Lague Ltée, était son frère et le frère du conseiller Léopold Lague, le témoin a lancé: "ça paraît drôle, mais si on regarde la question des prix et du service, Les Equipements Lague ont un service qui ne se compare pas dans la région".

Me Louis Jolin lui a ensuite demandé si on avait tacitement décidé d'acheter le tracteur sur chenilles de cette entreprise de Farnham. "C'est assez difficile de parler, a dit M. Lague, parce que c'est dans ma famille. Quand on est dans une petite ville, c'est assez difficile d'aller acheter ailleurs", a-t-il enchaîné en spécifiant, une fois de plus, que c'était plus facile de faire exécuter des réparations sur une telle machine lorsque le concessionnaire demeure dans la même ville.

En ce qui concerne l'achat de l'auto-niveleuse, le témoin a confirmé le fait que des soumissions

avaient d'abord été demandées mais que la machine qui avait été achetée n'était pas de celles présentées dans ces mêmes soumissions.

L'appel d'offres demandait des prix sur une auto-niveleuse de 150 chevaux vapeurs. A la suite de l'ouverture des soumissions, la ville de Farnham a pu disposer de deux de ces machines, sans doute pour en faire l'essai. Il s'agissait, en l'occurrence, d'auto-niveleuses de marque Galion et de marque Carterpillar.

Selon M. Lague, (qui soit dit en passant semble bien s'y connaître en machinerie lourde), la Galion a un modèle supérieur à celui de la Carterpillar. L'affaire a alors été mise entre les mains des conseillers Normand Lague et Léopold Lague qui "sont membres du comité de la voirie et du garage municipal".

"Is nous ont recommandé d'en acheter une plus grosse et nous avons décidé d'acheter l'auto-niveleuse de marque Galion qui possédait 175 chevaux vapeurs." Selon lui, la ville a l'auto-niveleuse qui était la plus "grosse" et de la compagnie qui proposait le meilleur marché, soit Just Equipment Ltée.

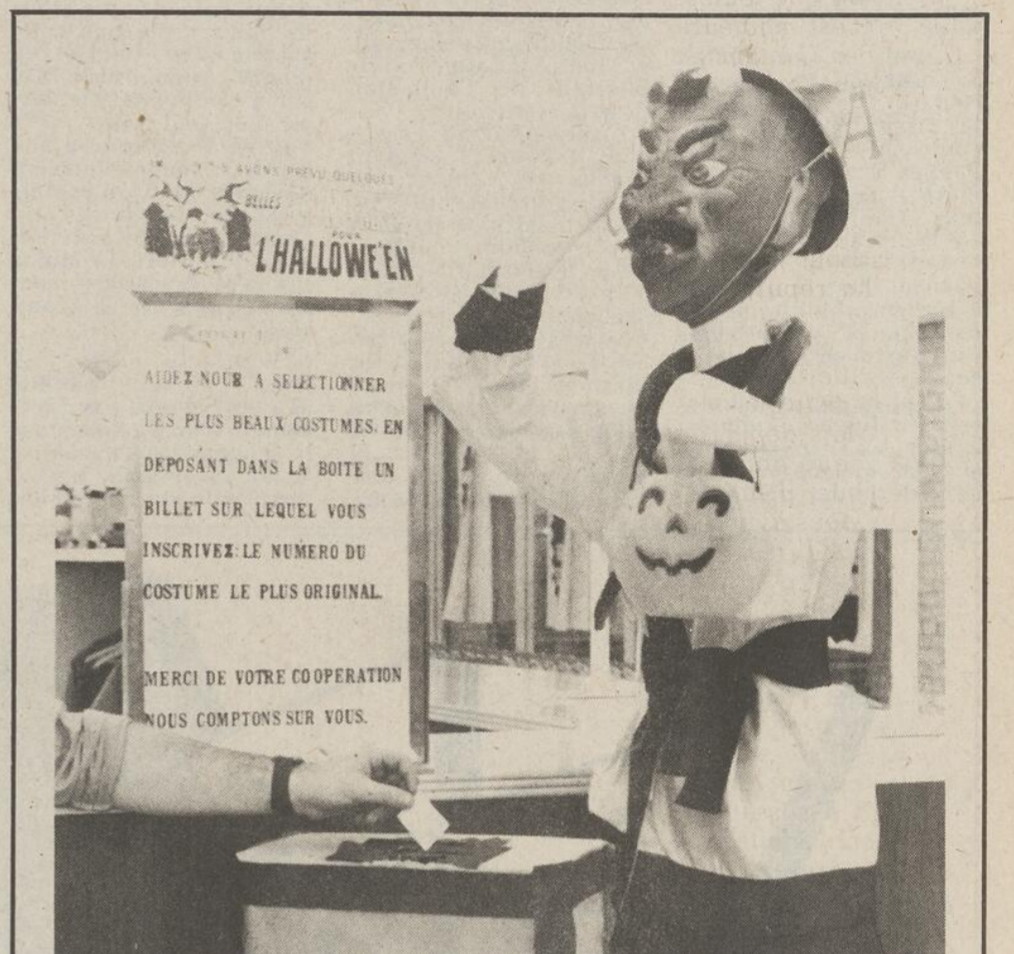
Comparant la Galion à la Carterpillar, M. Lague a lancé: "c'est comme un éléphant à côté d'une souris" et "on n'a pas honte de se promener dans la rue avec une auto-niveleuse Galion, parce que ça marche".

C'est pourquoi le plan d'urbanisme prévoit l'aménagement d'une seconde zone industrielle, s'étendant sur 250 acres et bénéficiant de la présence du chemin de fer du Canadien National et de la route no 1.

Au point de vue des communications, M. Robert a révélé qu'une étude est actuellement effectuée par le ministère québécois des Transports, touchant les possibilités de construction d'une voie de raccordement entre la route no 1, à Marieville, et l'autoroute des Cantons de l'Est.

L'expansion résidentielle prend une grande importance dans le plan directeur d'urbanisme de Marieville, qui prône la mise en place "d'unités de voisinage", comprenant des établissements commerciaux, un terrain de jeux, une école primaire et l'école polyvalente déjà existante.

Selon M. Robert, l'expansion résidentielle, prévue sur une période de 15 à 20 ans, consiste en un développement concentré à part, c'est-à-dire que le secteur résidentiel constitue une communauté distincte, géographiquement, des autres secteurs de la ville.



C'EST FÊTE CHEZ K-MART!

Aujourd'hui, K-Mart fête l'halloween en grand. Pour cette occasion, tout le personnel est costumé et le public est invité à venir choisir le costume le plus original. En plus pour faire différent à la mascarade, les clients pourront trouver des spéciaux à "Prix démasqué". Ces spéciaux démasqués seront identifiés par les enseignes orange "Belles Économies". Les enfants ne seront pas identifiés par les enseignes oranges "Belle Economies". Les enfants ne seront pas oubliés pour tout ça, car ils recevront des bonbons et ce gratuitement. Donc c'est un rendez-vous chez K-Mart.

Cinéma LES GALERIES DE GRANBY

VOISIN DU K-MART tel. 378-4623

un film de PIERRE ROSE

Les deux Pieds dans la même BOTTE

POUR TOUS

CLAUDE MICHAUD
LOUISE PORTAL - GUY PROVOST
ROGER MICHAEL - GÉRARD VERMETTE
MARCEL GIGUÈRE - RAYMOND LÉVESQUE
MARC LAURENDEAU - ROGER GARÇEAU
DENISE PROULX - RAYMOND GUILBAULT
PAUL BÉRAL - JEAN GALTIER

Aussi: La part des lions

NORAIRE: En semaine, "Les deux pieds" 9.25 h.
"La part du Lion" 7.15 h.
Fin de semaine, "Les deux pieds" 2.55 h., 6h.30, 10h.05
"La part du Lion" 12.45 h., 4h.20, 7h.55

CINEMA 1

LES FILMS PRINCE DU

DEUXIÈME FESTIVAL DU FILM ÉROTIQUE DE NEW YORK

VERIFIABLE HOMMAGE A LA SENSUALITE.

Courts-métrages primés choisis au Festival des films érotiques de New York

NORAIRE: En semaine, "2ième Festival du film" 7h.30 et 9h.15
Fin de semaine, "2ième Festival du film" 12h.30, 2h.15, 4h.00, 5h.45, 7h.30, 9h.15

CINEMA 2

Vous pouvez être éligible à devenir duchesse du carnaval d'hiver de l'Immaculée-Conception Granby Inc. Il vous suffit d'être âgée de 14 à 18 ans. Toute jeune fille intéressée doit communiquer avec les responsables du comité des duchesses.

Mme FRANCINE BESSETTE
378-6670

Mme THÉRÈSE BROUILLARD:
378-2939

Cinéma LES GALERIES DE GRANBY

40 rue Evangéline, Granby tel. 378-4623

ENFIN, LE GROUPE LE PLUS POPULAIRE AU MONDE DANS UN FILM EXTRAORDINAIRE!

Un jour seulement POUR TOUS

LES PRODUCTIONS WAGNER

PINK FLOYD

EN PREMIERE CINEMA 1

SAMEDI, LE 2 NOV. À MINUIT

réalisé par WILLIAM FRIEDKIN

L'EXORCISTE

THE EXORCIST

D'après l'œuvre de WILLIAM PETER BLATTY

AVIS: LE TRAITEMENT DE CERTAINS ÉPISODES DU FILM RISQUE DE SURPRENDRE, VOIRE DE SECOURER FORTEMENT LE SPECTATEUR. La Direction

ELLEN BURSTYN - MAX VON SYDOW - LEE J. COBB
KITTY WINN - JACK MACGOWRAN
JASON MILLER
LINDA BLAIR

NORAIRE:

En semaine "L'Exorciste"	Fin de semaine "L'Exorciste"
7h.00 et 9h.15	12h.30, 2h.45, 5h.00, 7h.20, 9h.35

Laissez passer et carte d'âge d'or non acceptées.

SPECTACLE DE NUIT: L'EXORCISTE A MINUIT.

CINEMA 3 VENDREDI et SAMEDI

Ils tombent dans le piège de la police

Amorce d'une carrière criminelle pour deux jeunes: menaces, vol à main armée, extorsion et vol d'auto

CLARENCEVILLE(AD) — Deux jeunes "punks", qui avaient amorcé dans une carrière criminelle dans l'espoir de vivre "sur le bras", sont tombés dans le piège de la police qui les a aussitôt capturés en rapport avec un vol à main armée commis en fin de semaine aux dépens d'un Montréalais, dans un chalet de Clarenceville, comté de Missisquoi.

Grâce à la capture des deux jeunes suspects, deux Montréalais d'âge mineur, la police a également pu élucider un autre vol à main armée du même genre perpétré le 17 octobre, à St-Zénon dans le comté de Berthier.

L'agent Jean-Claude Boislard et le caporal Médard Cyr, de l'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec à Montréal, ont opéré l'arrestation des deux Montréalais lundi sur le terrain de stationnement de la taverne Magnan, dans le quartier St-Henri, à Montréal, où les suspects avaient rendez-vous avec leur victime.

Ce fut un jeu d'enfants pour les limiers d'appréhender les suspects qui, pourtant, étaient rusés en dépit de leur jeune âge.

L'un d'eux s'était même déjà évadé du Centre St-Valier, dans la métropole, une maison de réadaptation pour jeunes délinquants. D'ailleurs, au lendemain de son arrestation lundi, le même adolescent s'évadait de nouveau du Centre St-Valier; à peine 24 heures s'étaient écoulées depuis qu'il avait été arrêté par les policiers et confié aux autorités de ce centre.

CLARENCEVILLE

Peu avant le hold-up à Clarenceville, samedi soir dernier, les deux adolescents avaient été recueillis par leur victime, M. Maurice Blake, du 2436, rue Springland, à Montréal, alors qu'ils faisaient de l'auto-stop dans la métropole.

L'automobiliste et ses deux passagers se sont rendus au chalet du premier à Clarenceville, où la boisson a coulé à flots pendant quelque temps avant que les deux jeunes voleurs passent à l'action.

L'un ayant brandi un revolver, M. Blake fut contraint de leur remettre son argent de poche (\$60), sa montre-bracelet (\$175), une montre de poche en or (\$150), une bague à diamant (\$50),

un briquet électronique (\$50) et une chaînette en or; au total, les voleurs ont ainsi empoché pour quelque \$500 en argent et en menus articles.

Mais ce n'est pas tout, ils ont également fouillé le chalet de la victime et se sont emparés de 10 bouteilles de boisson d'une valeur de \$100, en plus de prendre la fuite avec la voiture de leur hôte.

Ca se gâte. Mais ce qui est pire, c'est qu'ils ont réclamé à M. Blake une somme de \$200 pour le lendemain après-midi au plus tard, menaçant leur victime de représailles s'il ne s'exécutait pas. Au pis-aller, ils ont accepté que cette somme soit versée en quatre tranches de \$50 s'il ne pouvait leur verser d'un seul trait.

Privé de sa voiture que les deux jeunes venaient de voler, le Montréalais a alerté la Sûreté du Québec, à Cowansville, qui a transféré l'enquête à l'unité des crimes contre la personne à Montréal.

Avant de partir, les deux jeunes bandits avaient donné rendez-vous à leur victime pour le lendemain, c'est-à-dire lundi après-midi, sur le terrain de stationnement

de la taverne Magnan, dans le quartier St-Henri, à Montréal. Comme convenu, M. Blake devait leur remettre \$50 en échange de quoi il pourrait récupérer sa voiture, quitte à continuer les trois autres versements au cours des trois semaines suivantes.

Mais les jeunes "punks" comptaient sans l'intervention de la police. C'est vrai qu'ils avaient aussi menacé leur victime de représailles par personnes interposées, s'il avisait la po-

lice de toute cette histoire.

Or, c'est alors que les choses se sont gâtées pour les deux fiers-à-bras, puisque la police fut saisie de l'affaire et prit les dispositions pour les capturer. Effectivement, toute l'opération s'est déroulée comme prévue par les deux suspects, lundi après-midi, à l'exception toutefois de l'intervention des policiers.

Ces derniers sont intervenus et ont appréhendé les suspects aussitôt

qu'ils eurent encaissé des billets de banque marqués, que venait de leur tendre leur victime. Ils sont tombés dans le piège et n'ont offert aucune résistance aux policiers Boislard et Cyr.

L'un doit comparaître en cour du Bien-Être social aujourd'hui, à Cowansville, pour répondre de diverses accusations, dont vol à main armée, extorsion, menaces et vol d'auto. Quant à son complice, il a réussi à s'évader du centre St-Valier, mardi soir, mais il fait

l'objet de recherches en vue de sa comparution éventuelle en cour du Bien-Être social sous les mêmes chefs d'accusations.

Coup d'oeil sur la région

L'Âge d'or de Waterloo

WATERLOO — Une soirée récréative du club d'Age d'Or de Waterloo aura lieu samedi, le 2 novembre, à 20 heures, à la salle Sacré-Coeur. La population de Waterloo est invitée à participer à cette soirée qui promet d'être des plus intéressantes.

Nouvelle responsabilité

ST-HYACINTHE — Mgr Gérard-Marie Coderre, évêque de St-Jean avec l'assentiment de l'évêque de St-Hyacinthe, vient de nommer Mgr Denis Robitaille représentant de l'évêque-gérant de la Société civile immobilière Prévost et directeur de l'Association de la fraternité sacerdotale, 32, rue de Babylone, Paris. Mgr Robitaille commencera à exercer ses nouvelles fonctions au début de novembre.

Absolution collective

ST-HYACINTHE — A la suite du document romain touchant l'absolution collective et des interprétations autorisées qui en ont été données, à la suite également des directives et de la pratique pastorale des deux dernières années, Mgr Sanschagrin prépare actuellement une circulaire pastorale qui donnera les directives pratiques qui devront orienter la pratique de l'absolution collective dans le diocèse pour les années à venir. A la mi-novembre, les évêques iront rencontrer les prêtres dans les zones pour échanger avec eux sur cette importante question.

Décompte

COWANSVILLE — L'addition officielle des votes du scrutin municipal du 3 novembre se fera à l'hôtel de ville le soir même du vote et à mesure que les boîtes de scrutin parviendront au président d'élection M. Georges Bernier.

Retraite paroissiale

COWANSVILLE — e Père Albert Berlinguette, spécialisé dans les milieux ouvriers, et les mouvements de jeunesse, sera l'animateur d'une retraite paroissiale à St-Léon, du 9 au 14 novembre 1974.

Danse costumée

COWANSVILLE — Le Club d'âge d'or de Cowansville Inc. organise, le 2 novembre, à 8 heures p.m., une danse costumée au sous-sol de l'église Ste-Thérèse. Il y aura goûter et de nombreux prix de présence.

Une page d'histoire

Martin Luther affichait sur la porte de l'église de Wittenberg les 95 thèses qu'il comptait défendre, il y a de cela 457 ans aujourd'hui — en 1517. Le document original, dirigé contre le commerce des indulgences, fut brûlé comme hérétique par les autorités ecclésiastiques, mais des copies en furent distribuées à travers toute l'Allemagne. Luther, connu comme le fondateur de la religion protestante, mourut en 1546.

1674 — Les troupes hollandaises évacuaient Nieuw Amsterdam, tard New York.

1873 — Un pont ferroviaire international entre les deux rives de la rivière Niagara était inauguré.

1934 — Le Marché des céréales de Winnipeg décidait de stabiliser les prix du blé afin de prévenir toute invasion de produits étrangers.

1972 — Démission du gouvernement du président Salvador Allende après trois semaines de grèves au Chili.

Situé à L'UPA de Saint-Hyacinthe

Un Service de main-d'oeuvre s'ouvre pour l'agriculture

SAINT-HYACINTHE (RM) — L'air pur par la verdure et la santé par le travail. Voilà des éléments fort sains qui peuvent profiter à toute personne intéressée à travailler sur une ferme ou pour un producteur agricole.

Afin de répondre au vœu des producteurs

agricoles, une corporation a été fondée à cet effet. Le nouvel organisme aura pour nom: "Service de main-d'oeuvre agricole du Canada". Le Service a pu être mis sur pied en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada.

Le SMAC existe offi-

ciellement depuis le 16 septembre et il a commencé à effectuer ses opérations de placement depuis le 23 septembre. Ce service s'adresse à toute personne intéressée à travailler sur une ferme, avec ou sans expérience. De plus, le SMAC dessert les producteurs agricoles désireux d'embaucher du personnel.

Les bureaux du SMAC sont situés à Saint-Hyacinthe, dans des locaux de l'UPA, à 1775, rue des Cascades. Le Service est dirigé par M. Reynald Gauvin, et on peut communiquer avec ce dernier ou son équipe, à 774-9154, 774-9155 ou 774-9156.

Sous peu, quatre personnes seront affectées au SMAC, ceci afin de dispenser un meilleur service. Notons que les bureaux sont ouverts de 9 à 17 heures, du lundi au vendredi inclusivement.

Actuellement, deux bureaux du genre sont en opération dans la province: un à Saint-Hyacinthe et un autre à Québec. Le territoire à desservir est très vaste, mais le SMAC de Saint-Hyacinthe oeuvre principalement au niveau du diocèse, ce qui ne l'empêche pas de répondre aux besoins des personnes en dehors de ce territoire.

Le but de ces services de main-d'oeuvre agricole est de connaître le potentiel de la main-d'oeuvre agricole disponible dans les régions et également de connaître les besoins de main-d'oeuvre qu'ont les producteurs.

Des budgets sont prévus pour la formation de cette main-d'oeuvre. L'engagement et le paiement des salaires seront à la charge des producteurs agricoles. Cependant, les services de retenues sur les paies et les paiements, pourront être assumés par le Service de main-d'oeuvre agricole.



Le gaspillage est l'ennemi du mieux-vivre.



Réalisez votre mieux-vivre par l'épargne planifiée

Le gaspillage détruit l'équilibre naturel des choses, cet équilibre dont dépend notre mieux-vivre à tous. Pour le promouvoir, la Banque Provinciale a établi dans chacune de ses succursales un centre de documentation sur différentes facettes du mieux-vivre. On y trouve une intéressante documen-

tation gratuite sur des sujets tels que la protection de l'environnement, le conditionnement physique, les droits du consommateur, le plein air, etc.

Arrêtez-en en passant et profitez-en pour considérer les excellents programmes d'épargne que vous propose la Banque Provinciale pour

réaliser l'équilibre budgétaire dont dépend aussi votre mieux-vivre.

Fondés sur nos différents modes d'épargne, ces programmes s'adaptent parfaitement à votre situation et à vos aspirations. Vous constaterez vite que l'épargne planifiée vous mène droit à l'équilibre budgétaire.

Venez à la Banque Provinciale. Pour mieux vivre.



banque provinciale LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

VALEUR SENSATIONNELLE!

Lave-vaisselle RCA convertible à chargement par l'avant \$369.95

Sert comme portable... se convertit en tout temps pour la pose sous comptoir. Ses caractéristiques comprennent: fonctionnement par 3 boutons-poussoirs, lavage par jet à 2 niveaux et six cycles pour satisfaire tous les besoins... même ceux des grosses familles. Lavage hygiénique pour stériliser pendant les cycles de lavage et de rinçage. Rinçage-attente pour charges partielles. Éliminateur d'aliments mous, évitant le pré-rinçage et le recourage. 2 doseurs automatiques de détergent. Rinçage éclatant pour verrerie et ustensiles. Porte anti-basculement. Pratiques roulettes pivotantes. Raccords de robinet et d'aérateur permettant d'utiliser l'évier pendant que la machine fonctionne. Dessus en Micarta (plaque à dépecer en érable) Avocat, or ou blanc.



LA VASSEUSE PAR JET: Nul besoin de pré-rinçage. 2 doseurs auto. 3 boutons-poussoirs. 6 programmes. 2 aliments mous. Plus rétrov. Système de séchage: De la chaleur est soustraite par un ventilateur pour sécher uniformément sur toute la surface. LA PORTE SPÉCIALE ANTI-BASCULEMENT: Empêche la machine de basculer même quand la porte ouverte est soustraite et évite le danger.



RCA LAVE-VAISSELLE CONVERTIBLE

VOTRE NOUVEAU CENTRE RCA À GRANBY

LES ENTREPRISES JEAN-MARIE SAURETTE 255, AVENUE DU PARC (COIN PARÉ) GRANBY, QUÉ. Tél.: 372-4121

Au sujet de la "monstrueuse omelette..."

L'OCCO tient à assumer l'essentiel de la responsabilité

OTTAWA (PC) — L'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO), a tenu, mercredi, par la voie de son président M. Phil Eldridge, à assumer "l'essentiel de la responsabilité" de la destruction de 26,4 millions d'oeufs à la fin de l'été dernier, devant le comité spécial des Communes qui enquête sur le fonctionnement de cet office.

Cependant, cette troisième séance du comité a aussi démontré que la destruction des oeufs n'est qu'un prétexte et que le problème fondamental, comme le disait lui-même le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, mardi, devant le même comité, est que certains groupes de pression cherchent à tuer le concept d'office national de mise en marché, dont celui des oeufs a été le premier dans l'économie canadienne.

FORMULE CONTESTÉE

Ainsi, le député conservateur James McGrath, interrogé mercredi le président de l'Office, disait, en préambule de sa question: "Ce n'est pas votre office qui subit un procès, mais tout le système".

La première tentative d'établir un office national de commercialisation remonte aux années 30. Mais, en 1934, les tribunaux ont réduit ses efforts à néant, en statuant que le gouvernement fédéral élargissait son pouvoir constitutionnel et empiétait sur les droits provinciaux en proposant cet office.

FORTES PRESSIONS

Selon le député néo-démocrate David Orlikov, qui siège sur le comité spécial des Communes, les pressions actuelles viennent des intermédiaires et des très gros producteurs agricoles, c'est-à-dire de "ceux qui sont capables d'acheter ou de produire des denrées agricoles à très bas prix, de les emmagasiner et de les revendre lorsque les prix sont élevés sur le marché de détail".

En trois occasions au moins, au cours des derniers mois, les offices de mise en marché des produits agricoles ont été accusés, de façon plus ou moins nuancée, de se servir de leurs pouvoirs pour fixer des prix élevés, au profit des agriculteurs, aux dépens des consommateurs.

HAUSSES FORCÉES?

En effet, en plus des membres conservateurs du Comité spécial qui enquête sur l'Office des oeufs, il y eut aussi la Commission de surveillance des prix des aliments, en janvier dernier, qui l'accusait, dans un rapport, de maintenir le prix des oeufs trop élevés.

D'autre part, au début du présent mois, le rapport Forbes, vivement contesté par l'économiste de l'Union des producteurs agricoles du Québec, M. François Dagenais, accusait les offices provinciaux et fédéraux de mise en marché du même jeu, en général.

Il faut ajouter que c'est le même professeur Forbes qui a participé à la rédaction du rapport de

la Commission de surveillance des prix des aliments et du rapport qui porte son nom et dont les conclusions se rejoignent naturellement.

DEFENSE DU SYSTEME

Contre les arguments de ceux qui sont hostiles aux offices de commercialisation des produits agricoles, le ministre fédéral de l'Agriculture, le président de l'Office des oeufs, l'économiste de l'UPA du Québec, les Créditistes et les Néo-démocrates opposent tous les mêmes objections.

Les offices de commercialisation, disent-ils, travaillent aux intérêts à la fois des consommateurs et des producteurs, en assurant aux premiers des produits de qualité, en quantité suffisante, régulièrement, à des prix aussi près que possible des coûts moyens de production, tandis que les agriculteurs profitent de la stabilité du marché, pensent planifier et tirer des revenus décents.

Plusieurs ajoutent que le système de commercialisation par offices élimine des intermédiaires parasites et que le profit de cette élimination revient en partie aux consommateurs et en partie aux agriculteurs.

Ainsi, avant la mise en place de l'Office pour mettre un terme à la guerre des oeufs et des poulets qui faisaient

alors page, l'industrie avicole, selon le président de l'Office était "un immense chaos". Les prix étaient si bas que des centaines de producteurs en ont perdu leur chemin. Naturellement, les oeufs étaient bon marché, mais les gros producteurs, qui ont survécu ont profité de la pénurie créée par la faillite des autres et ont augmenté leurs prix l'année sui-

vante. "Ce n'était sûrement pas à l'avantage du consommateur".

Les difficultés de l'Office ne sont pas toutes résolues, quoique beaucoup de progrès aient été accomplis depuis la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture, en juillet. De nouvelles méthodes d'évaluation de la production et des stocks ont

été mises au point et des groupes de travail continuent, au niveau provincial, à examiner le sujet pour améliorer encore les méthodes.

Meilleure production

D'autre part, les méthodes d'évaluation des coûts de production sont elles aussi examinées, de façon à fixer les prix de gros, ce qui influe sur les

prix de détail. Toutefois, il faut noter que les prix de détail des oeufs de table produits et consommés à l'intérieur de chaque province sont fixés par les offices provinciaux de commercialisation et non celui du fédéral.

Les prix du fédéral sont basés sur les coûts des producteurs propriétaires de 10.000 poules

pondeuses, donc sur des producteurs efficaces, selon l'état général de l'économie canadienne.

Il ne sont pas assez élevés, selon le président de l'Office pour permettre aux producteurs inefficaces de se maintenir en production, ce qui est d'une des critiques du professeur Forbes contre les offices de commercialisation.

Contrôle de l'habitation

Québec aurait abandonné à Ottawa la conception des programmes

QUEBEC (PC) — Le Québec aurait abandonné au gouvernement fédéral la conception complète des programmes d'habitation et le contrôle du logement sur son territoire.

C'est du moins ce qu'a soutenu le député péquiste de Lafontaine M. Marcel Léger, lors de la période de questions à l'Assemblée nationale.

C'est la Société d'habitation du Québec SHQ qui aurait procédé à un tel recul face à la Société centrale d'hypothèque et de logement SCHL du gouvernement d'Ottawa.

M. Lévesque a indiqué qu'il préférerait consulter son collègue des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, pour fournir une réponse plus adéquate.

Moqueur, M. Léger a alors demandé pourquoi l'entente entre la SHQ et la SCHL avait été signée dans les deux langues alors que l'article 110 de la loi 22 sur la langue officielle stipule que le gouvernement du Québec doit transiger dans la langue française.

L'autoroute 51, qui reliera Drummondville à Sherbrooke, ne sera pas

ouverte à la circulation tant que l'installation de l'éclairage aux intersections ne sera pas terminée.

C'est ce qu'a indiqué le ministre des Transports, M. Raymond Mailoux, au député de John-son, M. Maurice Bellemare.

Le ministre a rappelé que lors de la construction de l'autoroute de la capitale, à Québec, la circulation avait été ouverte trop rapidement, ce qui avait causé de nombreux accidents.

Le ministre des Affaires culturelles a fait pro-

céder à une expertise de tous les immeubles du carré Saint-Louis, à Montréal.

C'est ce qu'a annoncé le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, à la suite d'une question du député Harry Blank L-Saint-Louis.

Selon le ministre, c'est seulement lorsque l'inventaire de tous les immeubles du carré sera complété que des décisions pourront être annoncées sur l'avenir de ce coin pittoresque de la métropole.

M. Hardy a conclu qu'il "suivait de très près

le dossier du carré Saint-Louis".

L'Hydro-Québec

C'est parce que l'Hydro-Québec doit elle aussi faire face à l'inflation que le gouvernement Bourassa a accepté que les hausses de tarifs soient consenties à la société.

C'est la raison qu'a apportée au chef de l'opposition, M. Jacques-Yvan Morin, le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, celui même qui a convaincu le cabinet Bourassa d'accepter les hausses.

Une étude longue et pénible de l'OCCO

OTTAWA (PC) — L'Office canadien de commercialisation des oeufs étudie, depuis juillet dernier, les moyens de distribuer gratuitement aux nécessiteux les surplus occasionnels d'oeufs, a déclaré mercredi le président de cet office.

M. Eldridge comparait devant le comité spécial des Communes qui enquête sur le fonctionnement de cet office, suite à la destruction de 26,4 millions d'oeufs au cours de l'été dernier.

"C'est une promesse que nous avons l'intention de tenir, a dit M. Eldridge. Nous étudions les mécanismes qui nous permettraient de le faire efficacement".

Les surplus d'oeufs surviennent de façon cyclique au cours de l'année, à cause des variations dans la demande globale.

DIMANCHE 3 NOVEMBRE
CITOYENS
DU
CANTONS
DE
GRANBY
VOTEZ POUR

UN HOMME ✓ **D'EXPERIENCE**
✓ **PRUDENT**
✓ **ENERGIQUE**

POUR UNE ADMINISTRATION
✓ **SAINE** ✓ **DYNAMIQUE** ✓ **HONNÊTE**
✓ **UNE PLANIFICATION DE TERRITOIRE**

UN SEUL CHOIX

RACINE Jean-Paul X

(Publié et payé par Jean-Pierre Cabane agent officiel)

Le nouveau...

Salon
Du Cuir

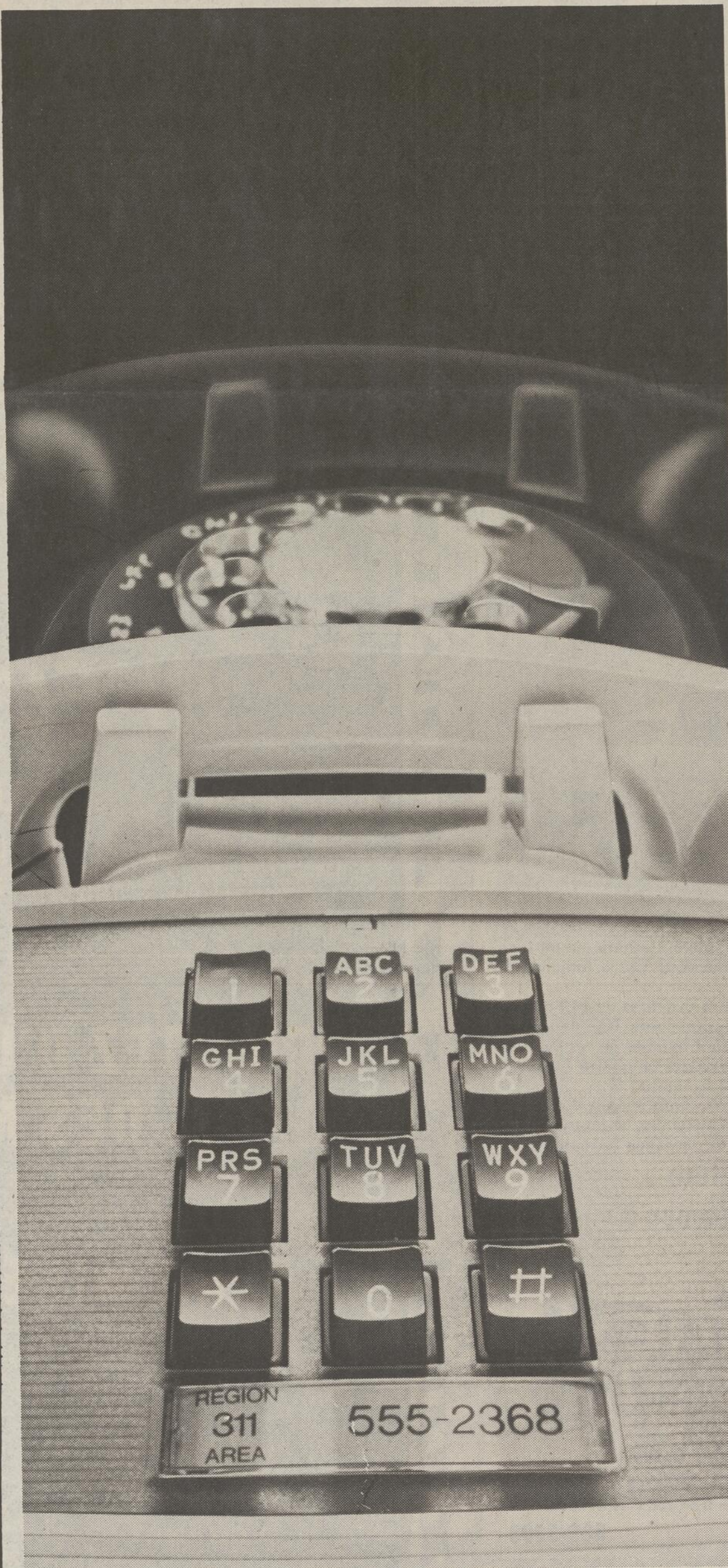
chez

L'Alamo
SOLÉNAIRE

328, Principale, Granby
Tél. 378-8484

... présente pour "Elle" et "Lui"
la plus vaste collection dans
la région de manteaux de
CUIR et de **SUÈDE**

Un léger dépôt réservera
le manteau que vous choisirez
dans une nouvelle atmosphère.



Touchez et vous croirez!

Tous les charmes et avantages du modernisme.

Pressez les 12 touches du téléphone Touch-Tone.

Vous croirez alors que c'est la façon la plus rapide, la plus commode et la plus précise de faire un appel. Laissez-vous gagner par le modernisme. Adoptez le service Touch-Tone sans tarder.

Quel que soit le nombre de téléphones installés chez vous, vous pouvez les changer tous pour des appareils Touch-Tone de modèle mural ou de table, pour une somme additionnelle de \$2.05 par mois, dans le cas des abonnés résidentiels, et de \$3.00 par mois pour les abonnés d'affaires, plus les frais d'installation, mais sans frais supplémentaires de couleur. Si vous choisissez un modèle Contempra, il vous faudra déboursier un léger supplément mensuel.

Le service "Touch-Tone," c'est joliment moderne.

Bell Canada

Par des gestes spectaculaires

Les éleveurs font connaître du public leurs difficultés et leurs problèmes

QUEBEC (PC) — Des éleveurs de bovins posent des gestes spectaculaires de ce temps-ci pour alerter l'opinion publique: ils pendant du bétail, ils en enterrent ou ils perturbent la circulation routière.

Il y en a beaucoup d'autres qui sont dans la même situation. Ils frôlent le désespoir, mais ils souffrent en silence. Ils essaient de sauver les meubles: accablés à la faillite, ils n'ont plus le choix; ils se débarrassent de quelques bêtes à un encan d'animaux, sans faire de bruit.

M. Fabien Roy, député créditiste de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, a invité des journalistes à l'accompagner mercredi à un encan d'animaux à Saint-Romuald, en face de Québec, de l'autre côté du Saint-Laurent.

"J'aime mieux vendre

tout de suite "J'aime mieux vendre tout de suite plutôt que de voir mon boeuf crever de faim dans mon étable", déclare un agriculteur de la région, qui vient tout juste de subir une perte sèche de \$100. Cette bête valait 34 cents la livre en moyenne le printemps dernier; elle n'en vaut plus que 17 cents ou 18 cents maintenant.

Crise économique
Entretiens, le coût des grains de provende de l'Ouest canadien a continué de grimper. "La moulée me coûtait \$3.50 la poche, il y a deux ans, je la paie maintenant entre \$8 et \$9 la poche. C'est là le problème", observe un agriculteur d'âge mûr.

Il évoque les mauvais souvenirs qu'il a conservés de la crise économique des années 1930 et il ajoute: "On se dirige

vers une autre crise semblable. Avec ce qui se prépare, ça pourrait même être pire".

Les peaux de boeuf, par exemple, pouvaient se vendre entre \$17 et \$22 l'an passé. Elles ne valent plus que \$4 et bientôt, elles baisseront à \$2. "Savez-vous, ajoute sèchement l'agriculteur, c'est le prix qu'elles valaient en 1930."

Autre observation intéressante. Le prix moyen du bétail vendu à l'encan est à peu près le même que durant les années 1950, alors que les grains coûtaient \$2.50 la poche, selon l'expression appropriée.

\$400 en six mois
Pendant que quatre ou cinq acheteurs, dont un agriculteur "aisé", se partagent le bétail à l'encan, M. Vachon, un producteur de Saint-Benoît, âgé de 38 ans, confie

qu'il a perdu \$400 depuis le printemps, en étant obligé de vendre onze bêtes.

"Le ministre Toupin, pense que le prix moyen est actuellement de 30 cents la livre. C'est pas tout à fait vrai, car le meilleur prix que j'ai pu avoir pour un veau de qualité a été de 22 cents la livre".

Un autre agriculteur n'a vraiment pas eu de veine cette journée-là. Il s'est résigné à sacrifier un veau, il a payé les frais de transport et les frais d'encan, mais il s'en est retourné avec son veau. Personne n'en a

voulu.

Cependant, il s'est vendu des poneys entre \$10 et \$45, des truies entre 20 cents et 25 cents la livre, et des jeunes porcs entre 38 cents et 39 cents la livre, sous le regard inquiet d'une cinquantaine d'agriculteurs.

On abandonne
Encan des animaux de Québec Inc. fait deux encans par semaine, régulièrement, pour une moyenne hebdomadaire de 2,500 bêtes.

"Ca déteille partout dans nos rangs. Moi, je serai bientôt à ma pension. Ca m'inquiète pas trop dans mon cas, mais

c'est pour la jeunesse, qui aime mieux aller chercher des bons salaires dans les usines que de prendre la relève. Je comprends qu'ils soient découragés de prendre notre place", déclare un agriculteur, en observant les ventes du haut de l'estrade.

La subvention de 13 cents la livre, annoncée mardi par le ministre de l'Agriculture, ne règle rien au problème, selon l'opinion générale.

"Il faudrait que les gouvernements aient le courage de s'attaquer à la question des grains de provende.

Toupin serait prêt à faire plus

GATINEAU (PC) — Selon le journal Le Droit, le député provincial du comté de Gatineau, M. Michel Gratton, a déclaré mercredi matin que le ministre québécois de l'Agriculture, M. Normand Toupin, songeait à verser d'autres subsides aux producteurs de boeuf du Québec, d'ici peu.

M. Gratton a ajouté qu'il avait assisté, mardi soir, à une rencontre de députés et de ministres où le problème des producteurs bovins avait été discuté.

Le député de Gatineau a laissé entendre que la députation présente à cette réunion s'était montrée plus ou moins satisfaite des mesures annoncées par le ministre Toupin, mardi soir.

Devant le peu d'enthousiasme des députés et des ministres présents le ministre Toupin aurait déclaré qu'il pouvait aller plus loin et que d'autres subventions seraient vraisemblablement d'ici quelques jours.

M. Gratton a ajouté qu'il était peu familier avec les problèmes des producteurs bovins, malgré le fait qu'il soit député d'un des comtés les plus producteurs dans ce secteur.

Le député Gratton a ajouté qu'il n'avait jamais été approché par les producteurs bovins ni par les représentants régionaux de l'Union des producteurs agricoles.

Tout au plus M. Gratton a rencontré deux producteurs de Gracefield au début de septembre. Le député de Gatineau avait alors écrit au ministre Toupin pour souligner les problèmes dans ce secteur. Le ministre de l'Agriculture avait alors répondu qu'il était parfaitement au courant de ces problèmes.

Allmand refuse le débat-TV

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général, M. Warren Allmand, a fait savoir hier qu'il n'avait pas l'intention de relever le défi du ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, qui l'avait invité la semaine dernière, à un débat télévisé sur le partage des coûts de police au Québec entre le fédéral et le gouvernement provincial.

M. Allmand a fait part de sa décision aux journalistes, précisant toutefois qu'il ne se refusait pas à expliquer sa position lors d'une déclaration télévisée.

"Les débats publics ne visent généralement que l'amusement public et

cadrent beaucoup mieux en période électorale a-t-il notamment déclaré, ajoutant toutefois qu'il entend répondre aux dernières propositions du ministre Choquette.

Revenant à la charge la semaine dernière pour réclamer une compensation financière d'Ottawa en ce qui a trait à l'entretien de la Sûreté du Québec, au même titre que les provinces qui ont recours aux services de la Gendarmerie Royale, M. Choquette avait abandonné sa demande de remboursement rétroactif de \$350 millions pour les années écoulées, se contenant d'une compensation annuelle de quelque \$65 millions.

600 veaux sont sacrifiés au Saguenay-Lac-St-Jean

CHICOUTIMI (PC) — Imitant leurs collègues d'autres régions du Québec, les éleveurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont abattu 600 veaux, mercredi, dans la municipalité de Saint-Bruno, à une trentaine de milles de Chicoutimi.

"C'est la plus importante manifestation au Québec jusqu'à maintenant, a déclaré M. Xavier Fortin, président régional de l'Union des producteurs agricoles, et ce n'est pas fini."

Insensibilisées à l'aide d'un pistolet spécial, les bêtes ont été saignées et jetées dans une fosse commune d'une quinzaine de pieds de profondeur, que l'on a remplie de terre par la suite.

"C'est de la viande que l'on ne mangera jamais", a commenté M. Fortin.

En immolant des veaux un peu partout au Québec, depuis quelques jours, les éleveurs veulent attirer l'attention du gouvernement sur leurs problèmes.

Ils affirment qu'ils perdent de l'argent en vendant un veau qui leur a coûté trop cher à engraisser.

Boucherie

Au sujet de la boucherie de Saint-Bruno, M. Fortin a ajouté: "La population peut constater que les agriculteurs sont sérieux, solidaires et ordonnés. La participation des producteurs a été spontanée. Le spectacle était désolant, mais nous en sommes rendus là".

"Il va falloir, a-t-il déclaré, répartir les responsabilités en agriculture. Les gouvernements n'ont pas répondu à notre appel. Le public a le devoir de se renseigner sur cette affaire. Nous savons que la viande coûte cher, mais il faut aussi que le public sache que les producteurs font des pertes, que l'agriculture est dans un marasme."

M. Fortin a expliqué que les producteurs demandent des prix basés sur les coûts de production, la parité salariale avec les travailleurs spécialisés de l'industrie, l'indexation à tous les trois mois pour toutes les productions agricoles, bref "des conditions de vie normales pour des citoyens qui refusent désormais d'être de second ordre".

M. Paul Couture, qui est président provincial de l'Union des producteurs agricoles, a abondé dans le même sens que M. Fortin, au moment où il a rencontré les journalistes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les évadés soupçonnés

MONTREAL (PC) — La police a admis, mercredi, qu'elle désirait interroger deux des cinq évadés du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, relativement aux meurtres de deux hommes dans un cabaret montréalais.

La description des tueurs, fournie par des témoins, correspondrait à celles de Richard Blass, 29 ans, et Edgard Roussel, 28 ans, qui se sont enfuis du bagne le 23 octobre dernier.

Ils étaient alors accompagnés de Jean-Paul Mercier, 29 ans, Pierre Vincent, 29 ans, et Robert Frappier, 27 ans, qui sont toujours au large.

Les deux victimes du meurtre, dans la nuit de mardi à mercredi, ont été identifiées comme étant Raymond Laurin, 30 ans, et Roger Lévesque, 27 ans.

Une quinzaine de personnes se trouvaient dans la boîte de nuit au moment de l'arrivée des deux tueurs, qui ont tiré une dizaine de balles sur les victimes, à une distance de 10 pieds.

Selon la police, ces assassinats feraient partie d'une lutte intestine au sein du monde interlope.

VOUS QUI...

Manquez de confiance, d'enthousiasme à l'occasion; refusez les promotions; croyez être né pour un p'tit pain; avez peur de faire rire de vous; manquez de discipline personnelle; êtes sans amis peut-être? etc...

ÊTES-VOUS SATISFAITS DE CETTE SITUATION?

SI, AU CONTRAIRE, vous désirez VIVRE et non endurer votre vie, consacrez une soirée pour juger vous-même de ce que nous avons à vous offrir et qui sera de nature à vous aider.

SOIRÉE GRATUITE

EXPLICATION DU COURS

VENDREDI SOIR 1er NOV. 8 h P.M.

SOUS-SOL ÉGLISE STE-THÉRÈSE, COWANSVILLE

Le cours comporte DOUZE (12) soirées; une pour l'explication du cours; 10 leçons régulières et une douzième soirée spéciale et gratuite.

DEVISE: AIDER SANS EXPLOITER

Nos conditions sont votre meilleure garantie. Aucun engagement à signer. Vous payez pour les leçons auxquelles vous participez. (\$7.00). Un spécial est fait pour les couples mariés. Certificat de culture personnelle remis à la fin du cours.

Institut de Culture Personnelle du Québec Inc.

Bureau: 242 rue Lafayette, Ville de Laval

L'Institut détient le permis 339507 du ministère de l'Éducation

P.S. Si impossible venir le 1er novembre, rendez-vous le 8 novembre sans obligation



ANDRÉ DAIGLE
Animateur

CHEZ VIENS J'EN R'VIENS PAS

La Vega conserve pour 1975 sa carrosserie sport caractéristique, mais les améliorations apportées au véhicule et les équipements supplémentaires en option assurent plus de confort, plus de luxe et plus de commodité.



Les modèles comprennent le coupé classique, le coupé à arrière ouvrant (ci-dessus), la familiale, la fourgonnette, le coupé classique LX, la familiale de luxe et la familiale Estate.

Le moteur standard de la Vega est toujours le quatre-cylindres de 140 pouces cubes à bloc-cylindres en aluminium et carburateur un corps. Une version du même moteur à carburateur deux corps est encore livrable en option. Ces moteurs peuvent être accouplés à une boîte trois vitesses ou quatre vitesses à commande manuelle, ou à l'automatique Turbo Hydra-matic.

Les nouveautés offertes en option pour la Vega 75 comprennent des servofreins, une radio AM/FM, un ensemble d'éclairage auxiliaire, un intérieur spécial Custom, un volant inclinable et des moulures de passages de roues.

Nous avons une seule idée en tête ...

à compter du président aux hommes d'entretien

... vous satisfaire!



CONCESSIONNAIRE: Chevrolet - Oldsmobile - Corvette
Monte Carlo - Camaro - Cutlass - Nova
Monza 2 + 2 - Vega - Camions Chevrolet

843, rue LEWIS

WATERLOO

539-3308

Vente avant Noël

SPÉCIAUX

SUR

COLLIERS - BRELOQUES - CROIX
BOUTONS - MANCHETTES - MONTRES - ETC.

PROFITEZ D'UN MEILLEUR
CHOIX DÈS MAINTENANT

PLAN MISE DE CÔTÉ

LE CENTRE
D'ACHATS
DU BIJOU
À GRANBY



201, PRINCIPALE

GRANBY

372-6393

Ford examine avec circonspection la décision du sommet de Rabat

(Reuter) — Le président Gerald Ford a abordé avec prudence, mardi, la décision du sommet arabe de Rabat de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine OLP comme représentant des Palestiniens.

Il a déclaré, au cours d'une conférence de presse improvisée, qu'il ne savait pas quelles conséquences aurait cette décision sur le rôle des Etats-Unis au Proche-Orient et a lancé un appel pour que le conflit israélo-arabe débouche sur un règlement, la paix étant vitale tant pour le Proche-Orient que pour le reste du monde.

La résolution du som-

met de Rabat est considérée par beaucoup d'observateurs comme un coup porté à la diplomatie de Washington qui souhaitait que le Royaume hachémite négocie un accord sur la rive occidentale du Jourdain avec Israël.

Le président américain a exprimé l'espoir qu'un nouvel accord sur la limitation des armements nucléaires verrait le jour lors de son sommet, les 23 et 24 novembre, à Vladovostok. Il a précisé que le secrétaire d'Etat Henry Kissinger avait applani certaines divergences de vues lors de sa rencontre avec M. Leonide Brejnev, secrétaire

général du Parti communiste soviétique.

Des responsables américains ont indiqué, par ailleurs, qu'ils s'attendaient à un succès dans ce domaine lors de la venue l'été prochain de M. Brejnev aux Etats-Unis.

Le président, qui a rencontré la presse quelques heures avant de partir pour son Michigan natal, où il doit soutenir la campagne des candidats républicains pour les élections législatives du 5 novembre prochain, a déclaré qu'il ne comptait pas annuler son séjour au Japon en raison des manifestations anti-américaines prévues et

des remous causés par certaines révélations sur les activités financières de M. Kakuei Tanaka, premier ministre japonais.

Renouvellant ses avertissements sur les dangers pour la paix que provoqueraient des progrès électoraux du Parti démocrate aux Etats-Unis, M. Ford s'est attaqué au Congrès contrôlé par les démocrates qui a imposé un embargo à partir du 10 décembre sur les armes américaines exportées en Turquie. Il a qualifié le Congrès de législature "irresponsable" qui n'accorde aucune importance à son rôle de chef de l'Etat et qui impose des décisions qui menacent la sécurité de l'Otan et les liens avec la Turquie sans rien faire pour aider la Grèce.

Le président Ford a annoncé que son budget anti-inflationniste serait "très serré" cette année. Il a averti les Américains qu'une limitation arbitraire sur les importations américaines de pétrole

serait décidée si la restriction volontaire de la consommation ne parvenait pas à réduire les importations à un million de barils par jour.

Le président a soutenu fermement, d'autre part, le choix de M. Nelson Rockefeller comme vice-président désigné. Il a exprimé son assurance que M. Rockefeller serait confirmé dans ses fonctions par le Congrès. Une controverse a été ouverte aux Etats-Unis sur les affaires financières de M. Rockefeller et sur ses largesses distribuées notamment à M. Henry Kissinger.

M. Ford a annoncé en outre la création d'une nouvelle administration de l'énergie de haut niveau dirigée par M. Rogers Morton, secrétaire à l'Intérieur. M. Morton est également à la tête du Conseil fédéral de l'énergie. M. John Sawhill, responsable fédéral de l'énergie depuis sept mois, ayant démissionné.

Hussein et Arafat doivent se rencontrer pour déterminer la représentation à Genève

RABAT Reuter — Le roi Hussein de Jordanie et M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, sont convenus de se rencontrer prochainement à Amman, à la suite de l'accord de réconciliation conclu à la conférence au sommet arabe. Le roi Hassan II du Maroc l'a annoncé mercredi matin.

Dressant le bilan des résultats du sommet qui a pris fin mardi soir, le souverain marocain a déclaré au cours d'une conférence de presse, que le roi de Jordanie et le leader de l'OLP se proposent d'examiner, au cours de leur rencontre prochaine, la question de la représentation des Palestiniens au prochain stade de la conférence de paix de Genève.

La résolution du sommet consacrant l'accord jordano-palestinien a laissé à plus tard la décision concernant la représentation commune ou distincte de la Jordanie et de l'OLP à la conférence de Genève.

Interrogé à ce sujet par les journalistes, le roi Hassan a déclaré: "Tout ce que je peux dire, c'est que le roi Hussein et Arafat ont convenu hier soir de se rencontrer au cours de la semaine prochaine dans la capitale jordanienne".

La question de Genève sera certainement abordée lors de leurs conversations, a ajouté le souverain marocain.

Le roi Hassan a dit que la décision sur la forme à donner à la représentation à Genève, relevait de la seule responsabilité des "pays de la confrontation", des pays du champ de bataille, l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et l'OLP.

Faisant allusion à l'accord Hussein-Arafat de lundi, le roi Hassan a dit qu'il avait été réalisé sans trop de difficultés.

Le monarque marocain, qui a joué un rôle de premier plan dans la réconciliation, a déclaré que la reconnaissance unanime de l'OLP comme seul représentant du peuple palestinien "facilitera la tâche de ceux qui oeuvrent pour la paix".

Soulignant l'importance du sommet, le roi Hassan a relevé que toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité, par tous les Etats arabes, sans exception.

Même l'Irak et la Libye, dont les chefs d'Etat étaient absents, étaient représentés aux conversations. "Aucun siège n'était vide", a dit le souverain.

Suite à ces décisions, particulièrement le règlement jordano-palestinien, le monde arabe est maintenant en mesure d'être "l'initiateur de la paix, si paix il doit y avoir".

Les Arabes détermineront maintenant l'évolution des événements au Proche-Orient, et il appartient aux autres parties intéressées d'en tenir compte.

Le roi Hassan a dit que les dirigeants arabes ont convenu que le président libanais Soleiman Frangie se rendrait aux Nations unies pour y défendre la cause de la Palestine au prochain débat de l'Assemblée générale.

Le souverain a dit que M. Arafat lui a demandé de se rendre lui aussi à l'ONU. Le roi Hassan a déclaré qu'ils s'y rendraient effectivement, si les circonstances le lui permettaient.

Le roi Hassan a dit que les ministres arabes des Affaires étrangères se rencontreront en mars

affirme qu'ils sont en désaccord sur cette question.



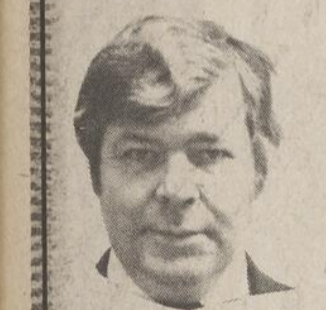
Yasser Arafat, président de l'OLP

pour décider de la date et du lieu du prochain sommet arabe, qui se déroulera probablement en mai ou en juin.

Un sommet arabo-africain se tiendra également, mais pas avant juin prochain, car une rencontre "bicontinentale" d'une telle importance doit être minutieusement préparée, a-t-il ajouté.

Interrogé sur l'avenir du Sahara espagnol, le roi Hassan a dit que le Maroc et la Mauritanie ont décidé de ne plus permettre que quiconque

DIMANCHE 3 NOVEMBRE



VOUS VOTEREZ EN GRAND NOMBRE AU SIÈGE 4 CLÉMENT LE MOYNE

- Clément Le Moyne
- Pour du nouveau,
 - Pour de l'action dans le domaine social et communautaire
 - Pour planifier la croissance rapide de notre action
 - Pour une administration d'aujourd'hui,
 - Pour préparer demain,
 - Pour que cessent la routine, le laisser aller et le chuchotage,
 - Pour préparer demain,
 - Pour que cessent la routine, le laisser aller et le chuchotage,
 - Pour faciliter notre progrès.
 - Pour Clément Le Moyne.
- (Publié et payé par Alfred Langevin agent — officiel)

A la veille de la fête nationale La fièvre monte dans un Vietnam où l'Opposition est de plus en plus dure

SAIGON (AFP) — A l'approche de la fête nationale de la République du Vietnam, le 1er novembre, la fièvre monte dans les rangs de l'opposition et des mouvements de lutte qui se sont multipliés depuis deux mois, tandis que se développait la campagne anti-corruption dirigée contre le président Nguyen Van Thieu.

De leur côté, les autorités, craignant vraisemblablement d'être débordées par des manifestations qu'elles n'arriveraient plus à contrôler ont annoncé dès mercredi les mesures qu'elles avaient décidé de prendre pour isoler, pendant toute la journée de jeudi, le centre de Saigon du reste de la capitale.

Tin et le Dai Dan Toc, poursuivis également pour avoir "diffamé et insulté publiquement le président de la République", avaient été cités pour le 7 novembre. Pour désamorcer les mouvements, le gouvernement a reporté la date de ces procès au 28 novembre, sans tenir compte des protestations des intéressés qui voulaient à tout prix être jugés et qui ont maintenu leurs programmes de manifestations.

Dès la soirée du 30, les organisateurs ont prévu des veillées et, le 31, plusieurs rassemblements ont été convoqués, les participants projetant de se regrouper ensuite pour manifester devant le palais de justice.

Un communiqué du préfet de Saigon a délimité un périmètre de près de huit kilomètres à l'intérieur duquel toute circulation sera interdite, le 31 octobre, de 5 heures à minuit heure du couvre-feu. A l'intérieur de ce périmètre se trouvent le palais présidentiel, l'Assemblée nationale, le palais de justice et le marché central.

La journée du 31 avait été choisie par plusieurs mouvements d'opposition, comme celle du "malheur de la presse", et toute une série de rassemblements avaient été organisés pour protester contre l'ouverture du premier procès intenté contre un quotidien saïgonnais, le Song Than, primitivement fixé au 31.

Deux autres quotidiens, le Dien

Mercredi, en fin d'après-midi, les dirigeants de plusieurs mouvements de lutte se sont retrouvés, à l'invitation du Song Than, dans les locaux du "Pen Club" du Vietnam. Parmi eux, le père Tran Huu Thanh, qui, à la tête du mouvement anticorruption, a lancé le premier acte d'accusation numéroté un contre le président Thieu, ainsi que le sénateur du Van Mau, président du nouveau parti bouddhiste "Force de réconciliation nationale", le vénérable Quang Do, porte-parole de la pagode antigouvernementale An Quang, de nombreux avocats, des députés et des responsables laïcs ou religieux des jeunesse et des étudiants bouddhistes.

Protestataires

DEUX ANS

DE

GARANTIE COMPLÈTE

SUR TEMPS ET PIÈCES

Pour les télécouleurs

PHILCO

100% transistorisés
Écran de 20" ou de 26"

Modèle illustré 26C450

- Lampe-écran à matrice négative Philco-matrix II de 26"
- Châssis modulaire BOSS 100% transistorisé
- Syntonisation du canal 100% électronique
- Teinte automatique
- Couleur automatique
- Luminosité automatique
- Contraste automatique
- Syntonisation automatique du canal.

EXTRA-SPECIAL

TÉLÉVISEUR NOIR ET BLANC
PORTATIF DE 20"

PHILCO

\$149.95

Quantité limitée

MARCEL AUGER & FILS Inc.

10, rue ST-LOUIS GRANBY 378-5151

Après s'en être désintéressé durant 20 ans

Le Canada se penche sur ses réserves de charbon

CALGARY (PC) — Le Canada est devenu tout à coup plus attentif à ses réserves de charbon, qui avaient été largement négligées pendant 20 ans, pendant que le pétrole et le gaz naturel devenaient des sources plus intéressantes.

Mais voilà que le charbon, qui est le combustible fossile le plus abondant dans la nature, attire de nouveau l'attention pendant que les sources de pétrole et de gaz se raréfient. On le considère actuellement comme

une source de gaz synthétique pouvant suppléer ou remplacer le gaz naturel dans l'industrie pétrochimique en pleine expansion.

Le Canada possède 1.9 pour cent des réserves mondiales de charbon, ce qui est suffisant pour durer 3,000 ans au rythme actuel de consommation. Plus de 95 pour cent des réserves connues (120 milliards de tonnes) sont dans les trois provinces les plus à l'Ouest. Le reste se trouve en grande partie dans les

Maritimes.

L'Alberta est la province canadienne qui produit le plus de charbon, soit neuf millions de tonnes en 1972. Vient ensuite la Colombie-Britannique avec 6.5 millions de tonnes et la Saskatchewan avec 3.3 millions de tonnes. En 1972, il y avait au Canada 39 mines de charbon, où travaillaient 7,000 personnes.

Importation nécessaire

Le Canada a produit 22.5 millions de tonnes

de charbon l'an dernier, ce qui constitue un record, mais la production n'a quand même pas suffi à la demande, qui était de 27 millions. Alors que nous avons exporté 11.1 millions de tonnes de charbon métallurgique, principalement au Japon, nous avons dû importer 17.3 millions de tonnes des États-Unis, dont la plus grande partie a été utilisée en Ontario.

En ce moment, l'état des réserves d'énergie aux États-Unis est incertain, ce qui fait que l'Ontario

songe à s'approvisionner de charbon dans l'Ouest canadien. Mais plusieurs facteurs militent contre cette intention. Le coût de transport est peut-être le plus important de ces facteurs. Une étude faite en 1973 par les chemins de fer du Pacifique Canadien et du Canadien National a démontré que même si le charbon de l'Ouest était donné pour rien, il ne pourrait pas rivaliser avec le prix du charbon américain livré en Ontario.

Hausse des prix

Mais depuis, les fournisseurs américains ont augmenté leur prix. "Ceci, ajouté à une hausse des tarifs de fret aux États-Unis, a fait que les réserves de charbon de l'Ouest canadien sont

devenues importantes non seulement du point de vue de l'indépendance économique, mais également du point de vue pécuniaire", déclare M. Donald MacDonald, ministre de l'Énergie.

Mais le charbon canadien de l'ouest, à \$30 la tonne FOB Vancouver, ne peut rivaliser avec le charbon américain en Ontario. Pour ce faire, le prix du charbon et le coût du fret ont été abaissés.

Un autre facteur négatif, c'est le système de

transport. M. MacDonald a déclaré lors d'une récente Conférence canadienne sur le charbon, à Calgary, que "les moyens de transports existant actuellement au Canada seraient surchargés s'ils devaient transporter plus de 1.5 million de tonnes de charbon par année, de l'Ouest aux marchés de l'Est".

Le ministre a ajouté qu'il était d'une importance immédiate d'améliorer le système de transport, et il a dit qu'Ottawa encourage l'industrie à établir un terminus à Thunder Bay d'une capacité de cinq mille tonnes, d'ici 1976, et de 10 millions d'ici 1980.

La demande peut augmenter

Un rapport publié l'an dernier par le ministère de M. MacDonald, sur la politique de l'énergie, disait que l'objectif minimum de la production de charbon canadien devrait être de 37 millions de tonnes par année, d'ici 1980.

Il est plus difficile de prédire pour une époque plus lointaine, mais M. E. R. Mitchell, directeur du Laboratoire de recherches en combustion à Ottawa, place la demande annuelle entre 60 millions et 150 millions, de tonnes, d'ici 1994.

En présumant que la capacité d'énergie nucléaire canadienne serait égale à sa capacité hydro-électrique, dans 20 ans, M. Mitchell dit que le pays devrait encore produire 70 millions de tonnes de charbon chaque année, pour être totalement indépendant de sources extérieures.

Pour résoudre le problème du transport, on a proposé, entre autres, de construire un pipe-line charbon-pétrole. "La création d'un pipe-line de cette nature augmenterait le contenu en BTU du fuel livré pour les stations thermiques de l'Ontario, ce qui en ferait un substitut direct du charbon américain", disait l'étude faite par les compagnies de chemin de fer.

Négociations

Mais la question du charbon est beaucoup plus complexe, que les problèmes de production et de commercialisation. M. Elwood Cowley, ministre des Ressources en

minéraux de la Saskatchewan, a déclaré: "Etant donné que le charbon représente une portion importante des réserves canadiennes de combustible fossile, le gouvernement de la Saskatchewan croit que cette source d'énergie peut jouer un rôle de premier

plan pour le redressement des disparités régionales au Canada."

Un autre problème relié à l'exploitation du charbon est celui soulevé par les écologistes. L'industrie, tout en acceptant ses responsabilités, craint d'être victime, et avec elle le consommateur canadien, de lois inutilement strictes, comme c'est le cas présentement aux États-Unis.

Gaz synthétique

La gazéification du charbon sera essayée pour la première fois sur place, par le Conseil des recherches de l'Alberta, en 1976. M. Robert Berkowitz, directeur des sciences de la combustion au conseil de recherches, suggère qu'on étudie la possibilité de produire du gaz synthétique sur une vaste échelle, plutôt que de construire un pipe-line depuis l'Arctique.

"D'après ce que nous connaissons de la technologie de la gazéification, 10 usines de la dimension de celles qu'on construit actuellement aux États-Unis pourraient produire un trillion de pieds cubes de gaz annuellement, au coût de \$5 à \$5 milliards", a dit M. Berkowitz.

Pour le moment du moins...

Il n'est pas question que SOQUIP investisse dans les sables d'Alberta

Par Jacques BOUCHARD

QUEBEC (PC) — Il n'est pas question, du moins pour le moment, que la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP) investisse dans l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, a affirmé hier à l'Assemblée nationale le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé.

M. Massé a ajouté que cette décision n'avait pas été prise à la légère, même si SOQUIP s'est vu interdire par le fédéral d'investir \$8 millions dans Panartic Oils Ltd., le 18 octobre dernier. Car selon le ministre, l'exploitation des sables bitumineux est beaucoup plus onéreuse et produira une centaine de milliers de barils par jour, ce qui pourrait représenter un investissement de plus de \$1 milliard actuellement.

"C'est dire qu'une décision semblable ne peut être prise à la légère. Nous avons, le ministre et le ministre de l'Industrie et du Commerce, au cours de l'été dernier, effectué une visite en Alberta pour voir quelles étaient les possibilités.

Les sables de l'Alberta

Je dois vous dire que, compte tenu des investissements nécessaires et compte tenu de certaines situations politiques ambiguës actuellement en termes fiscaux, il n'est pas question que SOQUIP, du moins pour le moment, investisse dans des projets semblables, a souligné M. Massé.

M. Massé répondait alors à des questions du chef parlementaire du Parti créditiste, M. Camil Samson, qui avait notamment demandé si "le ministre avait appris que la compagnie Shell Oil, des États-Unis, a l'intention de se départir de 50 pour cent de ses intérêts dans les sables bitu-

meux de l'Alberta et s'il avait pris aussi connaissance d'une déclaration faite par son homologue fédéral qui aurait dit que SOQUIP, en plus de certains autres organismes, sera intéressé à acheter ces actions dont la compagnie a décidé de se départir."

Par ailleurs, M. Massé a souligné qu'il n'avait pas eu de confirmation de la compagnie elle-même à ce sujet mais qu'il avait tout simplement pris connaissance de la déclaration de M. Donald MacDonald dans les journaux.

Placements différents

Evidemment, SOQUIP pourrait investir dans l'exploitation ailleurs au Canada. Il ne faudrait pas, parce qu'on a refusé pour l'instant à SOQUIP d'investir dans Panartic, insinuer que c'est à peu près le même genre d'investissement. Panartic est à la recherche de gaz naturel et en a découvert. C'est ce dont nous aurons besoin dans les années '80 et c'est la décision du gouvernement d'autoriser la Société à investir plus de \$8 millions pour deux et quatre pour cent dans Panartic.

"C'est réellement différent de la proposition de Shell. Quant à notre intention d'investir dans Panartic, c'est comparer \$8 millions à environ \$200 à \$250 millions", a précisé le ministre.

Par ailleurs, M. Massé a affirmé que des discussions son ouvertes pour l'avenir en ce qui concerne une participation possible de SOQUIP dans Panartic.

Refus d'Ottawa

Car, a dit M. Massé, malgré le refus immédiat d'Ottawa, celui-ci ne ferme pas la porte pour un avenir prochain: "nous aurons à collabo-

rer avec le gouvernement fédéral afin de tenter de trouver un terrain d'entente qui soit favorable aux deux parties".

Ottawa aurait refusé d'abord de définir l'ampleur des efforts que sont prêts à fournir les provinces à l'échelle de l'exploitation, le gouvernement fédéral ayant pris soin lui-même de ne pas augmenter au-delà de 45 pour cent ses intérêts dans cette entreprise, afin d'éviter d'effrayer l'entrepreneur.

Deuxièmement, le fé-

déral, avant de permettre aux provinces de se lancer dans l'exploitation des terres fédérales, veut une consultation et une coordination.

Le consortium Panartic Oils Ltd., a été créé en 1967 et comprend une vingtaine d'actionnaires.

La compagnie concentre ses activités dans la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest qui relèvent de la juridiction du ministère fédéral du Nord et des Affaires indiennes.

9 3/4%
chaque année pendant 9 ans

Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada

rentables, sûres, flexibles

- Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada rapportent un intérêt de 9 3/4% payable chaque année pendant 9 ans. (Cette émission n'offre pas la possibilité de composer l'intérêt).
- Garanties par toutes les richesses du pays.
- Encaissables en tout temps à leur pleine valeur plus l'intérêt couru.
- Disponibles à partir de \$50 jusqu'à une limite individuelle de \$50,000, elles vous sont offertes au comptant ou par versements dans les institutions bancaires ou chez votre courtier. N'attendez pas, achetez les vôtres dès maintenant.

Bonne nouvelle pour les détenteurs actuels d'Obligations d'Épargne du Canada

Les quelque deux millions de Canadiens détenant des Obligations d'Épargne du Canada d'émissions antérieures seront heureux d'apprendre que les bons payables au comptant, annoncés en mai dernier, ont été augmentés pour produire du 1er septembre 1974 jusqu'à échéance de l'obligation, un rendement annuel moyen de 10 1/2%.

Ces bons sont payables à leur date d'échéance dans les institutions bancaires du Canada à condition que les obligations n'aient pas été encaissées entre-temps. Toutes les autres caractéristiques de vos obligations y compris le privilège de composer l'intérêt demeurent inchangées.

Pour fins d'impôt, le Gouvernement du Canada a l'intention de permettre aux contribuables de considérer ces bons comme revenu d'intérêt ou comme gain de capital. Par conséquent, les détenteurs pourront déclarer ces bons comme revenu d'intérêt et alors se prévaloir de la déduction de \$1,000 proposée pour les revenus d'intérêt, rendant ainsi ces bons exempts d'impôt. D'autre part, si cela leur est plus avantageux, ils pourront assujettir favorablement leur bon au traitement fiscal propre au gain de capital.

Bons payables au comptant pour les Obligations d'Épargne du Canada non échues.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA ÉCHÉANT LE OU AVANT LE 1er NOVEMBRE 1979			OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA ÉCHÉANT APRÈS LE 1er NOVEMBRE 1979		
ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	BONI PAYABLE À L'ÉCHÉANCE	ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	BONI PAYABLES LE 1er NOV. 1979 À L'ÉCHÉANCE
1964 (S19)	1er nov. 1974	\$ 2.00	1967/68 (S22)	1er nov. 1980	\$32.50
1963 (S18)	1er nov. 1975	7.25	1971/72 (S26)	1er nov. 1980	19.75
1962 (S17)	1er nov. 1976	13.00	1970/71 (S25)	1er nov. 1981	16.75
1965 (S20)	1er nov. 1977	19.25	1968/69 (S23)	1er nov. 1982	23.50
1968 (SR)	1er oct. 1978	17.75	1972/73 (S27)	1er nov. 1984	20.25
1969/70 (S24)	1er nov. 1978	11.50	1973/74 (S28)	1er nov. 1985	20.50
Cent. (CS)	1er nov. 1979	30.75			

Les bons sont calculés de façon à produire un rendement annuel effectif de 9% du 1er mai 1974 au 31 août 1974 et de 10 1/2% du 1er sept. 1974 jusqu'à la date d'échéance de l'obligation.

LES BONIS SONT EN SUS DES COUPONS D'INTÉRÊT ANNUEL ET DES CERTIFICATS D'INTÉRÊT COMPOSÉ.

elles ont du ressort

Le processus de vieillissement sur le point d'être démasqué

WINNIPEG (PC) — Un chercheur médical, le Dr Samuel Goldstein, a affirmé mardi au cours d'une conférence de l'Association canadienne de gérontologie que selon le fruit de ses recherches le processus du vieillissement est lié à une prolifération de protéines défectueuses dans les cellules de l'organisme.

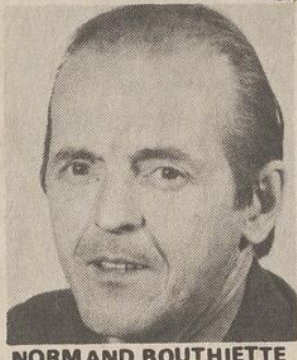
Le Dr Goldstein, originaire de Winnipeg, et qui poursuit ses recherches à l'université McMaster de Hamilton, assure que son travail constitue une phase importante dans la connaissance des causes fondamentales des maladies cardiaques et du cancer.

Il a pu constater au cours de son travail, que de vastes étendues de vieilles cellules existent dans les corps vieillissants, et qui attirent les maladies en puissance. "Dans les vieilles cellules, dit-il, les protéines deviennent en quelque sorte anormales. Elles sont défectueuses et ne travaillent pas aussi bien."

De l'avis du Dr Goldstein, les problèmes médicaux actuels de l'ex-président Nixon peuvent être reliés à ces régions de cellules anormales.

Cependant, dit ce chercheur, il faudra poursuivre le travail pour découvrir ce qu'il se passe dans ces cellules anormales, et appliquer ces connaissances au progrès médical.

Plus d'Action
au Conseil
du CANTON



NORMAND BOUTHETTE

CITOYENS
DU CANTON
DIMANCHE,
3 NOVEMBRE

VOTEZ
Normand Bouthiette

POURQUOI NORMAND BOUTHETTE

- Pour plus de respect pour les contribuables qui assistent à l'assemblée pour qu'il se sente écouté et compris.
- Pour NORMAND BOUTHETTE qui ne désire que maintenir vos taxes au plus bas niveau possible tout en essayant de vous obtenir le plus de services possible.

(publié et payé par DENIS CÔTE, agent officiel)



Même s'il perd l'équilibre en trébuchant sur le bâton de Guy Lapointe, Dennis Hull parvient tout de même à déjouer le cerbère Ken Dryden, pour le premier but du match d'hier. Les Black Hawks sont revenus de l'arrière à trois reprises pour finalement soutir un verdict nul de 4 à 4 au Tricolore.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE					
Section I					
G	P	N	PP	PC	Pts
Island.	6	1	2	41	17 14
Rangers	5	2	2	33	25 12
Atlanta	5	4	2	36	26 12
Philadelph.	5	3	1	29	25 11

Section II					
G	P	N	PP	PC	Pts
Chicago	6	3	1	46	23 13
Vancouver	5	3	2	35	26 12
Minnes.	2	4	3	18	24 7
St. Louis	2	5	2	25	39 6
K. City	0	7	1	17	39 1

Section III					
G	P	N	PP	PC	Pts
L. Angel.	6	1	3	34	17 15
Détroit	5	4	0	27	38 10
Montréal	3	3	4	34	32 10
Pittsb.	2	4	1	24	27 5
Washing.	1	7	1	17	37 3

Section IV					
G	P	N	PP	PC	Pts
Buffalo	5	3	1	31	31 11
Boston	3	2	2	36	30 10
Toronto	3	3	3	34	33 9
Califor.	2	7	3	28	56 7

H.I.R.					
Section I					
G	P	N	PP	PC	Pts
Island. Rangers	1	0	0	0	0
Califor. 1 Atlanta	4	0	0	0	0
Chicago 4 Montréal	4	0	0	0	0
Boston 3 Minnes.	3	0	0	0	0

Section II					
G	P	N	PP	PC	Pts
N.-Angl.	4	1	0	20	14 8
Cleveland	1	1	1	10	14 3
Chicago	1	4	0	10	15 2
Indiana	1	5	0	12	23 2

Section III					
G	P	N	PP	PC	Pts
Houston	4	4	0	26	28 8
Phoenix	2	4	1	15	13 6
Minnes.	2	4	0	17	28 4
Michig.	2	4	0	16	22 4

Section IV					
G	P	N	PP	PC	Pts
Toronto	6	1	0	36	17 12
Québec	4	1	0	24	11 8
Winnip.	4	1	0	22	12 8
Vancouver	2	3	0	10	16 4
Edmont.	0	1	0	0	4 0

Pauvres Golden Seals

ATLANTA AP — Buster Harvey a enfilé deux buts et s'est fait complice d'un troisième, hier soir, alors que les Flames d'Atlanta ont triomphé des Golden Seals de la Californie 4-1.

Harvey a ouvert le pointage après seulement 46 secondes de jeu et son but fut suivi moins d'une minute plus tard par celui de son coéquipier Keith McCreary. Craig Patrick a riposté pour Atlanta à 11:05.

Harvey a réussi son deuxième filet de la soirée, et cinquième de la saison, à 6:40, en troisième période, et a récolté une passe sur le but de Dwight Bialowas à 15:12.

me période, et a récolté une passe sur le but de Dwight Bialowas à 15:12.

SOMMAIRE
Première période
 1. Atlanta, Harvey 4 Lysiak 0:46.
 2. Atlanta, McCreary 1 Bialowas 2:41.
 3. Californie, Patrick 2 Johnston, Simmons 11:05.
 Pénalités — J. Stewart Cal 11:19, Johnston Ca. 15:23.
Deuxième période
 Aucun but.
 Pénalités — Talafous A 7:02, Frig Cal majeure.

mineure, mauvaise conduite servie par McAneeley 12:43, Hextall A 17:29.

Troisième période
 4. Atlanta, Harvey 5 Comeau 6:40.
 5. Atlanta, Bialowas 2 Leiter, Harvey 15:12.
 Pénalités — B. Stewart Cal. 4:53, Quinn A 10:43, Frig Cal 14:15.
 Lancers: Californie 7 8 7-22 Atlanta 10 12 11-33
 Gardiens — Simmons, Californie; Myre, Atlanta.
 A — 11,493.

Encore une autre nulle!

BLOOMINGTON, Minnesota (AP) — Phil Esposito a marqué ses neuvième et dixième buts de la saison, hier soir, alors que les Bruins de Boston ont fait match nul 3-3 contre les North Stars du Minnesota.

Jean-Paul Parisé a réussi le filet égalisateur pour Minnesota vers la fin de la période médiane.

l'engagement initial. Dennis O'Brien et Lou Nanne ont cependant riposté, à 40 secondes d'intervalle, pour les North Stars.

Les Bruins ont repris les devants au deuxième tiers, grâce aux buts de Esposito et Vadnais, avant que Parisé ne scelle, à 15:49, l'issue de la rencontre.

Parisé, Drouin 9:04
 3. Minnesota, Nanne 3 Boucha, Hicks 9:43
 Pénalités — Savard B 0:14, Martineau Min 2:14, Flesch Min 12:30, Reid Min 15:23, Orr B, Reid Min 18:16.

Esposito a enfilé son premier but avec l'aide de John Bucyk et Carol Vadnais dans la troisième minute de jeu de

Tampa dans la LNF

NEW YORK (AP) — Les représentants des 26 équipes de la Ligue nationale de football, réunis hier en assemblée annuelle, ont décidé d'accorder au courtier immobilier Tom McCloskey la nouvelle concession de Tampa, laquelle fera en 1976 son entrée officielle dans le circuit en compagnie de Seattle.

Le commissaire de la LNF, M. Pete Rozelle, a

annoncé par ailleurs que deux autres équipes s'ajouteraient, possiblement pour 1976, à celles de Tampa et Seattle.

Les villes en lice pour l'obtention de ces deux concessions additionnelles sont Phoenix Arizona et Memphis Tennessee.

M. McCloskey avait tenté en 1968, mais en vain, d'obtenir la concession des Eagles de Philadelphie, alors en faillite.

Deuxième période
 4. Boston, Esposito 10 Vadnais, Bucyk 2:36
 5. Boston, Vadnais 3 9:40
 6. Minnesota, Parisé 2 Martineau, Drouin 15:49.
 Pénalités — Hicks Min 1:21, Smith B 3:50, O'Reilly B 6:45, Hicks Min 12:47, Smims B 16:25, Hodge B 19:08.
Troisième période
 Aucun but
 Pénalités — Hextall Min, Esposito B majeurs 7:10, Vadnais B, Goldsworthy Min 16:03.
 Lancers: Boston 14 9 9-32 Minnesota 17 15 5-37
 Gardiens — Gilbert, Boston; Maniogo, Minnesota.
 A—15,102.

Un chapeau pour Bobby Hull

Première période
 1. Winnipeg, Hull 3 Hedberg, Nilsson 7:40
 2. Phoenix, Cormier 4 Young, Ftorek 8:09
 3. Phoenix, Cormier 5 Young, Odrowski 15:28
 Pénalités — Nowell P 10:57, Hughes P 17:12, Hull 18:23.
Deuxième période
 4. Winnipeg, Hull 4 Sjöberg, Nilsson 6:49
 5. Phoenix, Sobchuk 2 Connor, Gorman 14:37

6. Phoenix, Cormier 6 Ftorek, Odrowski 17:48.
 Pénalités — Cormier P. Hornung W 5:51, Newell P 6:27, Asmundson W 8:42, Miller W 11:10, Gray P 11:59, Sobchuk P 16:09, Miller W 19:48.
Troisième période
 7. Winnipeg, Spring 2 Ketola 3:11
 8. Phoenix, Young 1 Odrowski 5:18
 9. Winnipeg, Hedberg 2 Nilsson, Hull 12:38
 10. Winnipeg, Ford 2

Hull, Hedberg 13:57
 Pénalités — Asmundson W 4:39, Borgeson P 6:57.
Prolongation
 11. Winnipeg, Hull 5 Nilsson, Ford 9:19.
 Pénalité — Gray P 0:39.
Lancers:
 Phoenix 7 6 8 3-24
 Winnipeg 13 7 14 6-40
 Gardiens — Kurt, Phoenix; Larsson, Winnipeg.

Les Islanders tiennent tête à leurs "cousins"

NEW YORK (AP) — Un but de Bob Nystrom à 2:29 de la fin de la rencontre a procuré hier soir aux Islanders de New York une égalité de 1-1 contre les Rangers de New York.

Nystrom s'est emparé du disque du côté droit de la patinoire, a longé la clôture et s'est présenté seul devant le gardien Ed Giacomin qu'il a déjoué avec un lancer d'une vingtaine de pieds.

Brad Park avait ouvert le pointage pour New York dans la troisième minute de jeu du dernier engagement.

Les Islanders n'ont effectué que 17 lancers vers Giacomin tandis que le gardien Billy Smith a été mis à l'épreuve 30 fois par les Rangers.

Deuxième période
 Aucun but.
 Pénalités — Lewis I 6:44, Beverley R 11:23, Giacomin R 14:00, Hart I, Butler R mineure, majeure 19:50.
Troisième période
 1. Rangers, Park 4 Fairbairn, Rolfe 2:23.
 2. Islanders, Nystrom 4 D. Potvin, J. Potvin 17:31.
 Pénalités — J. Potvin I 1:41, Sanderson R 19:30.
Lancers
 Islanders 3 10 4-17
 Rangers 12 10 8-30
 Gardiens — Smith, Islanders; Giacomin, Rangers.
 A — 17,500.

Première période
 Aucun but.
 Pénalités — Howatt I 0:58, Polis R 2:17, Gillies I 7:26, Howatt I 13:22, Park R 19:15, J. Potvin I 19:28.
 POUR DES RESULTATS RAPIDES, N'ATTENDEZ PLUS...
TÉL.: 372-5433
 DEMANDEZ LES ANNONCES CLASSEES

Le Canadien doit se contenter d'une nulle

MONTREAL (PC) — Un but de l'ailier droit Cliff Koroll à 1:44 au troisième vingt a permis aux Black Hawks de Chicago de faire match nul 4-4 avec les Canadiens lors d'un match inscrit au calendrier régulier de la Ligue nationale et disputé hier soir à Montréal devant 14,492 spectateurs.

Déjà tôt en deuxième période, Koroll avait marqué pour les Hawks qui jouissaient alors d'une supériorité numérique. Dennis Hull et Germain Gagnon ont marqué les deux autres buts des visiteurs.

Les deux filets de Koroll sont les troisième et quatrième de la saison.

Les Hawks ont souvent été obligés de se limiter à un jeu défensif au cours de cette partie où le jeu a été généralement serré.

Le Tricolore avait pris une avance de 2-0, avec 2 buts produits en l'espace de quelques secondes, à mi-chemin au premier engagement. Ces deux buts ont été produits par les défenseurs Murray Wilson et Guy Lapointe.

L'ailier droit Guy Lafleur a donné un troisième point aux Canadiens avant que ne prenne fin la première période et redonné une avance de 4-3 aux Canadiens avec un deuxième but, son troisième de la saison, marqué à 16:01 du deuxième vingt.

Ce verdict nul permet aux Hawks de se hisser au premier rang de la Division 2 de la LNH, avec 13 points, un de plus que les Canucks de Vancouver qui, comme eux ont déjà disputé 10 parties.

De son côté, l'instructeur du Canadien, William Scotty Bowman a admis que ses joueurs devraient offrir un jeu plus consistant s'ils veulent gagner.

Si chacun travaillait comme le fait Guy Lafleur, a-t-il déclaré, tout irait très bien pour les Canadiens.

Guy Lafleur, de son côté, a cueilli un disque libre au centre de la patinoire, a déjoué deux défenseurs et a surpris Esposito avec un lancer sur la gauche.

Le Tricolore avait pris une avance de 2-0, avec 2 buts produits en l'espace de quelques secondes, à mi-chemin au premier engagement. Ces deux buts ont été produits par les défenseurs Murray Wilson et Guy Lapointe.

L'ailier droit Guy Lafleur a donné un troisième point aux Canadiens avant que ne prenne fin la première période et redonné une avance de 4-3 aux Canadiens avec un deuxième but, son troisième de la saison, marqué à 16:01 du deuxième vingt.

Ce verdict nul permet aux Hawks de se hisser au premier rang de la Division 2 de la LNH, avec 13 points, un de plus que les Canucks de Vancouver qui, comme eux ont déjà disputé 10 parties.

Les Canadiens, de leur côté, se sont installés au deuxième rang de la division 3, cinq points derrière les Kings de Los Angeles.

Guy Lafleur a sans doute été l'étoile du Tricolore avec deux buts et une aide. De leur côté, Germain Gagnon et Stan Mikita, en dépit des blessures qui les affligent, ont joué une excellente partie, fournissant l'un et l'autre des aides sur les deux filets de Cliff Koroll.

Les deux gardiens ont affiché une tenue convenable même si le pointage élevé semble indiquer le contraire. Dryden, pour les Canadiens, a repoussé 29 rondelles et Tony Esposito, devant la cage des Hawks a repoussé 21 des 25 lancers décrochés par les Canadiens.

Les filets de Hull et de Lafleur au premier engagement ont été particulièrement spectaculaires. Hull après avoir complé-

te une passe parfaite que lui a offerte son joueur de centre Yvan Boldirev, à la ligne bleue du Canadien, a projeté un lancer frappé qui a défilé Dryden à la droite de ses filets.

Guy Lafleur, de son côté, a cueilli un disque libre au centre de la patinoire, a déjoué deux défenseurs et a surpris Esposito avec un lancer sur la gauche.

Le Tricolore avait pris une avance de 2-0, avec 2 buts produits en l'espace de quelques secondes, à mi-chemin au premier engagement. Ces deux buts ont été produits par les défenseurs Murray Wilson et Guy Lapointe.

L'ailier droit Guy Lafleur a donné un troisième point aux Canadiens avant que ne prenne fin la première période et redonné une avance de 4-3 aux Canadiens avec un deuxième but, son troisième de la saison, marqué à 16:01 du deuxième vingt.

Ce verdict nul permet aux Hawks de se hisser au premier rang de la Division 2 de la LNH, avec 13 points, un de plus que les Canucks de Vancouver qui, comme eux ont déjà disputé 10 parties.

Les Canadiens, de leur côté, se sont installés au deuxième rang de la division 3, cinq points derrière les Kings de Los Angeles.

Guy Lafleur a sans doute été l'étoile du Tricolore avec deux buts et une aide. De leur côté, Germain Gagnon et Stan Mikita, en dépit des blessures qui les affligent, ont joué une excellente partie, fournissant l'un et l'autre des aides sur les deux filets de Cliff Koroll.

Les deux gardiens ont affiché une tenue convenable même si le pointage élevé semble indiquer le contraire. Dryden, pour les Canadiens, a repoussé 29 rondelles et Tony Esposito, devant la cage des Hawks a repoussé 21 des 25 lancers décrochés par les Canadiens.

Les filets de Hull et de Lafleur au premier engagement ont été particulièrement spectaculaires. Hull après avoir complé-

te une passe parfaite que lui a offerte son joueur de centre Yvan Boldirev, à la ligne bleue du Canadien, a projeté un lancer frappé qui a défilé Dryden à la droite de ses filets.

Guy Lafleur, de son côté, a cueilli un disque libre au centre de la patinoire, a déjoué deux défenseurs et a surpris Esposito avec un lancer sur la gauche.

Le Tricolore avait pris une avance de 2-0, avec 2 buts produits en l'espace de quelques secondes, à mi-chemin au premier engagement. Ces deux buts ont été produits par les défenseurs Murray Wilson et Guy Lapointe.

L'ailier droit Guy Lafleur a donné un troisième point aux Canadiens avant que ne prenne fin la première période et redonné une avance de 4-3 aux Canadiens avec un deuxième but, son troisième de la saison, marqué à 16:01 du deuxième vingt.

Ce verdict nul permet aux Hawks de se hisser au premier rang de la Division 2 de la LNH, avec 13 points, un de plus que les Canucks de Vancouver qui, comme eux ont déjà disputé 10 parties.

Les Canadiens, de leur côté, se sont installés au deuxième rang de la division 3, cinq points derrière les Kings de Los Angeles.

Guy Lafleur a sans doute été l'étoile du Tricolore avec deux buts et une aide. De leur côté, Germain Gagnon et Stan Mikita, en dépit des blessures qui les affligent, ont joué une excellente partie, fournissant l'un et l'autre des aides sur les deux filets de Cliff Koroll.

Les deux gardiens ont affiché une tenue convenable même si le pointage élevé semble indiquer le contraire. Dryden, pour les Canadiens, a repoussé 29 rondelles et Tony Esposito, devant la cage des Hawks a repoussé 21 des 25 lancers décrochés par les Canadiens.

Les filets de Hull et de Lafleur au premier engagement ont été particulièrement spectaculaires. Hull après avoir complé-

VENEZ FÊTER L'HALLOWEEN CE SOIR AU BAZAR DE L'HÔTEL GRANBY (SALLE FLAMINGO)

Ouvert tous les jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

3 ORCHESTRES
 FATHER JOHN INSIDERS LEO FA 9
 et son ensemble

DE TOUT POUR TOUS
 Musique continuelle, danses variées. Pour tous les goûts: gags, surprise, plaisir. Prix de présence. Attractions spéciales.

ADMISSION \$0.52

MOTEL BERNARD ENR.
 (ancien MOTEL BELVAL)
 1420, rue PRINCIPALE
 (face CLUB GOLF GRANBY-ST-PAUL)

DANSEUSES TOPLESS
 7 JOURS PAR SEMAINE
 En vedette cette semaine:
BRIGIT STRIPEASEUSE
 JEUDI/VENDREDI/SAMEDI SPECTACLES
 9 h 45 — 11 h 45 — 2 h A.M.

CHEZ LESSARD, ON FAIT DES AFFAIRES D'OR. AVEC PAUL-ÉMILE... C'EST DANS LA MILLE!

CENTRE DU PNEU GRANBY LTÉE
 483, BOUL. BOIVIN

TÉL.: 378-9915 (angle St-Charles et boul. Boivin)

L'HIVER EST À VOTRE PORTE
 N'ATTENDEZ PAS CETTE TEMPÊTE!
 ÉQUIPEZ VOTRE AUTO AVEC LE PNEU À NEIGE Radial GT-700 DE B.F. Goodrich

LA VOIX DE L'EST — JEUDI 31 OCTOBRE 1974 — PAGE 11

TOUJOURS LE NUMÉRO 1 DEPUIS 16 ANS À VOTRE SERVICE

GRANBY BOB O'P
 METS POUR APPORTER
 PIZZERIA

LIVRAISON GRATUITE PAR TOUTE LA VILLE MAINTENANT AU
799, DUFFERIN — 372-7583
 (FACE À FERNAND BLAIS MEUBLES)

Ali déclare: "Je boxerai à nouveau"

KINSHASA (AFP) — Redevenu champion du monde à 32 ans, en battant George Foreman sans aucune contestation possible par knock-out, au 8ème round, mercredi à Kinshasa, Mohamed Ali, ex-Cassius Clay, a déclaré qu'il continuerait à boxer. "Je vais d'abord prendre six mois de repos puis je boxerai à nouveau", a dit Ali après sa victoire. "Mais ce sera cher: 10 à 20 millions de dollars la prochaine fois. C'est d'ailleurs ce que je vais vous demander pour cet interview à poursuivre Ali en plaisantant."

Redevenant sérieux, il a ensuite indiqué: "J'ai mené ce combat conformément à mes plans. Foreman n'est pas un adversaire difficile. Il lui manque de l'expérience. Pour ma part, je n'ai pas été réellement touché mais lui, a très mal encaissé mes coups".

Follement acclamé par la foule, Ali a quitté le stade, debout, en triomphateur sur le toit de sa voiture. Des milliers de Kinois, bras levés, lui bloquaient le passage en

criant: "Ali, boma ye" Ali tue-le, le cri de guerre au Zaïre des supporters du grand champion noir américain.

FORMEAN MAL EN POINT

Ali avait l'oeil droit légèrement marqué, mais le visage de Foreman était bien plus tuméfié. La pommette et l'oeil droit, le même qui avait été blessé, il y a cinq semaines, à l'entraînement, était mal en point.

George Foreman, l'ancien champion du monde, était évidemment déçu: "Je suis jeune encore. Je tenterai à nouveau ma chance, a-t-il dit. J'aurais certainement pu mieux faire et éviter les dangereux jabs d'Ali".

Dick Sadler, le manager du champion déchu, était également déprimé: "Foreman n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire dans le ring. Il a marché sans arrêt sur Ali qui le faisait courir pour le fatiguer puis il s'arrêtait devant son adversaire et n'a pas suivi mes conseils: boxer. Mais c'était un bon match. Ali était très fort et le

knock-out ne m'a pas réellement surpris vu la tournure que prenait le combat".

FRAZIER, LE CHALLENGER

Joe Frazier, ancien champion du monde des poids lourds, venu assister au match du rang des spectateurs, était franchement déçu par Foreman. "Bien sûr, ses entraîneurs rejettent la faute sur lui, comme ils se disent responsables en cas de victoire. Mais ces derniers sont autant coupables. Ils l'ont mal conseillé".

"J'avais fait deux grosses erreurs pour ma part contre Foreman par abus de confiance, foncez sur lui, me relevant trop vite sans attendre le compte de huit, a poursuivi Frazier, en parlant du championnat dans lequel le colosse Texan l'avait démolé, en janvier 1973, à Kingston.

"Mais après la défaite de Foreman, mercredi matin, je suis redevenu le challenger numéro un et c'est le nouveau champion, Mohamed Ali, que je veux maintenant rencontrer."

Mohammed Ali a vengé Cassius Clay!

KINSHASA (AP) — La victoire inattendue de Mohamed Ali-Cassius Clay constitue peut-être l'un des plus grands événements de ce sport où les champions, vit usés par les coups, ne reviennent pratiquement jamais au premier plan après une défaite.

Seul Floyd Patterson, en 1960, avait été capable de réaliser cet exploit dans l'histoire déjà longue du championnat du monde des poids lourds. Encore n'avait-il attendu que deux ans pour reconquérir le sceptre. Cette fois, Cassius Clay, devenu entre-temps Mohamed Ali, aura reconquis son titre dix ans après sa première victoire sur Sonny Liston.

Dans une catégorie où la force primitive, presque bestiale, est la qualité la plus courante, il a démontré que l'intelligence possédait encore quelques droits.

Moins de cinq heures après le combat, Ali pouvait dire avec une juste fierté: "Ils pensaient que je devenais vieux... que mes réflexes avaient disparu, en fait ne suis-je pas le plus grand?"

Déçu de son titre pour avoir refusé d'aller combattre au Vietnam, Mohamed Ali, à 32 ans, a pris une sérieuse revanche et il semble aujourd'hui désireux de respirer un peu.

lorsqu'on entend le champion expliquer son combat.

"Là où je l'ai le plus surpris, c'est en ne dansant pas. Je voulais lui faire perdre sa puissance. Il a boxé comme une mauviette", a-t-il expliqué.

"Je suis resté dans les cordes exprès et on se trompe quand on pense que lorsque je suis dans les cordes les choses vont mal pour moi".

Spectateurs heureux

Jamais le pauvre Foreman n'avait paru aussi lourd et maladroit que ce mercredi à Kinshasa. Frappant souvent dans le vide, houlçant parfois son adversaire sans jamais parvenir à l'atteindre sérieusement, il s'exposait à des directs qui le faisaient hurler de plaisir les 70.000 spectateurs africains présents dans le stade du 20 mai.

Bien que George Foreman ait semblé marquer des points au cours des deux premières reprises, il s'épuisa le plus souvent en vain et au cinquième round, lui, qui avait seulement disputé 121 rounds en 40 combats, il sentit ses forces le quitter, et il se jeta encore plus violemment à l'attaque.

En fait, comme l'expliquait plus tard le vainqueur, les assauts de Foreman semblaient bénéficier à Ali: "Je bloquais tous les coups, et il se fatiguait inutilement", a dit Mohamed Ali.

De plus en plus les réactions d'Ali prenaient Foreman de vitesse. Celui-ci, manifestement épuisé, jeta ses dernières forces au début du huitième round.

Il accula Ali dans un coin, mais celui-ci, parfaitement maître de lui, dominant la situation,

guettait la faute. L'ouverture allait se produire à la dernière minute: un gauche précis et puissant, une droite qui déséquilibrait Foreman, un enchaînement de deux crochets et la sentence était rendue: Foreman ne devait pas se relever avant la dixième seconde.

Jusqu'au bout, les deux adversaires jouèrent leur rôle respectif. Foreman, triste et au bord des larmes, assurait "J'ai perdu le combat, mais je ne peux pas admettre qu'il m'a réellement battu — Je demande à tout le monde de respecter le nouveau champion, on ne salit pas l'homme qui vous bat. C'est un vrai champion, il a fait honneur à sa famille, à sa race et à la boxe".

Accablé et modeste, l'ancien champion n'a pas été épargné par son vainqueur. "Il a été humilié, a raconté Ali. Je vous avais dit qu'il n'était rien, je savais que Foreman n'aimait pas recevoir des coups".

Vainqueur ou vaincu, les deux hommes ont encaissé une bourse de cinq millions de dollars chacun.

Des dollars

Foreman affirme vouloir une revanche et, bien que son vainqueur ait déclaré qu'il arrêterait bientôt de combattre, un nouvel affrontement au sommet n'est pas à exclure.

"Maintenant, ils devront me payer 20 millions de dollars pour combattre", a averti le champion.

Ali a déjà livré 47 combats et remporté 45 victoires dont 32 avant la limite. Il n'a été battu que deux fois, mais a pris sa revanche par la suite, contre Ken Norton et Joe Frazier.

"Je veux sérieusement me retirer a-t-il assuré, mais pas tout de suite, je veux encore voir mon nom en gros quelque temps.

"Je devrais prendre une importante décision, peut-être devrais-je m'arrêter là et oublier l'argent. Je dois en parler avec Elijah Mahomed Ali affirme ne pas le redouter.

Il n'admet craindre de difficultés qu'en cas de combat contre Joe Frazier, les deux hommes en sont à une victoire chacun.

Les revenus de la retransmission télévisée en direct du combat entre Mohamed Ali et George Foreman dépasseront certainement \$12 millions, chiffre considéré nécessaire pour amortir les investissements, a annoncé mercredi, à New York, un porte-parole de la compagnie Video techniques.

Un porte-parole de cette société a même affir-

mé qu'une fois comptabilisée, toutes les recettes provenant des 400 salles nord-américaines, vidéo techniques aura même réalisé "un bénéfice substantiel".

La plus large recette proviendra certainement du Madison Square Garden de New York où plus de 20.000 télespectateurs ont laissé \$416.000 aux guichets, où il y avait 18.796 personnes la recette a été de \$250.000. D'autre part, selon les premières évaluations, environ une bonne quinzaine de salles nord-américaines ont attiré plus de 10.000 spectateurs.

FOOTBALL

CLASSEMENT						
Conférence de l'Est						
	G	P	PP	PC	Pts	
Montréal	8	5	2	312	251	18
Ottawa	7	8	0	241	244	14
Toronto	6	8	1	257	288	13
Hamilton	7	9	0	253	289	12

Conférence de l'Ouest						
	G	P	PP	PC	Pts	
Edmonton	9	5	1	330	240	19
Vancouver	8	7	0	299	284	16
Saskatc.	9	7	0	305	289	18
Winnip.	7	8	0	239	341	14
Calgary	6	9	0	278	289	12

SAMEDI
Ottawa vs Mtl (TV)
Edmonton vs B.C.
DIMANCHE
Toronto vs Hamilton
(TV)
Calgary vs Winnipeg

Les-à-côtés du combat

NEW YORK (AFP) — C'est pratiquement, jour pour jour, 14 ans après son premier combat professionnel que Mohamed Ali a reconquis le titre de champion du monde des poids lourds.

Le 29 octobre 1960, dans sa ville natale de Louisville, Ali, qui s'appelait encore à cette époque Cassius Clay, gagnait son premier match professionnel contre son compatriote Tunny Hunsaker aux points en six rounds.

KINSHASA (Reuters) — Le président Mobutu, qui avait permis en fin de compte l'organisation de ce "combat du siècle" et avait mis pendant près de deux mois le camp de N'sele à la disposition de Foreman et Ali, a regardé la rencontre à la télévision de sa résidence.

KINSHASA (Reuters) — Au stade du "20 mai", dans la capitale zairoise, les spectateurs les plus privilégiés, assis autour du ring, ont dû payer leur place \$250. Les autres, un minimum de \$10.

KINSHASA (Reuters) — Devenu champion du monde en 1973, à Kingston (Jamaïque), après une victoire rapide sur Joe Frazier, George Foreman était, à 25 ans, invaincu en 40 combats professionnels, ayant gagné 37 fois par K.O. et défendu son titre pour la troisième fois.

Mohamed Ali avait conquis pour la première fois en 1964 le titre mondial des poids lourds en battant Sonny Liston. Il en avait toutefois été déchu trois ans plus tard, après l'avoir défendu neuf fois, pour avoir refusé de faire son service militaire. Il a maintenant à son palmarès 45 victoires, dont 32 par K.O., et deux défaites. Chaque boxeur a touché hier la coquette somme de \$5 millions.

KINSHASA (Reuters) — Les organisateurs américains et zairois du combat comptent sur une recette d'au moins \$20 millions, grâce aux droits

de retransmission télévisée en circuits fermés aux Etats-Unis et dans plusieurs autres pays du monde.

KINSHASA (Reuters) — Les yeux et le nez gonflés par les coups de son adversaire, George Foreman s'est refusé à se prononcer sur l'idée d'une revanche avec Mohamed Ali. C'est une question qu'il faut poser à son manager Dick Sadler, a déclaré dans les vestiaires, l'ancien champion.

"Il a gagné le combat, mais je ne peux pas dire qu'il m'ait battu. Je pense vraiment que je contrôlais le combat", a ajouté Foreman.

L'ancien champion s'est élevé contre les propos tenus avant le combat par Ali qui lui reprochait son manque d'engagement envers la cause des Noirs. "Je suis Américain, j'aime mon pays. Si l'occasion se présentait, je me battrais pour lui de toutes mes forces", a déclaré Foreman qui faisait manifestement allusion au refus d'Ali de porter l'uniforme, refus qui devait lui coûter en 1967, son titre de champion du monde maintenant reconquis.

KINSHASA (AFP) — Mohamed Ali, nouveau champion du monde des poids lourds, a décidé, mercredi après-midi à Kinshasa, de regagner les Etats-Unis dès mercredi soir.

Le boxeur a quitté Kinshasa à 22 h par le vol régulier d'Air Zaire qui l'a conduit à Paris d'où il prendra aujourd'hui matin la première correspondance pour New York.

Ali a indiqué qu'il partait aussi rapidement parce que sa petite fille était malade.

Les projets exacts de George Foreman ne sont pas encore connus. Mais il est probable que l'ancien champion du monde passera quelques jours au Zaïre avant de rentrer chez lui.

Dans une conférence de presse tenue mercredi après-midi, Mohamed Ali, détendu, sans aucune marque du combat visible au visage, a répété ce qu'il avait déjà prouvé avant le match: "Foreman est un adversaire facile, je vous l'avais bien dit, a-t-il remarqué. De toutes manières, Allah était avec moi dans ce match".

Aux questions concernant ses rencontres à venir, le nouveau champion du monde est resté

évasif et a seulement annoncé qu'il prendra maintenant six mois de repos bien mérité.

Il semble toutefois acquis que Mohamed Ali n'abandonnera pas la boxe, mais défendra son titre de champion du monde.

Bugner, le challenger logique

LONDRES (Reuters) — Le Britannique Joe Bugner, champion d'Europe des poids lourds, est le challenger logique de Mohamed Ali pour le titre mondial, a déclaré son manager, Andy Smith, à Londres.

"Joe est maintenant le seul poids lourd au monde qui pourrait aider Ali à gagner le genre d'argent qu'il désire, s'il continue sa carrière", dit Smith après avoir suivi à la télévision le combat de Kinshasa.

"Joe est à 50 pour cent meilleur boxeur que lorsqu'il a tenu la distance face à Ali en janvier 1973 et le seul capable de le battre."

Dans l'AMH

Association mondiale

	B	A	Pts
Dillon, Tor	6	8	14
Simpson, Tor	7	3	1
Featherstone, Qué	2	7	9
Tremblay, Qué	0	9	9
Mahovich, Tor	4	4	8
Henderson, Tor	4	4	8
Bernier, Qué	4	3	7
Lacroix, SD	3	4	7
Hickey, Tor	3	4	7
Nedomansky T	4	2	6
Houle, Qué	4	2	6
G. Howe, Hou	1	5	6
Pinder, Gle	1	5	6
Hedberg, Win	1	5	6

"Je ne sais pas si je combattrai à nouveau, disait-il peu après son combat victorieux, ils m'avaient pris mon titre injustement".

Victorie de l'intelligence, celle d'Ali le fut sans conteste, encore plus grand?

Mardi
Detroit 0
Vancouver 7

Première période

- Vancouver, Oddeifson 3
- Gould, Pratt 0:11
- Vancouver, Bordeleau 5
- Kearns, Oddeifson 4:33
- Vancouver, Rochefort 1
- Pratt, Lalonde 6:06
- Vancouver, Boudrias 1
- Lever, Vervegaert 12:22

Pénalités: Nowak D 4; 28, Dailey V 7:33, Lalonde V 14:18, Watson D 17:22.

Deuxième période

- Vancouver, Monahan 4 11:12
- Vancouver, Vervegaert 7 Boudrias, Lever 13:05

Pénalités - Watson D mineure, majeure, Bordeleau V majeure, Oddeifson V majeure conduite de match 0:38.

Troisième période

- Vancouver, Lalonde 1 8:13

Pénalités - Lever V mineure, majeure, T. Bergman D majeure 12:16.

Lancers:

- Detroit 5 6 6-17
- Vancouver 10 19 9-38

gardiens - Rutherford, Detroit; Smith, Vancouver.

A - 15.570.

NOMINATION



JEAN-PAUL HENRI

La direction de la maison R. VIENS EQUIPEMENT Inc. est heureuse d'annoncer la nomination de M. Jean-Paul Henri au poste de vendeur. M. Henri possède une solide expérience dans le domaine de la vente de machinerie industrielle.

SI VOUS VOULEZ CONSERVER VOTRE CANTON

VOTEZ POUR VOTE FOR

SIÈGE NO 4 NORMAND DREW X


SIÈGE NO 5 JACQUES BÉRARD X

SIÈGE NO 6 GÉRARD BEAUDRY X

(IF YOU WANT TO STAY LIVING IN GRANBY TOWN SHIP)

IL FAUT QUE ÇA BOUGE CHEZ L'HOMME D'ACTION

Quelques heures de shopping en matinée du samedi deviennent une aventure faite d'imprévus, le plus souvent agréables, lorsque favorisée par une "tenue de circonstances". Voici le vêtement qu'il vous faut endosser pour vous aider à trouver ce que vous recherchez. C'est une veste virilement gaillarde et confortable en Langholm, agréablement de superbes boutons en corne tranchée. — Accompez la veste chaudement colorée d'un gilet et pantalon en "Antel", le fameux suède-miracle, création de la science moderne... et vous voilà lancé sur le chemin de la distinction personnelle.



CHEZ Lucien Hébert

GRANBY — QUÉBEC

198, rue PRINCIPALE GRANBY Tél. 372-4911

LA VOIX DE L'EST — JEUDI 31 OCTOBRE 1974 — PAGE 13

Dans la LNH

Ligue Nationale

	B	A	Pts
Orr, Bos	4	11	15
Pappin, Chi	8	6	14
Boldirev, Chi	4	10	14
Oddeifson, V.	3	11	14
Dionne, Det	2	12	14
Nevin, LA	8	5	13
Esposito B.	8	5	13
Lysiak, Atl	3	10	13
D. Potvin, Isl	3	10	13
Bennett, Atl	6	6	12
Cournoyer, Mon	5	7	12
Boudrias, Van	1	11	12

7up PALAIS DES SPORTS

JEUDI, 31 OCTOBRE

PETITE PATINOIRE

- 1 h 30 Ecole Immaculée
- 3 h 30 Cegep
- 4 h 30 Luc Déragon
- 5 h 30 Mosquitos Québec Yoplait vs Fudge
- 6 h 30 Mosquitos Québec Dixie vs Québec
- 7 h 30 Mosquitos Aimables vs Hommes
- 8 h 30 Mosquitos Gentils vs Copains
- 9 h 30 IBM

GRANDE PATINOIRE

- 1 h 30 Ecole Immaculée
- 4 h 00 Vics Mosquitos
- 5 h 00 Vics Bantam
- 6 h 00 Patinage artistique
- 7 h 00 Vics Junior A
- 8 h 00 Vics Midget
- 9 h 00 Bolta Plastic
- 10 h 00 Ligue Compression Gervais Sport vs Tamaco

Nesbitt's

GRANBY PHOTO ENR.

Vente et service d'appareils photographiques

16, rue CENTRE, GRANBY 372-3350

VENDREDI et SAMEDI

LES 1er ET 2 NOVEMBRE

Venez rencontrer le représentant de la compagnie **CANON**.

Vous recevrez toutes les explications désirées sur les produits de haute qualité **CANON**.



Canon FT B, lentille 1.8, étui. \$296.95

Le tout en spécial à

FACILITÉ DE PAIEMENT \$15.87 PAR MOIS

• PLAN MISE-DE-CÔTÉ • COMPAREZ NOS PRIX •

UTILISEZ VOTRE CARTE CHARGEX

AUBAINES D'AUTOMNE

chez SHELTON ENR.

MANTEAUX

331/3

DE RABAIS

AVEC OU SANS FOURRURE

LOT de MANTEAUX

Tweed et toile imperméabilisée. (Gr. 9 à 15)

EN SPÉCIAL À: **\$62.**

ROBES LONGUES
UN SEUL PRIX

\$19.

VALEUR RÉGULIÈRE DE \$60 à \$90.

UN SPÉCIAL À NE PAS MANQUER

ROBES DE SAISON
LONGUES ET COURTES

RABAIS DE

25%

SHELTON ENR.

42, rue Principale, GRANBY - Tél.: 372-5133

PROFITEZ DE NOTRE

VENTE ANNIVERSAIRE

Exemples des bas prix Laflamme

LOUP NATUREL

Pratique pour la jeune étudiante. Confortable et léger. Tailles 5 à 16 ans.

\$679

CHAT SAUVAGE

Naturel ou tippé. Pleines peaux. Fourrure chaude et durable. 5 à 18 ans.

\$569

Laflamme

328, PRINCIPALE, GRANBY. TÉL.: 378-8484

Comment économiser pour faire de l'argent

La plupart d'entre nous avons de la difficulté à épargner. Le programme addi-dollars TD peut t'y aider. . . automatiquement.

Tu indiques à la succursale TD le montant que tu prévois épargner à chaque paie ou à chaque mois.

Ce montant est alors transféré automatiquement de ton compte de chèques à ton compte d'épargne, ce qui te donne maintenant un intérêt de 9 1/4 %.

Ainsi, ton argent te rapporte beaucoup plus, tout en te permettant d'épargner.

Ce que tu ne vois pas ne te manque pas.

Et tu seras étonné de voir comme ton épargne augmente rapidement. Avoir de l'argent en banque: quelle sécurité!

Addi-dollars TD

BANQUE TD

À la Banque TD, on veut t'aider.



Ce pain aux fruits est autant un gâteau qu'un pain aux dates—il est plein de saveur.

Pains-maison pains si bons

Cet automne, ne cherchez plus de recettes faciles. En voici quelques-unes!

Parce qu'ils se conservent bien et deviennent meilleurs avec le temps, ces pains devraient toujours être dans le garde-manger pour présenter à la visite inattendue ou pour donner un cadeau.

Ce pain aux fruits n'est ni un gâteau aux fruits, ni un pain aux dattes: il est plein de saveur.

Pain aux fruits

2 1/4 tasses de farine tout usage tamisée
3 c. à thé de poudre à pâte
1/2 c. à thé de sel
1 c. à thé de cannelle
1/2 c. à thé de muscade
1/4 c. à thé de clou de girofle

—une pincée de cardamome
1/2 tasse de beurre ou margarine
1/2 tasse de sucre brun bien tassé
1/2 tasse de sirop de maïs (Crown Brand ou Karo)
2 oeufs

1 tasse de compote aux pommes
1 tasse de dattes ou prunes hachées
1/2 tasse de raisins
1/2 tasse de fruits confits hachés

Graisser 1 moule à pain (9 x 5 x 3 pouces) et couvrir le fond de papier ciré. Tamiser ensemble la farine, la poudre à pâte, le sel et les épices; mettre de côté. Mé-

langer le beurre et le sucre dans un bol. Incorporer le sirop de maïs. Ajouter les oeufs et mélanger jusqu'à lisse. (Le mélange peut paraître grumuleux). Ajouter la compote aux pommes, les dattes, les raisins et les fruits confits. Ajouter le mélange de farine, et mélanger jusqu'à ce que le mélange soit lisse. Verser dans le moule. Cuire au four à 350°F. pendant 1-1/4 à 1-1/2 heure, ou jusqu'à ce que le pain soit cuit.

Pain aux noix et dattes

1 3/4 tasse de farine tout usage non tamisée
1/4 tasse de sucre
3 c. à thé de poudre à pâte
1/2 c. à thé de sel
1 oeuf battu

1/2 tasse de lait
1/2 tasse de sirop de maïs (Crown Brand ou Karo)
2 c. à table d'huile de maïs (Mazola)

1/2 tasse de noix hachées
1/2 tasse de dattes hachées
1/4 tasse de raisins
1/4 tasse de fruits confits hachés

Mélanger et tamiser ensemble la farine, le sucre, la poudre à pâte et le sel. Mélanger l'oeuf, le lait, le sirop de maïs et l'huile de maïs. Ajouter aux mélanges de farine et mélanger un peu.

Incorporer les noix et dattes. Verser dans un moule graissé (9 x 5 x 3 pouces). Cuire au four à 350°F. pendant 50 à 55 minutes. Refroidir avant de trancher.

Après bien d'autres...

La cocaïne envahit à son tour le marché canadien de la drogue

OTTAWA (PC) — Un élément nouveau, et très dangereux, a été révélé dans le trafic des drogues au Canada, par les arrestations effectuées mardi à Vancouver, révèle la police.

Il s'agit de la cocaïne qui, dans le jargon des habitués, porte différents noms. Le policier fédéral qui s'était infiltré parmi les caïds de la drogue à Vancouver en a acheté cinq livres et demie en l'espace de cinq mois.

Toutefois, les policiers spécialisés ne s'étonnent pas de cette nouvelle intrusion, mais ils s'en inquiètent.

La cocaïne arrive d'Amérique du Sud, en particulier à Montréal, Toronto et Vancouver, et une partie traverse aux États-Unis. Quant à savoir quelles quantités réussissent à entrer au Canada, difficile de le savoir car ce "commerce" est nouveau; ce qu'on sait le mieux c'est qu'il augmente.

À ce propos, les saisies servent d'indice. En 1971 on a saisi seulement deux onces de cocaïne; en 1972, ce fut 19 livres, puis 71 livres en 1973, et 62 livres pendant les neuf premiers mois de 1974.

Vers la violence

Par ailleurs, les informations que la police peut recueillir ici et là sont aussi des indications.

Si la cocaïne est jugée si dangereuse, c'est qu'elle peut pousser à la violence, qu'elle attire les habitués du cannabis qui n'osent pas employer l'héroïne, et qu'elle mène vite à l'héroïne. On ne s'étonne donc pas qu'elle intéresse les syndicats internationaux du crime.

C'est surtout à Vancouver que se trouvent les cocainomanes, mais Mont-

réal et Toronto ont aussi leurs habitués: ils seraient d'après la police, de 16,000 à 19,000 au Canada, dont peut-être 70 pour cent à Vancouver.

Cependant, il est difficile de fixer une limite à l'abus de la cocaïne, tout comme pour le cannabis.

L'inspecteur fédéral Tomalty déclare que la cocaïne rend fou, dans le sens que le drogué devient incontrôlable, plus qu'avec l'héroïne, comme l'avait constaté la commission Le Dain.

\$25 la cueillerée

Nombre de cocainomanes prennent de l'héroïne pour calmer leurs troubles de drogués, car ils en viennent à avoir des nausées, des hallucinations, des tremblements et ils tombent dans la sous-alimentation.

Un gramme de cocaïne — une cueillerée — suffit à provoquer une euphorie indescriptible, de sorte que le drogué en prend plusieurs par jour. Et ça lui coûte environ \$25 chaque fois.

Il arrive souvent que les habitués de drogues faibles optent pour la cocaïne, dont les effets sont plus rapides et à laquelle on attribue des qualités aphrodisiaques.

Les cocainomanes ont généralement commencé par autre chose. Aux États-Unis, également, la cocaïne se répand depuis quelque temps: les trafiquants passent cependant par le Canada parce que la frontière est plus hermétique aux États-Unis.

Les principaux producteurs de cocaïne sont le Chili, la Colombie, et le Pérou, où l'on tire cette substance de la feuille du coca.

SI VOUS VOULEZ CONSERVER VOTRE CANTON

VOTEZ POUR VOTE FOR

SIÈGE NO 4 NORMAND DREW X

SIÈGE NO 5 JACQUES BÉRARD X

SIÈGE NO 6 GÉRARD BEAUDRY X

(IF YOU WANT TO STAY LIVING IN GRANBY TOWN SHIP)

VOTRE HOROSCOPE

BALANCE du 23 sept. au 23 oct.

Remettez-vous en contact avec d'anciens associés. Amélioration sur le plan social. Vos amis vous réclament.

SCORPION du 24 oct. au 22 nov.

Laissez passer cette nouvelle période. Il n'y a rien à faire. Chaque chose en son temps. Incertitude sur le plan sentimental. Votre ami de cœur doute de votre fidélité.

SAGITTAIRE du 23 nov. au 21 déc.

Les après-midi sont calmes. Les soirées sont favorables à la distraction amoureuse. Courtisez l'âme soeur.

CAPRICORNE du 22 déc. au 20 janv.

Semaine favorable à la correspondance et à la romance. On essaye de vous comprendre et on y réussit. Vous êtes heureux.

VERSEAU du 21 janv. au 19 fév.

Évitez tout argument avec vos amis et vos compagnons de travail. Contrôlez votre esprit. Il vous nuit dans votre vie sociale.

POISSONS du 20 fév. au 20 mars

Agissez avec sagesse. Évitez les paroles injurieuses ou la violence. Votre nervosité

peut vous être fatale. Laissez faire, laissez dire.

BELIER du 21 mars au 20 avril

Faites de cette semaine, une semaine active. Allez de l'avant, négociez, faites confiance à vos associés. La roue tourne rapidement.

TAUREAU du 21 avril au 20 mai

Continuez vos activités. Ça progresse rapidement. Une affection se développe sur le plan sentimental.

GEMEAUX du 21 mai au 21 juin

Évitez les discussions avec les personnes de l'autre sexe. Une tension nerveuse s'ensuivrait.

CANCER du 22 juin au 22 juillet

Attention aux avant-inquiétudes. Vous allez faire une gaffe monumentale. Les soirées sont mauvaises sur le plan social.

LION du 23 juillet au 23 août

Prenez soin de votre santé. Vos proches parlent de vous. Vous passez un sale moment dans la soirée.

VIERGE du 24 août au 22 sept.

Abandonnez de nouveaux projets. Laissez les anciens de côté pour le moment et attendez une occasion. Les choses se gâtent votre travail.

EN VIGUEUR LE 1^{er} NOVEMBRE 1974

HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

Ce message s'adresse aux salariés couverts par la Loi du Salaire Minimum.

L'ordonnance générale n° 4 - 1974 a été modifiée pour prévoir une augmentation du salaire minimum.

La Commission du salaire minimum a adopté le 10 septembre 1974 une modification qui favorise les salariés. Cette modification prévoit les taux minima suivants pour tous les salariés actuellement assujettis au salaire minimum.

Nouveaux taux du salaire minimum à compter du 1^{er} novembre 1974.

	Semaine normale (45 heures ou moins)	Heures supplémentaires (au-delà de 45 heures de travail dans une même semaine)
Salariés de 18 ans et plus	\$2.30/l'heure	\$3.45/l'heure
Salariés âgés de moins de 18 ans	\$2.10/l'heure	\$3.15/l'heure

Dans les établissements d'hôtellerie, les salariés qui reçoivent habituellement des pourboires ont droit aux mêmes taux que les autres salariés moins \$0.30 pour chaque heure de la semaine normale de 45 heures. Les taux de salaire minimum pour ces mêmes salariés sont diminués de \$0.45 pour chaque heure supplémentaire (au-delà de 45 heures de travail).



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM

Margaret refuse une invitation au Japon

TOKYO (PC) — L'Associated Press rapporte que Mme Margaret Trudeau, se refusant à toute publicité au Japon, a décliné une invitation d'assister à la garden-party annuelle du mikado au palais impérial, mercredi.

Mme Trudeau est en visite avec son beau-frère, Charles Trudeau, et sa sœur à elle, Mme Heather Walker. Son séjour est "complètement privé", comme on a fait savoir aux journalistes, sauf pour le lancement du navire-citerne canadien World Canada.

Cette tournée se fait à l'invitation des armateurs Heiwa, la filiale japonaise de Worldwide Shipping, qui a son siège social à Hong Kong.

Aux bureaux Heiwa, on a signalé que cette invitation n'a rien à voir au lapsus récent du premier ministre Kakuei Tanaka, quand il a invité M. Trudeau à visiter le Japon, en oubliant d'inclure "Madame", ce qui aurait piqué cette dernière.

Le lancement aura lieu jeudi, dans un port au sud de Tokyo.

A partir de vendredi, Mme Trudeau et son groupe visiteront plusieurs points du Japon, durant une semaine.

Les pyjamas sont de retour!

NEW YORK PC — Autrefois, les pyjamas étaient considérés exclusivement comme un vêtement de nuit pour les hommes. Ensuite, les jeunes femmes, particulièrement dans les collèges émancipés, adoptèrent elles aussi le port du pyjama. Il semblait que ce vêtement aurait en permanence un usage strictement utilitaire.

Mais vers le milieu des années 1960, André Courrèges, qui venait de faire une entrée tapageuse sur la scène de la haute mode, présenta dans une collection de vêtements du soir des pyjamas de satin blanc. L'année suivante, ce fut un pyjama de dentelle blanche, au dos largement échancré. Les deux pyjamas avaient des pantalons aux jambes étroites, et de longues tuniques. C'était le début du pyjama du soir.

Une autre innovation

Mais Courrèges avait lancé un autre style, celui des jupes courtes complétées de hautes bottes blanches. A mesure que les jupes raccourcissaient, les pyjamas du soir disparaissaient, pour être remplacés éventuellement par la mode, heureusement éphémère, des "hot-pants".

Maintenant que la mode est redevenue élégante et féminine, les pyjamas de soirée sont revenus en force, et plusieurs modèles présentés cet automne sont un retour aux pantalons et tunique introduits par Courrèges il y a 10 ans.

Carye évoque l'atmosphère 1930 avec un pyjama de satin champignon, porté avec un cardigan de velours chocolat, doublé de satin. Geoffrey Been affectionne le crêpe de Chine ou le jersey mat pour ses pyjamas aux larges pantalons, tandis que Pauline Trigère présente des pyjamas extrêmement seyants dans sa collection d'automne.

En tricot

On voit même des pyjamas du soir en tricot, en jacquard subrodé d'or et d'argent, et en chiffon translucide.

Au Canada, Miss Sun Valley, de Toronto, présente des pyjamas d'hôtesse et des pyjamas plus habillés. La série des pyjamas d'hôtesse comprend des styles à blouson et à capuchon, en velours de coton, dans de jolies teintes de bleu ciel, citrouille et rose pâle. Les pyjamas plus habillés sont en crêpe de Chine, parfois accompagnés d'une tunique à manches longues, parfois d'une seule pièce, et sans manches.

Claire Haddad, connue internationalement pour ses vêtements d'hôtesse, présente des pyjamas en Banlon, faciles d'entretien.



Les pyjamas, pour le soir, sont de nouveau à la mode, et Miss Sun Valley, de Toronto, offre ces deux modèles pour l'automne. Pour l'élégance nocturne, le pyjama de crêpe noir, à gauche, surbrodé d'argent. A droite, un pyjama en velours de couleur melon. (Photo PC)

Une histoire de fantôme...

SALISBURY, Rhodésie (PC) — La rumeur veut qu'un fantôme hante le département réservé aux enfants dans un grand hôpital de cette ville. Aucun adulte n'a jamais vu ce fantôme, mais uni-

quement les enfants, qui racontent que celui-ci vient les consoler parce qu'ils sont loin de la maison. Les enfants parlent du fantôme et de ses visites nocturnes avec beaucoup d'affection.

La seule confirmation de cette histoire est venue des infirmières de nuit, qui déclarent trouver ouverte, à 3 heures du matin toutes les nuits, les portes menant au département des enfants.

Rhodésie du Sud, est venu ici en 1894 en vertu d'un contrat avec la compagnie qui administrait la région; il revenait un salaire de 400 livres sterling par année, en plus du droit de pratiquer privément.

"Ils me tuent..." s'écrie le curé au téléphone!

PATERSON, New Jersey (AP) — Une paroissienne a été le témoin impuissant, mardi du meurtre de son curé.

Elle était en train de lui téléphoner, au presbytère, lorsqu'il lui demanda d'attendre quelques secondes parce qu'on venait de sonner à la porte. Elle l'entendait crier peu après: "oh, mon Dieu, ils me tuent..."

La paroissienne alerta aussitôt la police qui découvrit effectivement

le cadavre du prêtre, le père Francis English, âgé de 70 ans. Il avait été ligoté et bâillonné puis battu jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Ses agresseurs, selon l'enquête, étaient quatre hommes dont la trace n'a pu être retrouvée. Ils ont fait main basse sur \$2,500 qui se trouvaient au presbytère.

"Il a sans doute refusé de révéler où l'argent était caché et c'est pour cela qu'ils l'ont battu", a déclaré un policier.

Cependant, les autorités de l'hôpital sont sceptiques. "Tout est bien silencieux, pendant la nuit, et il est facile d'imaginer des choses comme celle-là".

On a donné ordre aux membres du personnel de ne pas parler du fantôme entre eux, afin de ne pas effrayer les enfants.

Dans un hôpital rhodésien, à Bulawayo, on raconte le même genre d'histoire. Les opinions varient sur l'identité du fantôme, mais la majorité semble portée à croire qu'il s'agit du Dr Andrew Fleming — aucun lien de parenté avec l'inventeur de la pénicilline — qui a donné son nom au département des enfants.

Le Dr Fleming, premier directeur médical de la

Son premier patient fut un vieil ami du Cap, qui souffrait d'un mal de gorge. Le Dr Fleming lui demanda une demi-guinée pour le traitement, puis l'emmena dîner pour célébrer sa guérison; de sorte que le premier honoraire médical en Rhodésie retourna presque entièrement dans l'estomac de celui qui l'avait payé.



TÉL. 372-1417

LA POISSONNERIE

202, BOUL. BOIVIN, GRANBY

HUITRES FRAICHES

Toujours du poisson frais en magasin — Gros et détail

Fresh fish always in stock — Wholesale and Retail

M CROISÉS T S

PROBLEME 2066

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	S	C	A	M	O	T	E	R	M	A
2	S	R	V	I	V	A	N	T	I	L	L
3	C	I	E	R	G	E	S	A	G	E	
4	A	V	O	I	N	E	C	E	R	M	A
5	F	I	L	L	E	T	A	N	O	T	
6	I	T	E	P	O	L	O	T	O		
7	G	P	R	I	M	E	L	E	I		
8	M	O	E	N	A	I	A	D	A		
9	O	V	T	R	A	C	E	S	T	E	
10	N	I	D	O	T	I	T	E			
11	S	R	E	P	E	T	E	R	O	N	T
12	L	I	M	E	S	S	E	E			

PROBLEME 2067

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTELEMENT

- 1—Affinage de la fonte et de sa transformation en fer. — Du verbe aller.
- 2—Machine à roue. — Inf.
- 3—Que l'on rencontre dans l'urine (pl.). — Ville et port des Pays-Bas.
- 4—Niais. — Louanges. — Roi des Israélites.
- 5—Cause la mort. — Sans détour.
- 6—Ville d'Allemagne. — Peu fréquenté.
- 7—Qui existe vraiment. — Dieu marin.
- 8—Sorte de panier d'osier, de fils de fer pour prendre les poissons. — Relatif aux habitants de la Haute-Ecosse.
- 9—Foyer de la cheminée. — Nég. — Unit les parties du discours.
- 10—Prép. lat. — Caractère sérieux.
- 11—Avironner. — Colère. — Préfixe.
- 12—Copain. — Arme blanche. — De la charrue.

VERTICALEMENT

- 1—Assemblage de deux pièces de bois par entailles. — Gros perroquet.
- 2—Patrie d'Abraham I. — Myriapode. — Premier homme.
- 3—Avec bonté. — Note.
- 4—Ferme, solide. — Grand, considérable.
- 5—Général américain. — Docteur. — Local vitré.
- 6—Où travaillent des artistes (pl.).
- 7—Destinée. — Souhaité.
- 8—Reçu. — Partie du corps humain. — L'Irlande.
- 9—Pron. pers. — Engendré. — Equerre.
- 10—Personne morte retirée de terre.
- 11—Royale. — Le levant. — De la gamme.
- 12—Du verbe armer. — Personnage fantastique. — Village et paroisse du Québec.

CHEZ MON ONCLE LESS

Les Importations Granby Inc.

23, Principale — Granby, Qué.

Less Harvey, pres.

Meubles et accessoires électriques

Tel.: 372-1000

Tel.: 372-1010

MANTEAUX 3/4 IMITATION DE LYNX \$189.99

MANTEAUX DE SUÈDE LONGS AVEC DOUBLURES MATELASSÉES SPÉCIAL \$79.99

MANTEAUX DE SUÈDE \$103.99 \$119.99

MANTEAU PURE LAINE ET MOHAIR COLLET DE RENARD ARGENTÉ \$199.99

MAISON DE CHOIX AUX GALERIES DE GRANBY

MANTEAUX D'HIVER EN ÉTOFFE 24 SEULEMENT 1/3 DE RABAIS

JACQUETS DE CUIR LONGS, COULEURS

- rouge cerise
- brun acajou

avec doublure piquée et boutons pressoirs

\$79.99

MANTEAUX DE SUÈDE 3/4

Couleurs: rouille, brun, vert, bleu, marine

\$54.99

JEANS "LEE" AU PRIX FORMIDABLE DE \$12.99

SOUTIEN-GORGE DAISY FRESH

Style No 2919, soutien-gorge osé à décolleté plongeant. Bretelles convertibles pouvant être portées sur les épaules ou autour du cou.

PRIX SUGG. \$10.00

SPÉCIAL \$7.11

WONDER BRA

Au décolleté audacieux. Les bonnets en dentelle de nylon sont doublés de léger fibrefils et montés sur fils de laiton. Bretelles en dentelle à large échancrure, dos très bas, ajustable à la taille. Wonder Bra Style 1300.

PRIX SUGG. \$9.00

SPÉCIAL \$7.11

WONDER BRA

Style No. 1190 "Lady Wonder", l'apparence du féminin unie à la résistance et au confort. Coussinets amovibles. Côtés coupés bas. Bretelles semi-extensibles. Couleurs: blanc, rose, noir, chair, bleu.

PRIX SUGG. \$8.50

SPÉCIAL \$6.83

SOUTIEN-GORGE DAISY FRESH

Modèle P2070, grands 32A à 38D

Couleurs: chair, blanc, noir, etc.

Val. rég. \$6.50

SPÉCIAL \$3.00

Alors que le Canada se prépare à entreprendre l'hiver et sa grisaille, de milliers d'espèces de fleurs commencent à pousser en Afrique du sud. L'une des plus exotiques est le strelitzia, ou fleur des oiseaux du paradis. Cette fleur a un long "cou" vert une crête de pétales d'un rouge orangé, et un "bec" ouvert d'une belle couleur bleu gris.

(Photo PC)



L'hiver vient de finir et des milliers de fleurs commencent à pousser...

LE CAP (PC) — Voici le moment de l'année où les Canadiens vont dans la forêt pour jouir du spectacle opulent qu'offrent les arbres parés de couleurs automnales flamboyantes.

Mais ici, au sud de l'équateur, l'hiver vient de finir, et les gens se hâtent d'aller admirer des acres et des acres de fleurs sauvages dans les tons de rose, mauve, rouge, orange, blanc et bleu.

Bien que l'Afrique du Sud soit renommée sur presque toute son étendue pour l'abondance et la variété de ses fleurs, la péninsule du Cap à elle seule, beaucoup plus petite que l'île du Prince Edouard, en possède 2.622 variétés. Dans l'Afrique du Sud elle-même, qui est moins étendue que la province de Québec, on trouve 18.000 espèces de fleurs, alors que l'ensemble du Canada n'en compte que 4.000.

Comme dans les autres pays, les fleurs sauvages ont été souvent menacées par le feu, l'agriculture, les pâturages, de même que par les gens trop empressés de les cueillir. Elles ont été heureusement sauvées

par le gouvernement qui a adopté une loi selon laquelle il est défendu de cueillir des fleurs à moins de 300 pieds du centre d'une route, ce qui explique l'abondance des fleurs de toutes couleurs le long des routes. De plus, de grandes sections de terrain ont été déclarées réserves naturelles. On peut visiter ces réserves en autocar ou en automobile louée.

Une randonnée de 10 jours à travers le pays des fleurs sauvages, au nord du Cap, donne l'occasion de voir des villages de pêcheurs, des montagnes, des vallées et des rivières. Paarl et Stellenbosch sont de jolis villages vinicoles, et à Tulbagh on peut visiter une rue bordée de maisons hollandaises restaurées. A Fransch Hoek, fondée par des Huguenots français, on trouve un beau musée huguenot, de petits magasins, des routes bordées d'eucalyptus et un excellent restaurant français.

Nous sommes arrêtés à un hôtel de campagne, au bord de la mer, d'où on pouvait admirer des étendues de fleurs sauvages.

Les sorciers-guérisseurs ont une place importante au sein de la tribu

SALISBURY, Rhodésie PC — Trois types de sorciers guérisseurs continuent de pratiquer ici leur très ancien métier, bien qu'on ait interdit à un groupe de le faire.

C'est le jeteur de sorts qui a été banni par la loi. Les deux autres sont le matswiko, ou faiseur de pluie, et le nganga qui, bien qu'on ne l'encourage guère, est encore reconnu officiellement.

Le nganga est aussi essentiel à la vie africaine, au sein de la société tribale est une combinaison de curé, de médecin et d'avocat. Ses outils de travail sont des herbes et des potions, ainsi que des os divinatoires. Il utilise encore maintenant des os pour diagnostiquer une maladie et pour déterminer quelles herbes et potions devront être administrées au malade.

Le nganga recueille habituellement lui-même ses propres herbes, mais il lui arrive, quand certains ingrédients sont rares, de les acheter d'un collègue ou même d'un profane. Il est rare, cependant, qu'il utilise un médicament qu'il n'ait pas préparé lui-même.

Le diagnostic

Les os servent à diagnostiquer la maladie, qu'elle soit de nature spirituelle, mentale ou physique. Parfois — et cela est évidemment illégal — ils sont utilisés pour détecter qui est responsable de la maladie, car de nombreux africains croient encore que celle-ci est causée

par les esprits et les sorciers.

L'assortiment complet comprend habituellement 16 os, que le sorcier lance par groupes de quatre. Le groupe le plus important consiste de chirume, qui signifie jeunesse et virilité, d'agwenya, pour joie ou palisir, et de kwami, pour féminité ou maternité.

Trois lancers décident habituellement du résultat final. Le kwami, entre autres, est de bon augure, et s'il apparaît trois fois verticalement le patient guérira. Si par ailleurs l'agweny est le seul os à tomber verticalement au premier lancer, l'avenir est sombre. Et s'il apparaît deux fois, on dit que la mort est certaine.

Potions efficaces

Malgré le charaiba qui accompagne les agissements du nganga, plu-

sieurs de mes potions et herbes sont efficaces, et les Africains se plaignent de ce que la civilisation est en train de lui enlever son prestige et sa clientèle.

Quant au faiseur de pluie, plusieurs groupes tribaux le considèrent comme étant de la première importance, car sans ses pouvoirs, la sécheresse est inévitable. Si on prévoit une sécheresse, on réserve une journée spéciale pour célébrer des cérémonies qui appelleront la pluie. Le chef fournit des bestiaux et on fabrique de grandes quantités de bière. On appelle les esprits des chefs défunts pour qu'ils intercèdent auprès des esprits de la pluie. On immole des bêtes noires à l'esprit Suwure, qui est censé posséder de grands pouvoirs sur la pluie. S'il juge les sacrifices acceptables, la pluie tombera sûrement.

Plus d'un siècle après l'arrivée des premiers missionnaires, les cérémonies de ce genre ont encore lieu dans les districts ruraux et dans certains cantons africains voisins des villes.

Souvent le faiseur de pluie, en apparence urbanisé, est rappelé dans son village natal en période de sécheresse, pour célébrer les cérémonies.

On a interdit aux jeteurs de sort toute activité, peu de temps après l'établissement des Européens dans ce pays. La loi pour la suppression de la sorcellerie est une des plus anciennes qui existent ici.



Un sorcier guérisseur pose dans son costume de cérémonie, dans un petit village indigène de Rhodésie.

DÈS LUNDI le 4 NOVEMBRE DANS

La Voix de l'Est

voyez
tous les détails
dans l'édition
de lundi!

**Jouez
Cado Banco**

TOUS LES JOURS...

DU 4 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE

\$50⁰⁰

**EN ARGENT
CHAQUE
SEMAINE!**

... À LA FIN DU CONCOURS:

**GROS LOT "CADO BANCO"
1 PRIX DE \$100⁰⁰ EN ARGENT
6 PRIX DE \$50⁰⁰ EN ARGENT**

Même sans permis de construction

Renevex agrandit un immeuble en empiétant sur un lot dont la ville est propriétaire

GRANBY (par Gérard Vachon) — Sans avoir, au préalable, obtenu de permis de construction, la société Renevex, de Farnham, alors co-proprétaire du maire Gérard Harbec et du conseiller Jean-Paul Couture, procédait, au cours de l'année 1973, à l'agrandissement d'un immeuble, empiétant par le fait même sur un lot appartenant à la ville.

fermer ses portes et évacuer les lieux.

Des gens qui s'étaient rendus compte que des travaux étaient, par la suite, effectués à l'intérieur de la bâtisse ont rapporté la chose à M. Lucien Lague qui, pour sa part, a appris qu'un magasin de la Société des alcools du Québec était sur le point de s'y installer.

Assurances

M. Lague a également raconté aux commissaires Bolduc et Boucher que, à peu près à la même époque, et ce après une assemblée du conseil, "ils m'avaient demandé d'assurer cette bâtisse, car il faut dire que je suis courtier d'assurances".

"J'ai négocié les contrats mais j'ai été surpris du fait qu'ils faisaient affaire avec moi", a souligné M. Lague en expliquant que les deux hommes n'avaient jamais pris d'assurance de lui, même s'ils possédaient plusieurs propriétés dans la ville.

A ce sujet, Me Pierre Bolduc, a laissé entendre que le geste des deux hommes laisserait peut-être supposer qu'ils eussent eu une "prise de position" de ce dernier au conseil.

Agrandissement

En plus des travaux

exécutés à l'intérieur de la bâtisse, on procédait à son agrandissement, mais à l'arrière. "On m'a alors informé, de déclarer le témoin, que cet agrandissement se faisait à même le terrain de la ville, soit sur une partie du stationnement situé à l'arrière de l'hôtel de ville".

"La compagnie avait un droit de passage à cet endroit, mais elle n'avait pas de droit de propriété", a lancé M. Lague. Il a poursuivi en signalant que le 17 novembre 1973, au cours d'une assemblée du conseil, une résolution était adoptée demandant un certificat de localisation de l'immeuble en question.

"Vous l'avez reçu?" de questionner Me Louis Jolin. Le témoin a répondu par l'affirmative, après quoi il a déclaré que le 4 mars 1974, une résolution était adoptée lors d'une assemblée du conseil commandant la démolition de la partie de la bâtisse située sur le lot de la cité.

En constatant la marge de temps qui séparait la date d'émission du certificat de localisation, soit le 19 décembre 1973, et la décision du conseil, le commissaire Pierre Bolduc a lancé: "ça a pris du temps".

"Le 16 avril 1974, d'en-

chaîner le témoin, on a demandé encore la démolition de cette partie de la bâtisse, mais, cette fois, dans un délai de 30 jours."

Permis

Après avoir spécifié sur une question du commissaire Jean-Paul Boucher, que l'empiètement de la bâtisse sur le terrain de la ville était de 3,5 pieds ce chiffre incluant la corniche, M. Lague a laissé entendre que rien n'avait encore été déposé.

"Y a-t-il eu un permis de construction accordé pour cet agrandissement?" a interrogé Me Jolin. "La demande a été faite, mais l'inspecteur en bâtiment ne l'a pas accordée" a été la réponse du témoin.

Taxes

Questionné par le

commissaire Boucher à savoir s'il avait fait un relevé des taxes de l'immeuble en question, M. Lague a affirmé qu'il "reste à payer un montant de \$525,23 sur la taxe foncière de 1973 et un autre de \$1.567,78 sur celle de 1974".

Mise en demeure

Faisant état de la résolution adoptée le 16 avril 1974, laquelle avait été proposée par le conseiller Lucien Lague et appuyée par le conseiller Madeleine Auclair, commandant à la Société Renevex de démolir ce qui avait été construit sur le terrain de la ville dans un délai de 30 jours, Me Louis Jolin a demandé au témoin si la cité avait envoyé cette mise en demeure. "Il faudrait demander à M. Luneau" a répondu ce dernier.

L'OTG a connu sa meilleure année en '74 malgré un déficit et moins de touristes

GRANBY (FB) — Une diminution sensible du nombre de touristes et un déficit de plus de \$9,000, tels sont les aspects négatifs de la meilleure année de l'Office du tourisme de Granby Inc., depuis sa naissance, il y a 16 ans.

Possédant maintenant son Centre d'accueil bien établi et un personnel permanent de qualité, l'OTG a posé, en 1973-74, les jalons les plus importants de son organisation, selon M. Richard Goulet, qui a été réélu président de l'organisme granbyen.

M. Goulet, qui prenait la parole lors de l'assemblée générale annuelle de l'Office, considère que le déficit enregistré cette année, se chiffant à \$9,230, était nécessaire, étant donné l'installation définitive des bureaux de l'OTG au parc Pelletier.

"Nous n'aurions pas ce déficit si nous n'avions pas de Centre d'accueil, mais, sans Centre d'accueil, nous n'aurions pas d'organisation bien assise", a déclaré, en substance, M. Goulet.

Expliquant le pourquoi détaillé du déficit, le président de l'OTG a expliqué que l'Office a

dû investir \$1,708, à même son budget d'opération, afin de compléter l'immobilisation totale pour le Centre d'accueil, construit au coût de \$47,763.

Aussi, entrant dans ce déficit, l'Office a dû trouver \$3,800 supplémentaires pour meubler le Centre d'accueil, a noté M. Goulet.

De plus, l'OTG a dépensé \$4,000 pour la carte de la ville distribuée aux touristes.

Voilà pour le déficit, une nécessité, selon le président de l'OTG.

Quant à la diminution du nombre de touristes à Granby, plus exactement des touristes ayant passé par le Centre d'accueil de l'OTG, elle est en partie attribuable, comme le déficit, à l'implantation de l'Office au parc Pelletier.

Il y a également, selon le directeur de l'information, d'autres éléments entrant en ligne de compte, comme l'affaiblissement général du nombre de touristes, cette année, au Québec et au Canada.

Concernant encore l'aménagement au parc Pelletier, M. Caron a signalé le fait que l'Office a donné beaucoup moins d'information au sujet du

"Comme ceux de la Société des alcools" Des comptes qui ont été payés avant d'être soumis au conseil

GRANBY (par Gérard Vachon) — A peine venait-il de faire son entrée au sein du conseil municipal de Farnham que le conseiller Lucien Lague constatait, au cours des premières assemblées auxquelles il assistait, que les montants payés par la "petite caisse" de la ville étaient assez élevés.

Il s'est également aperçu que différents comptes provenaient de restaurants ou d'hôtels et que ces comptes étaient payés directement à ces établissements. Il a donc décidé de mettre fin à cette situation.

Comme il l'expliquait, hier, devant les commissaires chargés de l'enquête sur l'administration de Farnham, au cours de l'assemblée du conseil du 7 février 1972, il proposait que tous les comptes soient présentés par le maire ou les conseillers eux-mêmes au conseil pour remboursement. Avec l'appui du conseiller Madeleine Auclair, la résolution était adoptée. Cette résolution devait permettre de régulariser l'affaire de la petite caisse.

Cependant, M. Lague a avoué de-

vant les commissaires Bolduc et Boucher que, du 6 novembre 1973 au 24 janvier 1974, "il s'est dépensé pour le cabinet du maire \$331,20 de boisson", ce qui est tout dire, puisque M. Lague, après avoir décrit une liste de boissons alcooliques figurant sur un des documents qu'il avait en main, a laissé entendre qu'il n'avait plus d'autres commentaires à formuler et, a-t-il conclu, "je crois que c'est tout".

Encore une fois, il a présenté des comptes payés par la petite caisse, comptes faisant suite à des achats effectués à la Société des alcools du Québec.

A cet effet, le témoin a fait remarquer que, du 6 novembre 1973 au 24 janvier 1974, "il s'est dépensé pour le cabinet du maire \$331,20 de boisson", ce qui est tout dire, puisque M. Lague, après avoir décrit une liste de boissons alcooliques figurant sur un des documents qu'il avait en main, a laissé entendre qu'il n'avait plus d'autres commentaires à formuler et, a-t-il conclu, "je crois que c'est tout".

Achat

Au début de l'année 1973, MM Gérard Harbec et Jean-Paul Couture faisaient l'achat, en tant que fidéicommissaires, d'une compagnie à être incorporée sous le nom de société Renevex, d'un terrain et d'un immeuble appartenant à P. Baillargeon Ltée, situés rue Hôtel-de-ville. Le contrat entre les deux parties était d'ailleurs signé le 22 février 1973.

Toutefois selon le témoin Lague, l'épicerie de la chaîne alimentaire Atlantic Pacific qui occupait le premier étage de l'immeuble devait bientôt



L'exécutif de l'OTG demeure sensiblement le même, cette année. Ainsi, M. Richard Goulet conserve le poste de président et M. Roger Ricard, celui de secrétaire-trésorier. Sur la photo, nous voyons, à partir de la gauche: M. Denis Hivon, nouveau vice-président; M. Paul Labrecque, directeur des relations publiques; M. Richard Goulet et M. Roger Ricard.

(Photo C-Line Jobin)

Canton: l'emprunt passe sans accroc

GRANBY (AD) — Le règlement d'emprunt de \$60,000 devant garantir la participation du Canton de Granby aux travaux d'aqueduc et d'égout qui seront effectués par la ville sur la rue St-Charles Sud, a été adopté sans la moindre opposition hier soir, aucun des propriétaires riverains concernés par ces travaux ne s'étant présenté à l'assemblée des électeurs pour y enregistrer sa dissidence.

On sait que la signature de seulement cinq propriétaires riverains était requise pour forcer la tenue d'un référendum en rapport avec ce règlement d'emprunt, c'est-à-dire 20 pour cent des 23 propriétaires concernés par le projet.

La participation financière du Canton à ces travaux d'aqueduc et d'égout est de \$55,000, l'autre tranche de \$5,000 servant à assumer les frais inhérents au règlement.

Ce règlement d'emprunt no 238-74 avait été adopté par le conseil du Canton de Granby, lors de son assemblée ordinaire du 2 octobre. Il ne restait aux propriétaires concernés qu'à entériner cette décision des édiles ou encore à obliger la tenue d'un référendum sur la question; or, à la lumière de l'assemblée des électeurs tenue hier soir au centre administratif du Canton, c'est la première alternative qui

a été retenue d'emblée et sans la moindre équivoque.

Taxe spéciale Pour acquiescer le coût, ce règlement d'emprunt fera l'objet d'une taxe spéciale à être imposée pendant 20 ans aux propriétaires des immeubles riverains longeant la zone des travaux définis et déterminés par la ville qui en a la responsabilité.

Il est évident que le coût d'installation des conduites d'eau et d'égout sera absorbé par le règlement d'emprunt. Toutefois, le coût des raccordements des canalisations sera à la charge des propriétaires concernés. Enfin, en plus de défrayer sa part du coût des travaux en question, la ville de Granby doit assumer le coût du revêtement d'asphalte qui sera posé sur ce tronçon de la rue St-Charles Sud, soit sur une distance de 1,666 pieds environ* qui représente également la longueur du tronçon de la rue où seront effectués les travaux d'aqueduc et d'égout.

Il importe de préciser que les propriétaires riverains n'auront pas de choix quant à la canalisation d'égout; ils seront obligés d'y être raccordés pour le déversement de leurs eaux usées. Pour ce qui est de la canalisation d'aqueduc, ils pourront facultativement s'y raccorder ou non; il leur appartiendra de décider si oui ou non ils veulent être desservis en eau potable par cette conduite. Il importe toutefois d'insister sur le fait qu'ils n'y seront pas tenus obligatoirement, con-

trairement à la canalisation d'égout. Cependant, s'ils choisissent d'y être raccordés, ils devront s'attendre à devoir payer une taxe d'eau à la ville de Granby.

Du côté du Canton de Granby, on ignore encore quand les travaux débiteront; il faut ajouter que ceux-ci seront effectivement exécutés par la ville de Granby qui en aura l'entière responsabilité, celle du Canton se limitant à sa participation financière. Toutefois, on

Plus que des gaffes... la police le recherche!

COWANSVILLE (AD) — La police de Cowansville recherche activement un chauffard qui s'est enfui de la scène de deux accidents, après que son automobile eut accroché successivement deux voitures en stationnement, causant à celles-ci des dommages matériels de quelque \$1,200.

Ces délits de fuite sont survenus en fin de soirée, rue Beaumont, alors que la voiture du chauffard a d'abord embouti violemment celle de Me Gilles Mercure, domicilié au 141, rue Beaumont, à Cowansville. La stationnement de ce dernier était stationné dans l'entrée de cour au moment de l'accident; les dommages relevés sur la voiture sont évalués entre \$500 et \$600.

Or, dans un geste pour fuir rapidement les lieux, le conducteur a fait marche arrière mais ce fut encore catastrophique.

estime dans les milieux municipaux du Canton qu'ils pourraient probablement commencer avant la fin de 1974.

Ces travaux de canalisations d'aqueduc et d'égout bénéficieront à des propriétaires de la ville et du Canton; car, sur ce tronçon de la rue St-Charles Sud où ils seront effectués, les résidents du côté ouest de la rue sont dans les limites de la ville, alors que ceux du côté est habitent dans le Canton.

que. Son automobile a reculé vivement sur une autre voiture en stationnement, celle-là la propriété de M. Gilles Lacasse, du 208, rue Normand, à Cowansville. Les dégâts relevés sur cette dernière sont de quelque \$600.

Le chauffard a néanmoins réussi à prendre la fuite mais la police possède une excellente description du véhicule suspect qui serait de couleur turquoise; elle n'a cependant pas voulu fournir de plus amples renseignements de peur que cela ne nuise à la bonne marche de l'enquête.

Celle-ci a été confiée au sergent-détective Réal Ouimet de la section des enquêtes criminelles. Aucune arrestation n'a encore été opérée mais, à la lumière des indices recueillis par les limiers, la capture du chauffard ne saurait tarder bien longtemps.

CONCOURS

"À QUI LA CHANCE?.."

Les familles des employés de La Voix de l'Est et celles des camelots ne sont pas éligibles aux prix.

Concours "À QUI LA CHANCE"
Case postale 605 — Granby

NOM
ADRESSE
VILLE TÉL



VOUS POUVEZ GAGNER \$5
Si votre copie porte la mention "VOUS GAGNEZ \$5" présentez-voilà à nos bureaux au 136, Principale à Granby. Nous vous remettrons un billet de \$5. N'oubliez pas d'apporter la PAGE ENTIÈRE de votre journal. Il y aura 3 gagnants par jour.

ÉLIGIBLE AU TIRAGE D'UNE TÉLÉ
Si votre copie porte la mention "ÉLIGIBLE AU TIRAGE D'UN TÉLÉVISEUR" complétez le coupon-concours et adressez-le au plus tôt à C.P. 605, Granby. N'oubliez pas de retourner la PAGE ENTIÈRE. Il y aura 25 copies "marquées" par jour. Premier tirage d'une TV vendredi le 15 novembre 1974.

Question d'éligibilité: 49 + 1x 2 =

POUR TOUS **CINEMA** pour les **ENFANTS** au **SAMEDI, LE 2 NOVEMBRE, 2 P.M.**
FANTÔMAS SE DÉCHAÎNE (EN COULEUR)
DESSINS ANIMÉS — Admission 50¢

THEATRE PALACE
TEL. 372-4466

Annonces Classées

TARIFS DE NOS ANNONCES CLASSÉES

UNE INSERTION (maximum 20 mots)	\$20
MOT SUPPLÉMENTAIRE	15¢
CARACTÈRES GRAS	75¢
AGATE	20¢
1 POUCE X COL	2.80
(cartes d'affaires)	\$60.00
LOCATION DE CASIER	50¢
AVIS DE NON RESPONSABILITÉ (3 insertions)	\$15.00
AVIS DE DÉCÈS	\$6.00
REMERCIEMENTS	\$6.00

RÈGLEMENTS

Les erreurs sont promptement rectifiées. Elles doivent être signalées dès la première insertion qui sera alors renouvelée gratuitement. Notre responsabilité pour une erreur ou une omission ne peut excéder le montant déboursé pour l'annonce. Toute annonce classée est payable avant publication.

1-PROPRIETES A VENDRE

Ste-Cécile de Milton: Ferme nue de 25 arpents, bonne maison de 6 pièces, système de chauffage électrique 100 ampères. Grange solide et garage. A 7 milles de Granby. IMM. TANGUAY, courtier. 372-4666 (11651)

BUNGALOW A VENDRE, situé à 1 mille de la ville, à 764 Alexandra. Cause de vente: Transfert. Tél. 372-9623 (12324)

REGION DE COWANSVILLE

Attrayante maison de 3 chambres à coucher, située à 2 milles seulement de Cowansville et à quelques minutes de Bromont. Vous apprécierez la tranquillité de la campagne. Pour seulement \$16,000. Appelez STEVE HARTLEY, (1) 243-6125 soir et (1) 243-5714. A.E. LEPAGE & WESTMOUNT, COURTIER. (1) 243-6125. (12638)

MAISON à vendre, 3 chambres à coucher, grand terrain. Tél. 372-5604 (12632)

1-PROPRIETES A VENDRE



GRANBY: Dans le canton, maison de 2 logis de 6 pièces, construction 1970, d'excellente qualité carré 30x44'. Terrain 100x100'. Tout offre raisonnable acceptée.

GRANBY: Maison un étage et demi de 7 pièces avec garage et aussi petite boutique de 12x24. Fini hiver. Terrain 75x150'. Intérieur rénové, il y a deux ans. Prix \$17,500.

GRANBY: Bungalow de 7 pièces, construit sur terrain de 50x180, avec garage et abri d'auto. Cette maison est localisée dans le canton aux limites de la ville, les taxes \$143.59

DUNHAM: Lac Selby, bungalow de 5 pièces, beaucoup d'arbres, terrain 125' x 150'. Construction stucco 1971. Endroit tranquille pour résider.

BONSECOURS: Garage pour réparation général très bien équipé, peinture, alignement, soudure, un bon inventaire des pièces. Camion remorque. Bonne clientèle. Prendrais un échange, cause de vente: maladie.

WATERLOO: maison de 11 pièces, style anglais, terrain de 118x200. Très bien paysagé. Faire une offre. (12654)

POUR INFORMATIONS:
AGENT
GILBERT MONAST
TEL: 372-7963
378-9844

Votre homme d'affaires.
Fiducie du Québec
une institution du Mouvement
des Caisses populaires Desjardins.



MICHEL FOURNIER
AGENT
Tél: 372-0403

GRANBY Bungalow résidentiel, construction brique et pierre, 5 1/2 pièces, 3 chambres à coucher, tapis dans toutes les pièces, porte-patio, division du sous-sol prévue pour bachelors. Hypothèque transférable.

VALCOURT Cottage de campagne en brique sur 6e rang près de Valcourt, 4 1/2 pièces, sous-sol de 8 pièces, situé dans le sous-bois d'une érable, endroit féérique. Construction de 3 ans. Bonne possibilité de financement.

RACINE Ferme laitière de 215 acres, bien drainés, équipée au complet, 75 têtes. Grosse coupe de bois. Grosse érablière. Bonnes bâtisses. Cause: Fatigue. CHEMIN FULFORD (Bromont)

Cottage de campagne, 1 1/2 étage à 3 milles des pentes de ski, site merveilleux (montagneux). Rénové au complet, tapis dans le salon, très belle salle de bains. Grand terrain. Faut voir.

ST-PIE Vieux cottage de campagne, 1 1/2 étage en bois à 3 milles de St-Pie. Grand terrain, hangar, cave en pierre, 4 chambres à coucher. Endroit tranquille. Seulement \$6,000.

GRANBY 2 propriétés à revenus de 3 logis, terrain 100x132, puits artésien, libre immédiatement. Prix d'au-baine. Seulement \$14,000.

GRANBY Bungalow en brique, résidentiel avec abri d'auto, 8 1/2 pièces, sous-sol moitié fini, salle de jeux, 4 chambres à coucher, grand terrain paysagé. Cour asphaltée. Prix à discuter.

STE-CECILE DE MILTON Bungalow en brique avec garage, chemin Ste-Cécile, 5 1/2 pièces, 3 chambres à coucher, très bon état. Puits artésien, bonne construction. Endroit tranquille dans développement. Seulement \$17,500. Nous finançons.

GRANBY Maison à revenus, 2 grands logis de 4 1/2 pièces, centre-ville, grand terrain paysagé, cour en asphalte. Faut vendre.

ROXTON-FALLS Rang Ste-Genevieve, votre futur retraite. Petite terre d'environ 7 acres avec ruisseau et source sur le terrain, début d'excavation avancée en prévision d'un lac artificiel, 2 milles du village.

Bureau à travers le Canada
NOUS FINANÇONS NOS VENTES
We financing our plans (12662)

GRANBY: Bungalow de 6 1/2 pièces, avec foyer, prix réduit à \$27,500. Très beau quartier résidentiel.

GRANBY: Cottage 6 1/2 pièces, sous-sol fini au complet. Prix exceptionnel \$22,500.

GRANBY: Bungalow de 5 1/2 pièces, situé près centre d'achats. Offre raisonnable acceptée.

GRANBY: Split level, situé haut de la ville, planchers bois franc dans toutes les pièces. Venez visiter. Faites une offre.

IMMEUBLES WESTGATE, COURTIER. A. Loiselle, 469-2711 ou 372-1620 (12641)

MAISON neuve de 5 1/2 pièces, garage au sous-sol. Possibilité de bachelors. Située à 182 Alexandra. Tél. 378-7844 (12642)

COWANSVILLE: Duplex stucco jumelé, 6 pièces chacun, comptant requis \$3,000. Revenu annuel \$2,140 (M.L.S.). Marie-Paule Lizotte, 348-6831 ou 658-6681, 263-4988. IMM. WESTGATE, COURTIER.

GRANBY: Cottage 7 pièces en brique avec garage, 2 portes indépendantes. Grand terrain gazonné et ombragé. Prix \$18,500. Faites vite (M.L.S.). Michel Duchesneau, 372-8192 ou 372-1620. IMM. WESTGATE, COURTIER.

avec ses tapis partout, sa porte-patio, ses grandes pièces et de faibles mensualités. "Il y a un bachelors". (M.L.S.). Michel du Duchesneau, 372-8192 ou 372-1620. IMM. WESTGATE, COURTIER.

GRANBY: Bungalow 6 1/2 pièces, situé dans environnement très propre, foyer à l'intérieur, belles structures de bâtisses (M.L.S.). A. Loiselle, 469-2711 ou 658-6681. IMM. WESTGATE, COURTIER. (12647)

SI vous avez besoin de bungalow, ferme, hôtel, garage au prêt hypothécaire. Adressez-vous en toute confiance. IMMEUBLES IMPERIAL, courtier Réal Poulin, 372-2030 (12620)

5-PROPRIETES
DEMANDEES

VOUS désirez vendre cet automne ou le printemps prochain votre bungalow, maison à revenus ou commerce?

Communiquez avec IMMEUBLES WESTGATE, courtier, A. Loiselle, agent, 469-2711. (12653)

7-COMMERCES
A VENDRE

A VENDRE: A Adamsville, épicerie-boucherie licenciée Bon chiffre d'affaires. Situé 174 rue Principale, Adamsville. Cause de vente: Maladie. Tél. 263-1510 (12595)

SALON DE COIFFURE A LOUER. EQUIPE, chauffé, éclairé, clientèle établie. Inf. 372-7365. (12599)

10-TERRAINS
A VENDRE

TERRASSE BELLEVUE Magnifique vue et site résidentiel, avantageux. Situés à la campagne, chemin Roxton, limites de Granby. Grands terrains de 80' x 125' et plus.

ACHETEZ MAINTENANT ET ECONOMISEZ —Pas d'acompte 372-3296 J.P. RACINE INC. (281-309-11821)

TERRAINS BOISES à vendre 150' de façade x 200'. A la campagne sur chemin Payne. Vue magnifique. Seulement 1 1/2 mille du centre-ville. Tél. 372-6639 (12549)

N'ATTENDEZ PAS L'AUGMENTATION des prix du printemps pour acheter votre terrain. Achetez maintenant. (12550)

11-TERRES
FERMES

TERRE A VENDRE. Tél. 372-4400 (12590)

14-APPARTEMENTS
A LOUER

BLOC NEUF Entree Leclerc et Principale. APP. 3 1/2, 2 1/2, prêts début novembre. Meublés, chauffés à l'électricité, tapis, buanderie, taxe d'eau payée. \$28. \$35, par semaine. AUSSI 2 1/2 et 3 1/2, très propre. \$26 à \$29, par semaine. 1 1/2 pièce à \$17, par semaine.

POUR RESERVATIONS: S'ADRESSER: 133, BOUCHARD, app. 3 TEL: 378-2337. (12513)

APP. 2 1/2 pièces, moderne, meublée, dans maison privée. Tél: 539-0731. (12611)

3 1/2 pièces, meublée colonial, balcon, porte patio, tapis mur à mur, chambre bains céramique, chauffés, éclairés, câble T.V., système de balayevue central, buanderie, stationnement, prise de courant pour auto, piscine chauffée, patio à l'extérieur, service concierge, 1er étage \$35, par semaine, 2e et 3e étage \$40, par semaine. S'ad: Antonio Gagnon, 372-8014 ou 372-4452. (289-316-12089)

APP. 2 1/2 pièces, meublée, éclairé, chauffé. Tél. 372-1592 (12592)

APP. 2 1/2 pièces entièrement meublée, chauffé, éclairé avec stationnement. S'ad: 37 Gill, tél: 372-4318. (12464)

APPARTEMENTS BON SEJOUR 2 1/2 et 1 1/2, meublés, chauffés, éclairés, eau chaude, stationnement et entrée privée. Câble T.V., laveuse-sécheuse, paisible, 1er étage. 36 Denison O. Libre immédiatement. 372-2527 app. 8 ou 378-7638. (12598)

APP. 2 1/2 pièces, chauffé, éclairé, entrée privée. S'adresser Rosaire Bienvenue 233 Av. du Parc 372-2815 après 6 h. p.m. 372-6149. (12622)

APPARTEMENTS 2 1/2 et 3 1/2 meublés, chauffés, éclairés, tapis mur à mur, balcon privé, porte patio, buanderie, Stationnement et prise de courant pour auto. Pas d'animal ni d'animaux. Situés à 57 rue Duvernay. Prix à partir de \$125, par mois. Tél. 378-7434 (12503)

3 1/2 pièces, meublés, éclairé, chauffés. Libres 8-16-23 novembre. Situé 94 St-Urbain. S'adresser 229 Dufferin tél: 372-2173. (12627)

APP. modernes de 2 1/2, 3 1/2 pièces, meublés, chauffés, balcon, buanderie, grand stationnement. Situé centre-ville. Libres immédiatement. Aussi 3 1/2, libre pour le 8 novembre. Inf: 378-2966. (12461)

APP. de 1 pièce avec poêle, évier, réfrigérateur, meublé, turquis, ustensiles de cuisine et couvertures de lit fournie et entretenues. TV, stationnement. S'ad. App. Casgrain, 329 boul. Boivin, (2e étage). Tél. 372-7105 ou 372-0406 (12605)

APP. 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2 pièces, bien situés, modernes, meublés, avec T.V. si désiré. Bon choix. Prix à partir de \$14, par semaine. S'ad: 255, Av. du Parc et après 7 h p.m. à 245, av. du Parc, app. 1. Tél: 372-4121. (281-308-11822)

2 appartements de 3 1/2 pièces, complètement neufs à \$135, par mois, tout compris. Avec système d'autobus à la porte. Pour visiter, s'adresser: 433 Laurier, 372-9443 ou 193 Groulx app.13, 378-7423 (12463)

16-LOGEMENTS
A LOUER

LOGIS situé à 179 rue Principale, 4 pièces, taxe d'eau payée. AUSSI bureau à louer à 183 Principale. Tél. 372-3373 (12551)

LOGIS de 4 1/2 pièces, \$120, par mois, chauffé, 1077 Principale. Tél. 378-4504 (12558)

A LOUER DANS UN EDIFICE A SIX LOGIS — 1972 Magnifique logement de 4 1/2 pièces, chauffé, installation laveuse et sècheuse, prise extérieure pour auto. Situé à 159 boul. Fortin, app. 1 et 5. Libre 1er novembre 1974. Prix \$140, par mois, app. 5 et \$130, par mois, app. 1. [Poêle et réfrigérateur si désiré]. Tél. après 5 h p.m. ou en tout temps le samedi. A. Désautels, 372-6525 (12548)

LOGIS à sous-louer, 4 1/2 pièces, libre 8 novembre. \$115, par mois. Chauffé électrique. Situé près des Galeries Granby. Tél: 378-4182. (12604)

LOGIS 4 1/2 pièces, système chauffage électrique, moderne installation laveuse-sècheuse. Libre 1er novembre. \$90, par mois. S'ad: 1167 rue Cowie, tél. 378-8521 (12667)

LOGIS à louer de 4 1/2 pièces, 2e étage, ménage fait à neuf, idéal pour couple âgé étant situé près centre d'achats Frontenac, entrée auto, terrasse privée, libre 1er novembre. Références exigées. Si intéressé 372-8715 (12660)

DANS UN BAS, 4 1/2 avec cave, installation laveuse-sècheuse, logement confortable. Prix modique, peinture. Situé rue Centre près Principale. Tél. 372-2162 (12659)

LOGEMENTS NEUFS A LOUER 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 PIÈCES Câble TV, P.M., plancher marquetier fini "varathane". Prise pour auto. Cour déblayée, chauffage Novélec. S'adresser à 308 rue BOUCHARD app. 5 Tél: 378-3646 (266-294-12255)

LOGIS de 3 1/2 pièces, installation laveuse-sècheuse, chauffage électrique. Taxe d'eau payée. Libre 1er janvier. \$90, par mois. Tél. 378-5761 ou 378-6580 et s'ad: 590 rue Douville. (12546)

LOGIS de 3 1/2 pièces, installation laveuse-sècheuse, chauffage électrique. Taxe d'eau payée. Libre 1er janvier. \$90, par mois. Tél. 378-5761 ou 378-6580 et s'ad: 590 rue Douville. (12546)

LOGIS de 3 1/2 pièces, installation laveuse-sècheuse, chauffage électrique. Taxe d'eau payée. Libre 1er janvier. \$90, par mois. Tél. 378-5761 ou 378-6580 et s'ad: 590 rue Douville. (12546)

LOGIS de 3 1/2 pièces, installation laveuse-sècheuse, chauffage électrique. Taxe d'eau payée. Libre 1er janvier. \$90, par mois. Tél. 378-5761 ou 378-6580 et s'ad: 590 rue Douville. (12546)

LOGIS de 3 1/2 pièces, installation laveuse-sècheuse, chauffage électrique. Taxe d'eau payée. Libre 1er janvier. \$90, par mois. Tél. 378-5761 ou 378-6580 et s'ad: 590 rue Douville. (12546)

LOGIS de 3 1/2 pièces, installation laveuse-sècheuse, chauffage électrique. Taxe d'eau payée. Libre 1er janvier. \$90, par mois. Tél. 378-5761 ou 378-6580 et s'ad: 590 rue Douville. (12546)

LOGIS de 3 1/2 pièces, installation laveuse-sècheuse, chauffage électrique. Taxe d'eau payée. Libre 1er janvier. \$90, par mois. Tél. 378-5761 ou 378-6580 et s'ad: 590 rue Douville. (12546)

LOGIS de 3 1/2 pièces, installation laveuse-sècheuse, chauffage électrique. Taxe d'eau payée. Libre 1er janvier. \$90, par mois. Tél. 378-5761 ou 378-6580 et s'ad: 590 rue Douville. (12546)

LOGEMENTS
2 1/2 pièces
meublés, chauffés, éclairés, taxe d'eau comprise, grande chambre, cuisine et salon, fenêtre panoramique, libre immédiatement. Prix \$130, par mois.
Inf.: 303 Bouchard, app. 7
Tél.: 378-2793
OU SOIR
379-5230
(274-302-12600)

17-LOGEMENTS
DEMANDES

DESIRERAIS un logis de 5 1/2 pièces, avec sous-sol ou une maison seule à Granby ou aux alentours. Tél. 378-5587 (M. Berthiaume). (12555)

LOGIS de 5 pièces demandé à Waterloo. Tél. 378-2072 (12655)

18-CHAMBRES
A LOUER

CHAMBRE à louer avec eau chaude et froide, chauffage électrique personnel, réfrigérateur et autres commodités. Tél. 378-4013 (12643)

CHAMBRES à louer \$12, par semaine et plus, situées à 24 Centre, Granby. Tél: 378-9242 ou 372-4727. (12601)

19-CHAMBRES ET
PENSION

CHAMBRE à louer avec pension si désiré, accès au téléphone et TV. S'ad. rue Paré, tél. 372-1767 (12669)

20-LOCAUX
BUREAUX
A LOUER

LOCAL à louer, grandeur 22x66. Chauffé, situé à 27 Dufferin, Granby. Inf: 372-4307. (12602)

21-LOCAUX
BUREAUX
DEMANDES

AGENCE DE PUBLICITE FRONTALE LITEE Nous sommes à la recherche d'un bureau pour location immédiate. Communiquiez de 9 h a.m. à 5 h p.m. à 372-9020 et après 5 h p.m. à 378-7869 M. Alain Massie. (12569)

26-HOMMES
DEMANDES

MECANICIEN DEMANDE Pour dépositaire General Motors Le candidat devra posséder une carte "A", si possible. Tél. 539-0422 (12505)

MECANICIEN demandé pour travailler le soir après 6 heures. S'ad. 16 Langlois, demandez Robert Proulx. (12663)

MECANICIEN ou débouleur demandé pour travail de garage. Carte exigée. Tél. rés. 539-2457 ou 539-1636 (12646)

SI VOUS AVEZ 25 ans et plus et que votre emploi actuel ne vous donne pas satisfaction, veuillez nous téléphoner à 378-5563 l'avant-midi. Une position vous attend. (290-306-12150)

COMMIS d'épicerie demandé avec ou sans expérience. Salaire selon compétence. S'ad: M. Gagnon, supermarché Frontenac, 372-8014. (12626)

27-HOMMES
FEMMES
DEMANDES

FIRME INTERNATIONALE recherche Hommes ou femmes pour faire publicité. Possibilité \$150, moyenne par semaine. Avoir auto. Tél. pour entre-voir à 263-4165 demandez M. Robert. (12589)

COUPLE demandé d'âge mur ou personnes à sa retraite. Logis chauffage fourni gratuitement. Sans responsabilité. Tél: 263-0456 demandez le gérant. (12623)

COUPLE CONCIERGE
demandé
Pour maison de ferme, située 50 milles de Montréal. Légers travaux de ferme et entretien de la maison. Bon salaire, logis fournis, éclairés, chauffés. Ecrire en mentionnant: âge du couple, expérience, adresse et no. de tél., nombre d'enfants à la maison et leur âge. Références de 2 anciens employeurs. ECRIRE A: CASIER 2941, LA VOIX DE L'EST, GRANBY, P.Q. (12563)

28-FEMMES
FILLES
DEMANDEES

PENSEZ-VOUS DEJA AUX COMPTE DE NOEL? Gagnez l'argent qu'il vous faudra, de façon agréable. Devenez Représentante AVON. Composez 372-4116 ou écrivez à Mme Huet, C.P. 28, Iberville, P.Q. (12603)

CAISSIERE demandée avec expérience. Salaire selon compétence. S'ad. supermarché Frontenac, tél. 372-8014 demandez M. Gagnon. (12628)

BARMAID avec un peu d'expérience 5 jours par semaine. Inf: 263-0456 demander le gérant. (12625)

BARMAID demandée pouvant se voyager. Tél. après 3 h à 372-6006 (12577)

ON RECHERCHE secrétaire avec expérience générale de bureau pour travail occasionnel. Pour entrevue et autres renseignements. Tél. 378-3954 (12575)

D'ICI NOEL Gagnez \$300, à \$500. Durant vos heures libres. Si vous êtes ambitieuses et avez 18 ans et plus, écrivez au gérant du personnel féminin, Boîte Postale 443, Granby, P.Q. (278-304-11645)

29-SERVICE
DOMESTIQUE

AIDE-MENAGERIE demandée pour s'occuper d'un enfant de 2 ans à St-Bruno. Conditions de travail agréables. 7 h30 à 3 h30. Congés correspondants aux congés scolaires. Vacances des Fêtes payées. Chambre seule avec téléviseur, salle de bains privée. S'ad. après 4 h p.m. (1) 653-8413 (12574)

30-EMPLOIS
DEMANDES

FEMME désire faire entretien de bureau par les soirs. Tél. 372-5459 après 3 h p.m. (12657)

31-OCCASIONS
D'AFFAIRES

ACHETERAIS petite industrie en opération ou fermée dans le domaine du métal. Tél.: (514) 467-9376. (12670)

J'AI ESPACE DE BUREAU à partager ainsi qu'équipement et service de secrétaire. Tél: 378-3954 entre 9 h a.m. à 5 h p.m. (12664)

33-AUTOS,
CAMIONS

PLYMOUTH Fury 111, 1971, excellente condition. Accepterait \$1,700. Voir Sylvain Charland, tél. 378-1878 midi à 6 h p.m. (12656)

1971 BUICK Riviera reconstruite, équipée, 52,000 milles. En parfait état. Répente à neuf. Tél: 293-4187 Soir 293-5236. (12573)

CHEVROLET 1963, standard, 283 p.c. Tél. 372-2668 (12650)

FORD 1967, 4 portes. Prix \$210. S'ad: 7 rue Centre ou à 139 Cartier, tél. 372-3762 (12292)

A VENDRE Ford 1967. Tél. 372-3762 ou 372-2707 (12543)

MUSTANG 74. II Chia, tout équipée, 384 Principale tél: 378-3284. (12451)

DODGE Dart 1971, 37,000 milles, pneus radiaux avec radio. Tél. 372-8586 après 6 h p.m. (12591)

COFFRE-FORT à vendre, 30" de hauteur, 20" de largeur et 19" de profondeur. Tél. après 5 h p.m. 372-2662 (12588)

Granby: 372-5433
Farnham: 293-5155

MAZDA 1972, 1600, 4 pneus neufs, am-fm. Départ imprévu. 534-2492 après 21 h. Bonne occasion. (12576)

Annonces Classées

Granby: 372-5433
Farnham: 293-5155

ACCEPTÉES LA
VEILLE JUSQU'À 4h P.M.

52—ARGENT A PRÊTER

**SUR
IMMEUBLES
SEULEMENT**
Tère, 2e, 3e
HYPOTHEQUE
LES ENTREPRISES
JEAN-MARIE SAURETTE
255 AV. DU PARC
TEL: 372-4121

CHIENS A VENDRE
TRES BEAUX west-heiland,
white terrier, épagneul, fox
terrier, chien chrysanthème,
chihuahua, barbet, caniche,
berger allemand.
Tous pur-sang. Aussi chiens
croisés à partir de \$10.
Achetons, échangeons chiens
de toutes races.
CHENIL GAGNE ENR.
Tél. 378-7319 (12640)

16—LOGEMENTS A LOUER

A DUNHAM: Logis 4 1/2
pièces, chauffé, possession
immédiate. Tél. 295-2305
(12661)

26—HOMMES DEMANDES

MACHINISTE
demandé
pour travailler sur un tour. 1
à 2 ans d'expérience.
S'adresser: DAIGLE AQUA,
chemin Dunham, Cowansville.
(12639)

16—LOGEMENTS A LOUER

LOGIS de 5 pièces, chauffage
électrique, libre 1er dé-
cembre. S'ad. A. McLean,
469-2723 (12668)

16—LOGEMENTS A LOUER

LOGIS 5 1/2 pièces, chauffé,
eau chaude, installation la-
veuse-sècheuse. Libre immé-
diatement. S'ad: Jean Paul
Robert, 124 Rang de la Pipe-
line, St-Césaire. Tél: 469-
2084. (12617)

16—LOGEMENTS A LOUER

LOGIS à louer de 4 1/2 pié-
ces, chauffé, 2e étage, libre
1er décembre. A 437 rue
Stevens à Waterloo. Tél. 539-
3494 Prix \$125, par mois.
(12629)

33—AUTOS, CAMIONS

AUTO Volvo, 1971, en très
bonne condition.
Appelez après 6 h p.m. à
539-0980 (12488)

ENCAN

pour
PAUL CODERRE
Rang PHILIPSBURG
STANBRIDGE STATION
(cité Missisquoi)
Samedi le 9 novembre 1974
à 1 h précise

Tout sera vendu, dont un bon trou-
peau de 60 têtes d'animaux Hol-
stein toutes claires au test fédéral.
Ce troupeau comprend 36 bonnes
vaches dont plusieurs en lactation
et 8 vaches de 8 "ouvertures"; 1
taureau d'un an; 9 génisses d'élevage
et 2 jeunes taureaux.

Machinerie: 2 tracteurs dont un
Case no 430 au gaz avec seule-
ment 1100 h, power steering, bar-
rage de roues, chaînes et chargeur
sur le devant muni de fourche à
fumier et de pelle à neige et à gra-
vier; tracteur Farmall Super-C;
charrue à 2 raies avec att. Fast-it;
moulin à faucher avec att. Fast-it;
niveauuse avec att. 3 pts; presse à
foin International no 46 sur prise
de force; râtelier de côté Case,
modèle semi-porté; herse à roule-
ttes de 14 x 28 avec att. 3 pts; rou-
leau de fer 2 sections; herse à rou-
lettes, modèle trainant; charrie-dé-
clencheuse Case à 3 raies avec cy-
lindre et att. 3 pts; semoir Case à
13 disques combiné pour engrais
chimique et sur pneu; épandeur à
fumier Case d'une capacité de 90
minuts; voiture sur pneu avec
montant à foin; épandeur Farnham
d'une capacité de 90 minuts; re-
morque à 2 roues; fanèuse à foin;
2 monte-balles avec moteurs (24 et
32 pieds); scie mécanique Pioneer;
balance; perceuse carabine calibre
22 semi-automatique à 14 coups;
bassin de lavage; évaporateur
Small 4 X 12; réservoir à ramser-
se; 2 bassins d'emmagasinage; 350
chaudières à séve de 2 et 3 gal-
lons; et chalumeaux.

CAUSE DE L'ENCAN: TERRE
VENDUE
CONDITIONS: COMPTANT ou
PRET DE BANQUE
Aussi à VENDRE: emplacement
de 2 acres avec très bonne maison.
Pour informations ou demandes de
crédit, s'adresser à l'encan.

JULES COTE
Encanleur bilingue licencié
1274, rue SUD
Cowansville, Qué.
263-0670 — 263-1434
(12636)

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE GRANBY
REGLEMENT
NUMERO 957-74

"Règlement amendant à nouveau le
règlement 674 concernant le zonage
et le plan directeur d'urbanisme en
ce qui a trait à des parties des
lots 551, 555 et 556 du cadastre
du Canton de Granby.
AVIS PUBLIC EST PAR LE
PRESENT DONNE qu'à une
séance ordinaire ajournée du conseil
municipal de la Ville de Granby
tenue lundi le 28 octobre 1974,
le règlement numéro 957-74 des
règlements de la Ville de Granby a
été adopté pour amender à nou-
veau le règlement 674 concernant
le zonage et le plan directeur d'ur-
banisme en ce qui a trait à des
parties des lots 551, 555 et 556 du
cadastre du Canton de Granby.
Ce règlement est déposé à mon
bureau, chambres 8 et 9, à l'Hôtel
de ville, Granby, Qué., où toute
personne intéressée peut en prendre
connaissance.
AVIS PUBLIC EST EGALE-
MENT DONNE qu'une assemblée
publique des personnes qui sont
inscrites comme propriétaires au rôle
d'évaluation en vigueur, à l'égar-
d d'un immeuble compris dans le
territoire visé par le règlement,
et s'il s'agit de personnes physiques
qui sont majeures et qui possèdent
la citoyenneté canadienne, est con-
voquée et sera tenue jeudi le 7
novembre 1974 à sept heures
(7.00 de l'après-midi) en la salle
des délibérations du conseil municip-
al, à l'Hôtel de Ville aux fins de
l'étude et de l'approbation, s'il y a
lieu, du susdit règlement.
Les personnes qui sont inscrites
comme propriétaires au rôle d'évalua-
tion en vigueur à l'égard d'un
immeuble compris dans une zone
ou un secteur contigu à celle ou à
celui qui fait l'objet du règlement,
et s'il s'agit de personnes physiques
qui sont majeures et qui possèdent
la citoyenneté canadienne, sont
habilités à voter sur présentation au
greffier, dans les cinq (5) jours qui
suivent la publication du présent
avis, d'une requête signée par au
moins douze de ces personnes ou
par la majorité d'entre elles si leur
nombre est inférieur à vingt-quatre.
Ce doit toute personne intéressée
est priée de prendre connaissance
et de se gouverner en conséquence.
DONNE A GRANBY,
QUE CE 29 octobre 1974
DONAT BROSEAU,
greffier

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

PROVINCE DE QUEBEC
CITY OF GRANBY
PUBLIC
NOTICE
BY-LAW NUMBER
957-74

"By-law to modify once again by-
law number 674 concerning zoning
and town planning master plan
regarding some parts of lots num-
ber 551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
PUBLIC NOTICE IS HEREBY
GIVEN that an ordinary adjourned
session of the Municipal Council
of the City of Granby, held on
Monday, October 28th, 1974, by-
law number 957-74 has been adop-
ted to modify once again by-law
number 674 concerning zoning and
town planning master plan regard-
ing some parts of lots number
551, 555 and 556 of the cadastral
plan of the Township of Granby.
This by-law has been deposited in
my office, rooms 8 and 9, City
Hall, Granby, Que., for the infor-
mation of all persons interested.
PUBLIC NOTICE IS ALSO
GIVEN that a public meeting to the
intention of the persons who are
entered as property owners on the
valuation roll in force, with re-
spect to an immovable situated in
the territory contemplated in the
by-law and in the case of physical
persons who are of full age and are
Canadian citizens, is convened
and will be held on Thursday,
November 7th, 1974, at seven
o'clock p.m. (7.00) in the council
chamber, City Hall, regarding the
above said by-law.
The persons who are entered as
property owners on the valuation
roll in force with respect to an
immovable situated in the zone or
sector adjacent to that which is the
subject of the by-law, and in the
case of physical persons who are
of full age and are Canadian citi-
zens, shall be qualified to vote
upon presentation to the clerk with-
in five (5) days following the
date of publication of the present
notice, of a petition signed by at
least twelve of such persons or by
a majority of them if they are fe-
wer than twenty-four.
Of which all interested persons are
requested to take notice and act
accordingly.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this
29th day of October 1974.
DONAT BROSEAU,
City Clerk

Le 110 Dufferin sera libéré, instinctivement on pense à la maison de transition...

GRANBY (RM) — La
résidence du 110, rue
Dufferin sera inoccupée
sous peu. Ce serait un
endroit idéal pour loger
la maison de transition!

Cette réflexion a été
faite par certains com-
missaires membres de
l'exécutif de la Commis-
sion scolaire de Granby
lors de leur dernière
réunion. Instinctivement,
il est certain que toutes
les personnes présentes à
l'assemblée ont eu cette
idée, intérieurement, à
la lecture de la lettre de
demande le bris du con-
trat de location.

En fait, l'exécutif a
décidé de ne pas pénali-
ser les occupants de la
bâtisse qui d'ailleurs, ont
déjà quitté les lieux, ne
donnant pas de consé-
quences concrètes au
bris de contrat.

Cette résidence, pro-
priété de la Commission
scolaire de Granby, était
louée, depuis quelques

A Acton Nipples Les employés syndiqués demandent l'indexation

ACTON VALE (DNC) —
Après les employés
syndiqués de Chaussures
Acton Ltée et Caouit-
chous Acton Ltée égale-
ment d'Acton Vale, c'est
à tour des employés de
Acton Nipples Inc. de
demander l'indexation
des revenus au coût de
la vie.

Afin d'appuyer cette
revendication, soit une
augmentation horaire de
\$0.35, les syndiqués de
celle usine, affiliés à
l'Union des ouvriers du
textile d'Amérique, local
1797, ont débrayé.

Toutefois, à la suite
d'une réunion tenue à
leur local, les dirigeants
du syndicat ont demandé

à leurs membres de re-
tourner au travail afin de
n'avoir pas à faire face à
une injonction, étant
donné que l'arrêt de tra-
vail était illégal.

Il semble cependant
que la partie patronale
ait donné quelques es-
poirs aux employés, en
leur signalant que s'ils
retournaient au travail,
sans toutefois rien pro-
mettre, les discussions
pourraient alors être pos-
sibles. La dernière con-
vention de travail des 35
employés se termine le
17 mai 1975.

ENCAN
pour
EMILE GUILLETTE
en direction du Lac Selby
R.R. 3, SUTTON
(cité Bromé)
Vendredi le 8 novembre 1974
à 1 heure précise

SERA VENDU: 47 bonnes têtes
d'animaux dont 32 JERSEY
incluant 4 PUR-SANG enregistrés
avec papiers et 15 HOLSTEINS
toutes claires au test fédéral.
Ce troupeau comprend 32 bonnes
vaches fraîches et toutes saillies;
11 belles TAURES dont plusieurs
prêtes à être saillies; et 4 génisses
Jersey PUR-SANG enregistrées
avec papiers.

MACHINERIE: 2 tracteurs AL-
LIS-CHALMERS dont un diesel
no 170 avec power steering chaînes
à

Pour une fois, au moins... Les onze premiers ministres canadiens sont d'accord sur les mesures à prendre

OTTAWA (PC) — Les onze premiers ministres sont tombés d'accord, d'une façon générale, sur la menace qui pèse sur l'économie canadienne, et plusieurs ont indiqué leur intention de restreindre les dépenses de leur gouvernement comme moyen de combattre l'inflation.

C'est ce qui se dégage de la conférence "non officielle et confidentielle" des chefs des gouvernements provinciaux et fédéral, tenue hier à la résidence du premier ministre Trudeau, à Ottawa, sur le coût de la vie.

Les discussions de quatre heures ont été utiles en ce qu'elles ont permis aux participants de coordonner leurs politiques économiques dans le cadre de la lutte contre la hausse des prix, a expliqué M. Trudeau aux journalistes à l'issue de la rencontre.

Les premiers ministres sont convenus de se rencontrer de nouveau sur cette question, le printemps prochain, vers le mois de mars, soit après la présentation du budget fédéral et la conférence des ministres des Finances prévue pour le mois de décembre.

Le budget 1975

Certains représentants des provinces ont exprimé des craintes plus sérieuses de voir une hausse du taux de chômage au lieu du coût de la vie.

Plusieurs premiers ministres, à l'instar du gouvernement fédéral, ont signifié que leurs gouvernements allaient réviser leurs programmes de travaux publics, de manière à réduire ceux qui ne sont pas essentiels, comme la construction lourde, en échange d'une activité plus importante dans le domaine de la construction domiciliaire.

Chaque représentant des provinces, a dit M. Trudeau, a apporté un point de vue bien particulier sur la question de l'inflation, et certains d'entre eux ont fait part de leurs propositions en prévision du prochain budget de M. Turner, le ministre des Finances, qui assistait également à la réunion.

En somme, les premiers ministres ont posé les premiers jalons d'un programme concerté de lutte contre la hausse des prix et on s'attend que la rencontre du printemps de 1975 donne lieu à des initiatives concrètes de la part des provinces et du fédéral dans le but de contrer la montée inflationniste.

M. Bourassa prudent

Pour sa part, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, s'est déclaré satisfait que le gouvernement fédéral ait convoqué une telle réunion pour explorer les solutions possibles aux problèmes économiques actuels.

Il a rappelé à cet égard qu'en 1970, l'action unilatérale d'Ottawa s'était soldée par une augmentation du chômage, puisqu'elle n'avait pas tenu compte des aspirations régionales.

M. Bourassa a par ailleurs fait montre de prudence, face aux résultats concrets de cette rencontre des chefs de gouvernement, préférant attendre les mesures annoncées dans le prochain budget fédéral avant d'engager plus avant le gouvernement québécois dans un consensus national.

Il en est ainsi de la restriction des dépenses gouvernementales, qui devra faire, selon M. Bourassa, l'objet de discussions.

Le premier ministre québécois a par contre révélé avoir réclamé du gouvernement fédéral la poursuite au-delà de la limite prévue de juin 1975 du programme d'aide fédérale pour la création d'emplois d'hiver au Québec.

Conflit pétrolier

M. Bourassa a expliqué que cette "caisse conjoncturelle" mise au service du Québec était d'un grand recours pour

le Québec, particulièrement à notre époque où les marchés conventionnels de capitaux sont moins accessibles.

M. Trudeau devait d'autre part avoir des entretiens supplémentaires en soirée avec les premiers ministres d'Alberta et de Saskatchewan, MM. Peter Lougheed et Allan Blakeney. Ces discussions de-

vaient vraisemblablement porter sur l'intention du gouvernement fédéral de ne plus admettre les redevances payées aux provinces par les sociétés pétrolières au titre des dépenses déductibles pour fins d'impôt fédéral.

Cette mesure fiscale, comprise dans le budget de mai qui a conduit à la chute du gouvernement Trudeau, devrait réappa-

raître dans le budget que présentera à la mi-novembre le ministre des Finances.

Le ministre des Finances, M. John Turner, a en effet déclaré récemment que le gouvernement fédéral continue de croire que la hausse des redevances sur les ressources imposées unilatéralement par les provinces productrices de pé-

tyole privé Ottawa d'une part équitable des revenus.

Les provinces pétrolières soutiennent pour leur part qu'en agissant de la sorte le gouvernement fédéral s'immisce dans leur propre champ de juridiction sur les ressources naturelles.

Conférence générale
Plusieurs premiers

ministres qui ont pu être interrogés au sortir de la réunion ont affirmé leur confiance, face à la possibilité d'une action concertée entre les différentes instances de gouvernement pour combattre l'inflation.

Ainsi, M. Dave Barrett, premier ministre de Colombie-Britannique, affirmant avoir assisté à une des réunions les plus uti-

les de sa carrière, a soutenu qu'à son avis le gouvernement fédéral faisait bonne route pour trouver une solution aux problèmes économiques du pays.

Pour sa part, le premier ministre du Nouveau-Brunswick M. Richard Hatfield, à l'instar de M. Barrett, a indiqué avoir obtenu l'assurance du ministre des Finances

en vue de l'augmentation de l'assistance fédérale au logement.

M. Hatfield s'est d'autre part déclaré satisfait des garanties obtenues du gouvernement fédéral comme quoi le prochain budget ne comprendrait pas de mesures déflationnistes devant jouer au dépens du développement industriel des Maritimes.



Valeur incomparable! Patins et équipement de hockey



**Patins de hockey pour hommes
Daoust = Rendement et protection**

Une valeur imbattable pour ces messieurs. Patins à empeigne et à bout en cuir noir véritable. Bords de simili cuir. Languelette d'une seule pièce doublée de feutre d'1/4". Empeigne coussinée spongieuse; renforcée à l'arrière pour une meilleure protection du tendon. Ouillets nickelés. Semelle en composition noire. Pointures: 6 à 12 (sans demi-pointures).

19⁹⁷



**Patins de hockey "Black Panther"
résistants pour hommes**

Pour une bonne jouée de hockey... adoptez ces patins en cuir grené. Empeignes résistantes en nylon rebelle à feu. Coussinage spécial pour plus de confort et de protection. Bouts et contreforts moulés. Lame "Major" réputée. Noir. Pointures: 8, 8 1/2, 9, 9 1/2, 10, 11.

43⁷⁷



Patins de tout confort pour tout-petits

Patins assurant un support ferme aux garçons et filles qui commencent à patiner. Fabrication en similicuir. Pour garçons: noir. Pour fillettes: blanc. Pointures 8 à 13.

10⁸⁷



**Gasques de hockey "Cooper"
approuvées CSA pour plus de sûreté**

Modèle avec 6 points d'appui et coussinage de vinyle. Casque moulé avec une double rangée de trous d'aération. Rouge, blanc, bleu. P.M.G.

10⁹⁷



**Protege-coudes "Intermediae"
en vinyle expansé, coussiné**

Modèle suivant tous les mouvements du bras en vinyle expansé coussiné. Protège-coudes en plastique moulé. Bords lissés. Doublure de couil de coton. Noir/blanc.

3⁴⁷



**Culottes de hockey nylon de
tout confort pour hommes**

Culottes doublées de coton avec protecteurs en polyéthylène moulés. Protège-cuisses coussinés. Rayures latérales blanches. Noir, rouge ou bleu roi. Tailles: 36-38, 40-42.

14⁹⁷



**Bâtons de hockey "Pattern Pro"
"Sherwood", longueurs 52" à 56"**

Choix de modèles droitier ou gaucher avec tige en frêne. Angles: 4 à 7. Lame renforcée. Longueurs: 52 à 56.

5⁹⁷



Jambières Bantam

Jambières 19" de longueur. Coupe de genou très résistante montée sur mousse protectrice en polyéthylène. Convient bien aux jeunes de 10 à 14 ans. Couleurs blanc.

5²⁷



**Gants de hockey "Junior Pro"
en nylon de bonne qualité**

Pour les jeunes âgés de 9 à 13 ans. Extérieur en nylon; paume en cuir; pouce 2-pièces. Avec bourrelets arrière et bourrelets des doigts. Couleurs variées. Longueur 13".

14⁹⁷



**Épaulières "Junior"
assurant une protection parfaite**

Modèle professionnel avec courroies réglables, épaules coussinées. Pour jeunes âgés de 14 à 18 ans. Blanc seulement.

5⁴⁷



Bas de hockey pour garçons

Longueur 32", doublés aux genoux. 100% coton. Couleurs du Montréal, Toronto et du Boston.

3⁹⁷



Chandails de hockey pour garçons — 100% coton

Chandails de qualité aux couleurs du Montréal, du Toronto et du Boston. Avec écusson. Petits, moyens, grands.

5⁴⁹

LES ANNONCES CLASSEES

UN SERVICE PROFITABLE

MAGASINS A RAYONS

LE Woolco

370 ST-JACQUES — PLAZA GRANBY, GRANBY

Lun., mar., mer. 9 h a.m. à 6 h p.m. — Jeu., ven. 9 h a.m. à 9 h p.m. — Sam. 9 h a.m. à 5 h p.m.

ACHETER EN TOUTE CONFIANCE
SATISFACTION GARANTIE
L'ÉCHANGE DU MONNAIE REVENIR